



Les nouveaux habitants

Vendredi 03 octobre, la Municipalité a accueilli une trentaine de nouveaux Appuliens accompagnés de leurs enfants à la salle du Conseil municipal.

Chaque élu ayant présenté son domaine de compétences, le Maire Jean-Marc Bousset remercie l'ensemble des personnes d'être venues nombreuses à l'invitation puis il retrace l'histoire du village : son appellation, son nombre d'habitants, sa géographie avec un bourg centre et 2 quartiers excentrés, le scolaire de la maternelle jusqu'au collège, les associations, les activités et bien sûr, il souligne son attractivité du fait de la proximité de Besançon. Le Maire termine son discours en présentant les projets à venir. Les échanges se poursuivent autour du verre de l'amitié.

Le fleurissement du village : Quel changement ?

Le nouveau groupe "fleurissement", composé de Marie Agnès Guezet, Annie Salomez, Ghislaine Gallet et Patrice Jégo a travaillé sur la composition des différents massifs fleuris.

Les employés techniques ont également participé à cette réflexion.

Les objectifs étaient :

- Pérenniser certains massifs en plantant des vivaces de façon à diminuer le nombre de fleurs achetées.
- Réduire l'entretien effectué par les employés techniques.
- Assurer un coût raisonnable pour la commune.
- Maintenir l'embellissement sur certains secteurs par des plantations de fleurs annuelles colorées.
- Éviter les dégradations de certains parterres en plantant des persistantes.
- La totalité des vasques du village sera équipée de plantes vivaces.

Deux entreprises ont été consultées sur les bases élaborées par le groupe.

Après l'étude des propositions, l'entreprise Ballet de Montferrand a été choisie pour la fourniture de ces plantations. L'entreprise épaulera durant une journée les employés techniques pour leur donner tous les conseils utiles.

Les nouvelles plantations commenceront début Novembre.



Le Cuivré des marais

Un papillon protégé

Le cuivré des marais tire son nom de l'aspect de la face supérieure des ailes. En effet, celle-ci présente des zones brillantes de couleur étincelante lorsqu'elles sont exposées au soleil. Sa grande taille lui vaut d'être également désigné sous le nom de « grand cuivré ».

Ecologie et biologie

Le cuivré des marais affectionne les zones humides de plaine. Il occupe des milieux divers, tels que des prairies humides, des zones marécageuses, des zones inondables, des anciens bras morts de rivières, des bords de cours d'eau et de fossés ou des clairières de forêts humides.

La première génération apparaît durant le mois de juin mais le papillon est beaucoup plus abondant pendant la seconde génération estivale (fin juillet à début septembre).

Les chenilles résistent à une immersion prolongée, illustrant ainsi l'étroite adaptation de l'espèce à des milieux susceptibles d'être inondés. Les adultes sont très actifs

par temps ensoleillé et de ce fait difficilement observables. Par contre, ils se posent souvent en début de soirée au sommet des graminées de façon à bénéficier de la chaleur procurée par les derniers rayons solaires.

Atteintes et menaces

Les causes de son déclin sont multiples et ont toutes pour point commun de porter atteinte aux zones humides. L'assèchement des prairies humides par drainage pour les convertir en culture participe à sa régression. L'aménagement des berges de façon à supprimer l'inondation périodique lui est également défavorable.

En Franche-Comté, les menaces qui pèsent actuellement sur le cuivré des marais ne sont pas aiguës, mais une surveillance étroite des sites de reproduction mérite d'être réalisée, de façon à préserver cette espèce en raréfaction.



Extrait de fiche réalisée par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté.



Les œufs sont pondus sur des oseilles sauvages dont les chenilles se nourrissent.

Pour plus d'informations : Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, maison de l'environnement de Franche-Comté, 7 rue Voirin - 25000 BESANCON : Tél.: 03 81 83 03 58 - cbnfc@cbnfc.org - www.cbnfc.org

SEBAT
25115
POUILLEY
LÈS VIGNES
Tél. 03 81 55 40 08

**SERRURERIE
FERMETURES
BATIMENT
PORTAILS
AUTOMATIQUES ALU**

Le petit coquelicot
Artisan Fleuriste

Centre Commercial - 25115 POUILLEY-LÈS-VIGNES
Tél. 03 81 52 07 99

R. route de Bonney - 25070 DEVECEY
Tél. 03 81 56 89 94

R. rue Centre du Pays - 25060 CULLEVAL
Tél. 03 81 62 90 97

L'artisan gère dans la commune les aspects suivants :
• à distance

Une entreprise familiale à votre service depuis 1984

les lingettes sont les «bêtes noires» du «tout à l'égout»...

A l'origine, les premiers branchements au «tout à l'égout» permettaient d'évacuer les eaux vannes des W.C ainsi que les eaux usées ménagères.

Aujourd'hui, avec la multiplication des produits issus du développement industriel, les réseaux d'assainissement reçoivent un très grand nombre de produits, à l'origine de dégradations importantes et de dysfonctionnements des stations d'épuration.

Voici une liste (non exhaustive !) de produits qui doivent IMPERATIVEMENT être déposés dans les poubelles ou en déchetterie.

Ce geste simple et eco-citoyen permettra aux réseaux d'assainissement et aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement pour le bien de chacun et la préservation du milieu naturel. Ces produits représentent un fléau pour les réseaux d'assainissement.

Il ne faut impérativement pas, jeter dans les cuvettes de W.C, évier, grilles d'égouts les produits suivants:

Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène) et serviettes jetables, en papier ou textile.

Protections féminines (tampon+ applicateur+emballage, serviettes hygiéniques...), préservatifs, couches pour bébés.

Lingettes agglomérées dans un poste d'assainissement



Graisses et huiles domestiques ou professionnelles (bac à graisse des restaurateurs)

Huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques.

Produits **phytosanitaires** de jardin et notamment les dés-herbants.

Les nuisances sonores

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et il est un élément perturbateur de la vie publique.

Les bruits de voisinage, plus particulièrement les bruits liés au **comportement** d'une personne (article R.1334-31 du code de la santé publique) peuvent porter atteinte à la santé de chacun provoquant la perturbation de la vie publique.

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un milieu privé ou public, qu'une personne en soit elle même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité"

Même avant 22 heures, tout bruit gênant peut être sanctionné.

Les bruits désinvoltes ou agressifs pouvant provenir de chaînes hi-fi, d'aboiements, d'appareils électroménager, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards, ... sont considérés comme des bruits de **comportement**.

La loi civile et quelquefois la loi pénale permettent de faire mettre un terme ou de réduire des bruits persistants.

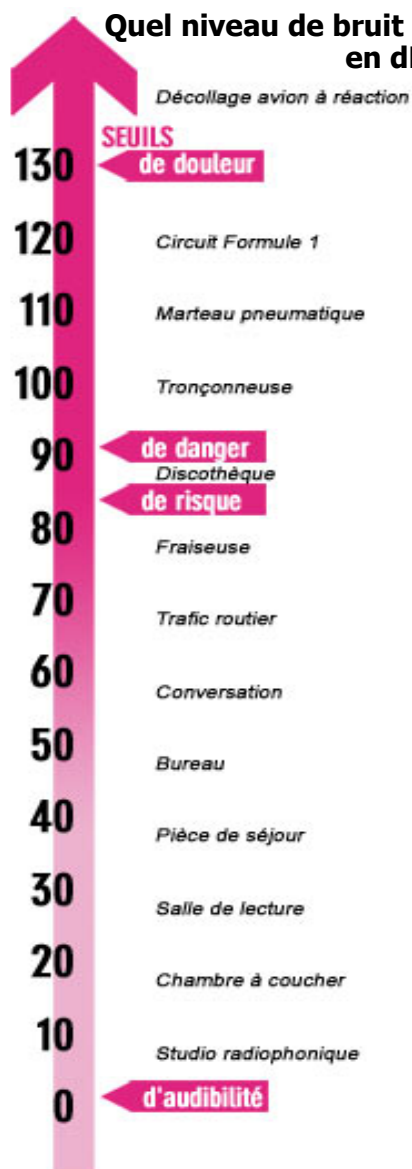
Néanmoins, il existe des bruits incontournables tels que pleurs d'enfants, ouverture et fermeture de portes, déchargement de colis lors d'une livraison, etc.

Mesurez bien le caractère gênant et persistant des bruits. N'engagez une action qu'à bon escient, vous pourriez être condamné à des dommages et intérêts en cas de procédure abusive.

Un constat de nuisance peut se faire chez le plaignant, de préférence à l'endroit où celui-ci indique être gêné.

Il ne nécessite pas obligatoirement de mesures acoustiques. L'agent chargé du contrôle effectue un constat et fonde son jugement sur les critères suivants : la durée, la répétition ou l'intensité du bruit. Un seul des trois critères suffit pour constituer l'infraction.

Quel niveau de bruit ? en dB





LES FLEURS À POUILLEY-LES-VIGNES

Le groupe fleurissement s'était donné l'objectif de réduire la mise en place de fleurs annuelles au profit de plantes persistantes et économes en eau, tout en diminuant les coûts.

En fin d'année dernière, après consultation de plusieurs horticulteurs, la majorité des vasques et quelques massifs ont été équipés de plantes persistantes. Au printemps dernier tous les autres espaces ont été fleuris par des plantes annuelles de manière à pouvoir offrir aux Appuliens des massifs variés, colorés, agréables à regarder tout au long des saisons.

Grâce à la réflexion du groupe, à l'entretien rigoureux des employés techniques et malgré un été chaud et sec, la commune a été lauréate, lors du concours des villages fleuris.

Le jury a délivré à la commune son diplôme ainsi qu'un bon d'achat.

C'est avec beaucoup de plaisir que Patrice Jego a reçu les félicitations de Mme Branget Conseillère Départementale lors de la remise des prix à Micropolis.



QU'EN EST-T-IL DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PUBLICS ?

Aujourd'hui nous devons agir pour protéger l'environnement et pour préserver cette ressource si précieuse et si fragile qu'est l'eau. Pour cela l'entretien des espaces verts n'est pas une action à mener à la légère.

IL FAUT DIFFÉRENCIER LE DÉSHERBAGE DE L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DE NOS ESPACES VERTS

Allez vers le «zérophyto», pourquoi ?

L'utilisation de produits phytosanitaires, sera interdite, pour les collectivités locales, à partir du 01 mai 2016. La loi dite "Labbé" du 08 février 2014 a pour objectif d'interdire sur le territoire national, l'utilisation de ces produits, pour tous les services publics.

Les désherbants ou herbicides font partie de la catégorie des produits phytosanitaires. Ils ont jusqu'à maintenant été abondamment utilisés car leur application est efficace et simple à mettre en œuvre.

Mais, ces produits polluent les sols et se retrouvent dans les nappes phréatiques et les cours d'eau où est puisée notre eau potable.

Notre commune utilise encore du désherbant, pour l'entretien du cimetière.

Une réflexion est engagée au niveau communal afin de trouver une alternative à cette méthode.

Certains pays, comme la Hollande, la Suède ou le Danemark ne veulent plus de produits « chimiques » et sont contents quand ils voient des herbes folles sur leurs trottoirs, ce qui est pour eux la garantie de la non utilisation de produits phytosanitaires. En France nous ne voulons pas de produits "chimiques" mais nous avons beaucoup de mal à accepter quelques mauvaises herbes sur nos trottoirs ou autres lieux publics....



Exemple d'action menée dans d'autres villes



Comment entretenir nos espaces verts ?

D'une façon générale, le désherbage et la tonte s'effectuent de différentes manières :

Mécanique (tondeuses, brosses..)

Manuelle (raclettes, pioches..)

Thermique (chalumeau)

Certaines communes qui ont testé le désherbage thermique sont en train de pondérer son utilisation car cela crée également un choc thermique sur les matériaux inertes autour de la

plante. De plus, à certains endroits le risque d'incendie ne peut être totalement écarté.

Notre commune utilise les deux premières méthodes pour le désherbage.

Afin de préserver au mieux la faune et la flore, il est demandé aux collectivités, si possible, de mettre en place un plan de désherbage qui permettrait de différencier les espaces qui doivent être tondus souvent par rapport à d'autres, où une tonte moins fréquente

est possible.

Dans le but de préserver la biodiversité, nous devons nous habituer à un nouveau paysage, par exemple, laisser en jachère certaines zones.

Toutes les communes sont confrontées à ce défi : Avoir des espaces verts magnifiquement entretenus et préserver notre nature.



SAUNIER Christophe

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
ENTRETIEN
DEPANNAGE**

Atelier 7 rue de Dole - 25000 BESANÇON
Tél. 03 81 83 03 86 - Portable 06 08 17 70 96
Siège social : 36 route de Lausanne - 25115 POUILLEY LES VIGNES
Tél. 03 81 60 20 30 - christophesaunier0386@orange.fr



Garage BESNARD

Carrosserie - Mécanique

Zone d'Activité - 25115 POUILLEY-LES-VIGNES

LE COMPOSTAGE AU PIED DE L'IMMEUBLE «L'ETANG» ROUTE D'EMAGNY.

Savez-vous qu'un tiers de votre poubelle grise est composé de matières organiques (épluchures, déchets de fruits et légumes, restes de repas, déchets de jardin ..).

Le compostage consiste à transformer des matières organiques en un produit semblable à du terreau : le compost.

Cette dégradation naturelle s'effectue par l'action conjuguée des micro-organismes, d'humidité et d'oxygène.

3 bacs à compostage ont été installés fin Décembre 2015 dans cet immeuble et permettent aux résidents de déposer leurs déchets de cuisine. Cette installation initiée par la Commune et le SYBERT (syndicat mixte de Besançon et de la région pour le traitement des déchets) a pu voir le jour grâce à un groupe de locataires motivés pour mettre en place ce projet.

Les représentants du Sybert ont donné les informations concernant l'utilité du compostage, la liste des déchets à mettre ou à ne pas mettre dans les bacs.

3 bonnes raisons d'adopter le réflexe "compostage" : le poids de votre poubelle sera allégé de 30 %, votre facture "déchets" sera maîtrisée, et vous bénéficierez d'un engrais naturel et gratuit.



L'inauguration a eu lieu le 09 Janvier 2016 en présence du Maire de la commune et vice-président du SYBERT, des représentants et techniciens d'Habitat 25 et bien sûr des occupants de l'immeuble.

	Résistant au gel -40° Personnalisable Stable aux UV Sans solvant Adapté aux passages intensifs Non polluant	Il s'adapte à votre terrasse, entrée de garage, parking, balcon, allée, plage de piscine, escalier... Un sol original applicable sur quasiment tous les supports (béton, carrelage, dalle, pierre, pavé auto-blocant...) Les granulats de marbre s'appliquent aussi bien en horizontal qu'en vertical, à l'extérieur comme à l'intérieur. Idéal pour une plinthe le long de votre façade, vos contre-marches ou vos nez de dalle. <i>Il s'agit d'un revêtement décoratif composé de marbre issu exclusivement de carrière italienne et de résine polyuréthane mono composante allemande.</i> <i>Depuis 2009</i> Revêtement en marbre résiné <i>Vaux-Les-Prés</i> 25770 Vaux-Les-Prés www.belaribi-resine.fr	Pose sans joint Carrossable Antidérapant Sans démolition Drainant Sans gravats Sans odeur		
--	--	---	--	--	--

Comptographie Colmat-Simon

LA FREDON VOUS CONSEILLE !

Adhérentes au réseau national, qui couvre le territoire français, y compris les Dom et Tom, les Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), sont des interlocuteurs privilégiés en matière de surveillance sanitaire du territoire sur les filières agricoles et non agricoles. La FREDON est reconnue organisme à vocation sanitaire (OVS). C'est la structure opérationnelle chargée d'intervenir avec l'État dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux au titre du Code rural.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Malgré ses si belles couleurs ce petit animal est une bête féroce !



La chenille processionnaire du pin, forme larvaire d'un papillon de nuit, est un ravageur important des pineraies d'Europe du Sud, qui atteint en France la limite nord de son aire d'extension. Sa remontée actuelle vers le nord est le signe d'un réchauffement du climat. Elle s'attaque à de nombreuses espèces de pins. Les papillons apparaissent au cours de l'été,

de mi-juin à fin août suivant les années et les régions. Leur durée de vie excède rarement 24 heures.

Les œufs du papillon sont pondus groupés et peuvent compter de 70 à 300 œufs par femelle. Les jeunes chenilles éclosent un mois à un mois et demi après la ponte, de fin juillet à fin septembre selon les endroits.

Elles vivent regroupées en colonies (en moyenne 200 individus), à l'intérieur de nids « provisoires » légers qu'elles ont tissés. Elles dévorent partiellement le limbe des aiguilles situées à proximité de la colonie.

Au fur et à mesure de l'épuisement de la nourriture, elles s'éloignent progressivement de leur lieu d'éclosion en abandonnant les nids temporaires. Dès les premiers froids, généralement à la fin du 3^{ème} stade, elles confectionnent leur nid définitif, plus épais et mieux structuré, après avoir cherché la position la mieux exposée au soleil.

Au cours de l'hiver et jusqu'au début du printemps, les chenilles quittent l'arbre en formant de véritables processions, descendant de la cime des arbres le long des branches et du tronc à la recherche d'un endroit au sol suffisamment chaud et meuble pour s'enfouir à quelques centimètres de profondeur.

La chenille processionnaire du pin est responsable de dégâts sur les boisements de pins en forêt. En effet, la consommation du feuillage peut être particulièrement sévère en hiver et au printemps si les populations sont importantes, occasionnant un préjudice important surtout à des jeunes boisements.

En zone d'habitation, la présence des nids sur les pins des jardins de particuliers ou des lieux publics outre son caractère inesthétique, est responsable d'affections graves chez l'homme et chez les animaux, liés au caractère urticant des poils des chenilles.

La chenille processionnaire, à partir de son 3^{ème} stade de développement, dispose en effet de plages de petits poils urticants, cachés dans les replis de la peau. Chaque chenille libère les poils urticants lorsque la colonie est agressée. Ces poils se détachent facilement et restent en suspension dans l'air ambiant. Ils demeurent virulents plusieurs mois après la disparition des chenilles, notamment dans les nids qu'elles ont occupés.

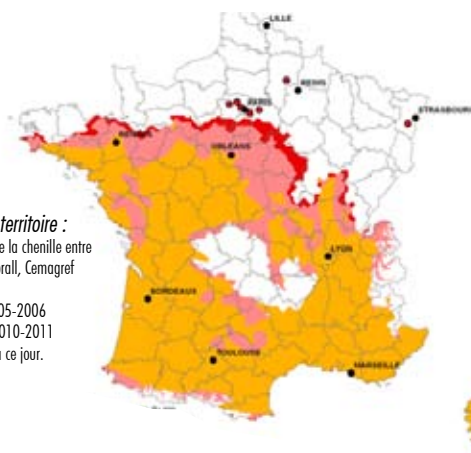
Chez l'homme, le contact direct avec les chenilles ou bien indirectement avec les poils urticants disséminés par le vent est responsable d'accidents plus ou moins graves suivant la sensibilité des individus :

Sur la peau par des plaques rouges avec ou sans cloques, accompagnées de démangeaisons intenses ou de sensations de brûlure et peuvent être particulièrement graves lors de contact direct avec les chenilles.

Au niveau des yeux, par des paupières rouges et enflées. Quand les poils urticants pénètrent dans l'œil, ils peuvent causer des accidents graves allant jusqu'à la cécité.

Dans les bronches, par des allergies violentes chez les personnes présentant des difficultés respiratoires.

Lorsque les symptômes persistent, et quelle que soit la zone affectée, la consultation d'un médecin est vivement recommandée.



Son avancée sur notre territoire :
Orange : avancée maximale de la chenille entre 1969 et 1979 (d'après J.F.Abrall, Cemagref Grenoble).
Rose : front nord à l'hivers 2005-2006
Rouge : front nord à l'hivers 2010-2011
Points rouges : foyers connus à ce jour.

LA PYRALE DU BUIS

Originnaire d'Asie, la pyrale du buis a fait son apparition en France en 2008 en Alsace puis s'est rapidement propagée à de nombreuses régions françaises, ce qui en fait une espèce invasive de première importance.

L'adulte est un papillon nocturne. Ces ailes sont blanches bordées de brun-violet et mesurent environ 35 mm d'envergure. La larve est une chenille de couleur vert clair striée longitudinalement de bandes vert foncé. Elle possède sur le corps de petites verrues noires ainsi que des soies blanches. Sa tête est noire.

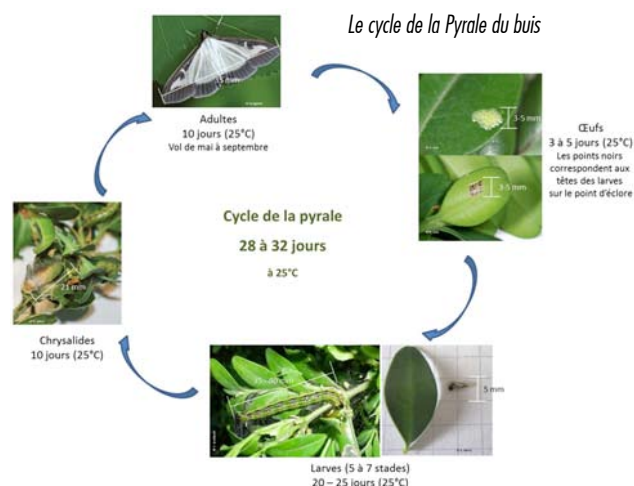
Les œufs sont déposés sous les feuilles. Ils sont disposés côte à côte, sur une ou 2 couches. Les œufs sont blancs avec un point noir se développant progressivement et qui correspond à la future tête de la chenille.

Selon le climat, le cycle de la pyrale du buis présente deux à trois générations par an. Les chenilles hivernantes reprennent leur activité à la sortie de l'hiver, en mars et continuent à se développer. La nymphose dure environ un mois, au cours duquel les chenilles se transforment en adultes dans un cocon tissé entre les feuilles (stade chrysalide).

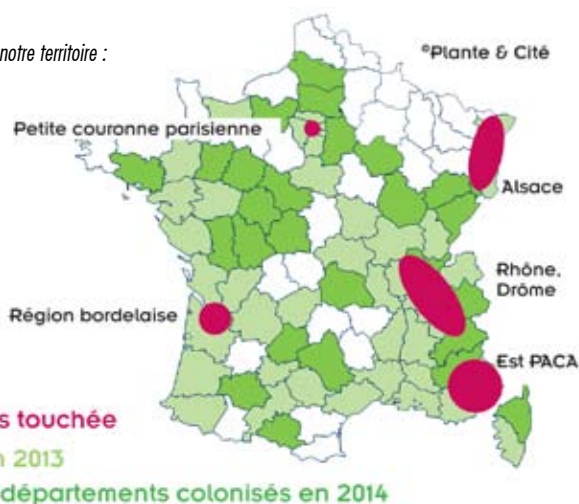
La première vague de papillons adultes peut être visible en juin. Les femelles pondent rapidement leurs œufs sur les feuilles et une 2^{ème} génération de chenilles émerge en été. A l'automne, une 3^{ème} génération peut émerger et les chenilles passent alors l'hiver protégées dans un cocon ou dans les anfractuosités de l'écorce.



Les chenilles consomment dans un premier temps le feuillage situé au cœur des arbustes. Au fil du temps, les dégâts deviennent visibles de l'extérieur donnant un aspect défolié à l'arbuste. La présence de ces chenilles peut également être détectée par l'observation d'un brunissement du feuillage, de fils de soie blancs et de boulettes de déjections vertes.



Son avancée sur notre territoire :



Toutes ces informations sont issues du site de la FREDON n'hésitez pas à le visiter : www.fredonfc.com, vous y découvrirez comment combattre ces gentilles petites bêtes.



Les dégâts occasionnés sur le buis :



Musique de chambre par le Conservatoire Régional

Les samedi et dimanche après-midi, la configuration de la salle d'exposition a permis de faire des choses intéressantes avec les modèles professionnels et bénévoles (les 2 modèles professionnels se sont prêtés au jeu avec 6 modèles bénévoles) et de montrer aux visiteurs le processus de création.... et le président de l'Etoile s'est fait immortaliser par les pinceaux de Gilles Vetter !

La tombola organisée tout au long de ces 3 jours à été tirée au sort le dimanche soir et c'est Anaïs Tharradin, habitant Audeux, qui a pu choisir un des dessins proposés au gagnant.

Pour 2018, cette manifestation sera reconduite sous cette dénomination « l'œil et l'oreille » et dans un format intégrant un plus grand nombre d'exposants comme lors des « Création/Passion » antérieurs et avec d'autres nouveautés !



Le choix de la gagnante de la tombola

MOI ET MON ANIMAL

le saviez-vous ?

Le propriétaire d'un animal est tenu de l'alimenter et de le soigner, il doit mettre à sa disposition de la nourriture équilibrée et en quantité suffisante pour le maintenir en bonne santé, de l'eau fraîche renouvelée et protégée du gel dans un récipient maintenu propre.

En cas de blessure ou de maladie de son animal, le propriétaire doit lui assurer les soins nécessaires à son rétablissement.

le saviez-vous ?

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Plusieurs sanctions pénales sont prévues en cas de mauvais traitements, d'abandon, de sévices graves et d'atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal.

Le juge peut prononcer, à titre complémentaire, l'interdiction définitive ou provisoire de détenir un animal.

Vous le saviez bien sûr ! et pourtant...

même à Pouilley-les-Vignes certains n'hésitent pas à blesser le chat du voisin, si sa présence le dérange.

Un animal de compagnie ne doit pas être enfermé dans un local sans aération, sans lumière, insuffisamment chauffé, et dans des conditions incompatibles avec ses nécessités physiologiques. Un espace suffisant et un abri contre les intempéries doivent être prévus pour l'animal (par exemple, pour les chiens laissés sur les balcons d'appartement ou dans des jardins).

Le propriétaire d'un animal qui ne respecte pas ses obligations (absence de soins, conditions de détention inadaptees, privation de nourriture, etc.) est puni de 750 € d'amende.

La personne qui exerce publiquement ou non des sévices graves, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de :

2 ans de prison, et 30 000 € d'amende.



Résistant au gel -40°
Personnalisable
Stable aux UV
Sans solvant
Adapté aux passages intensifs
Non polluant

Il s'adapte à votre terrasse, entrée de garage, parking, balcon, allée, plage de piscine, escalier...
Un sol original applicable sur quasiment tous les supports (béton, carrelage, dalle, pierre, pavé auto-bloquant...). Les granulats de marbre s'appliquent aussi bien en horizontal qu'en vertical, à l'extérieur comme à l'intérieur. Idéal pour une plinthe le long de votre façade, vos contre-marches ou vos nez de dalle.

Il s'agit d'un revêtement décoratif composé de marbre issu exclusivement de carrière italienne et de résine polyuréthane mono composante allemande.

Depuis 2009
Revêtement en marbre résiné
25770 Vaux-Les-Prés
www.belaribi-resine.fr

Pose sans joint
Carrossable
Antidérapant
Sans démolition
Drainant
Sans gravats
Sans odeur

Vaux-Les-Prés
Tél. 07 62 67 43 08
03 81 50 74 50

Compagnie Coiffet Simon



NOUVELLE AIRE DE JEUX SITUÉE RUE VICTOR HUGO À LA GROSSE AIGLE

REMISE DES PRIX VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le 05 octobre à Micropolis

Le label Villes et Villages fleuris bénéficie d'une forte notoriété. Le fleurissement n'est pas le seul aspect pris en compte par le label, les aménagements paysagers tiennent une place importante tout comme les espaces verts, la gestion des ressources, l'implication de la commune.

Ce sont les départements qui visitent l'ensemble des communes inscrites et font des propositions de premières fleurs (Doubs Tourisme pour le département du Doubs). Les communes proposées à la première fleur l'année N seront visitées par le jury régional l'année N+1 ; Doubs Tourisme les accompagnera plus

particulièrement durant cette année pour l'obtention du label.

C'est donc avec joie que nous avons accueilli la proposition du jury pour une fleur l'an prochain. Les élus du département nous ont remis un diplôme ainsi qu'un livre sur la région. Félicitations à nos employés communaux pour le travail accompli ainsi que pour leurs initiatives.



Elus et employés communaux, tous solidaires pour obtenir cette fleur.

UN JARDIN A PUILLEY-LES-VIGNES

Sur 3500 m², c'est un jardin paysager et floral, dans lequel on peut s'y promener comme dans un parc..

..on y retrouve des grands arbres, et de nombreux arbustes (Rhododendrons, cornus, magnolias, viburnums, hydrangeas et hortensias et bien d'autres encore) ces arbustes sont mis en valeur par une collection de rosiers(160) de toutes variétés : modernes ,anciennes, grimpantes).

Dans ce jardin on y retrouve aussi un très grand nombre de plantes et fleurs vivaces qui colorent le jardin pendant au moins 6 mois.

Ce jardin est celui de Marie-Françoise Blondeau-Pâtissier, habitante à Pouilley-les-Vignes.

Deux jolis bassins animés de poissons rouges viennent apporter de la fraîcheur à cet ensemble, puis un petit espace est dédié au potager.

Marie-Françoise fait partie de l'association Acanthe, (association.acanthe@orange.fr), qui regroupe des passionnés de jardin de la région. c'est pourquoi son jardin peut-être visité de juin à septembre sur rendez vous.(03 81 55 40 58).

Pour figurer sur les brochures et les publications du ministère elle a du donner un nom à son jardin : (Le bouquet d'aquarelles), nom qui lui correspond très bien, étant elle-même peintre aquarelliste et passionnée par les couleurs.

Elle participe également aux journées (des rendez-vous aux jardins) manifestation organisée par le ministère de la culture chaque année le premier WE de



juin, 3 jours où l'on peut visiter sans rendez-vous. (www : franche-comte.com)

Cet été, Marie-Françoise a participé au concours du grand Besançon sur le fleurissement et a été primée par un prix d'excellence.

Le jardin de Marie-Françoise est facile à trouver alors n'hésitez pas, arrêtez-vous ! : elle invite tous ceux que cela intéresse à venir partager sa passion des beaux jardins avec elle.

Ministère de la culture et de la communication : rendezvousauxjardins.fr



ZÉRO PHYTO À POUILLEY-LES-VIGNES

DANGER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES !!!

Les produits phytosanitaires sont dangereux pour l'environnement car ils sont formulés pour tuer les végétaux et autres organismes vivants.

Ces préparations chimiques, parmi lesquelles les pesticides, toxiques par définition, se disséminent ensuite dans l'environnement immédiat mais également très lointain par l'action des vents, des ruissellements, des cours d'eau, des courants marins. Ces dégâts sont parfaitement illustrés par la découverte de traces de DDT dans le sang d'oiseaux d'antarctique.

Ils soumettent ainsi à leurs effets dévastateurs insidieux, l'ensemble de la chaîne végétale et zoologique : en particulier, les insectes pollinisateurs tels que les abeilles et surtout l'espèce humaine car ils provoquent différentes maladies allant de simples allergies au développement de cancers.

POURQUOI UNE LOI ?

Afin de réduire la pollution de l'eau et de l'air, une loi a été votée pour interdire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités à partir de 2017 et par les particuliers à partir de 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'entretien des espaces publics passe donc par d'autres moyens que les produits phytopharmaceutiques. Cette disposition s'impose à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle s'applique aux espaces verts, aux promenades, aux forêts et à la voirie.

L'usage en est encore permis sur certaines zones et sous certaines conditions dont :

- Le cimetière
- Les terrains de sport clos hors terrain de boules (entre autres)

Les distributeurs n'ont plus le droit de proposer ces mêmes produits en libre accès aux jardiniers amateurs.

LA DEMARCHE DANS NOTRE COMMUNE

Les contraintes d'utilisation de ces produits dangereux.

La réglementation d'avril 2011 impose d'informer le public par affichage, au moins 24h00 avant le début de l'application, à l'entrée des lieux à traiter ou à proximité. Il mentionne la date du traitement, le produit utilisé et la durée prévue d'interdiction d'accès au public. Cette durée d'interdiction varie de 6h00 à 48h00 selon le type de produit

Il faut ensuite délimiter les zones à traiter par balisage afin d'en interdire l'accès au public.

Informée sur les contraintes d'utilisation de ces produits et surtout sur leur dangerosité, la commune a décidé de ne plus les utiliser afin de préserver la qualité de vie de notre territoire. La feuille de route nous imposait d'effectuer cette démarche à effectif constant et sans de lourds investissements.



ORGANISATION ET RÉALISATION

La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a élaboré un plan de désherbage communal afin de zoner les secteurs où il était possible de tondre et de désherber moins souvent, ce qui a libéré du temps aux employés techniques pour effectuer le désherbage manuel.

Tout d'abord, et contrairement à la majorité des communes qui se sont engagées dans la démarche zéro phyto, nous avons engazonné la majeure partie de l'ancien cimetière. Cette méthode, déjà éprouvée dans certaines communes, permet de coloniser les espaces afin de limiter la croissance des herbes indésirables.

Bien sûr cela ne ressemblera jamais à un terrain de golf mais le résultat est satisfaisant. Là où les gens cheminent, le gazon n'a pas poussé mais les herbes indésirables non plus, ce qui, in fine, est le but recherché.

POUILLEY LES VIGNES CITEE EN EXEMPLE



Réunion du 10 octobre 2017 des élus et employés municipaux



visite du cimetière de Pouilley-les-Vignes



LE CIMETIÈRE D'ACCORD MAIS AILLEURS ?

Les bordures de trottoirs sont désherbées à l'aide de brosses métalliques, le reste est effectué manuellement.

Initiée par la CAGB, une journée d'information « objectif zéro phyto sur ma commune » a été organisée dans notre commune le 10 octobre dernier. Cette journée s'adressait aux élus et employés municipaux et après plusieurs témoignages de différentes communes de l'agglomération bisontine, elle s'est terminée par la visite de notre cimetière.

De plus, afin de préserver toujours plus la biodiversité, nous avons expérimenté, dès cette année, la tonte différenciée. L'essai a été réalisé sur une zone enherbée rue de la Perrouse et le long de la route de Gray.

Le cimetière avant et après



Tonte rue de la Perrouse

A noter : notre démarche a dépassé les limites de la CAGB car il nous a été demandé d'effectuer une intervention lors de la journée d'échanges du 11 octobre à Choisey dans le Jura.

Journée d'échanges et de démonstrations pour une démarche « zéro pesticide »

Choisey le 11 octobre 2017



Journée d'échanges et de démonstrations pour une démarche « zéro pesticide »

Déroulement de la matinée (9h30-12h15) :

Introduction : Grand tour

Les différents règlements en vigueur à l'usage des produits phytosanitaires en collectivités et en espaces verts - 38044/2016, Bourgogne-Franche-Comté

Témoignage de 3 communes engagées dans une démarche « zéro phyto » : Ringney, Pouilley-les-Vignes, Ecole-Vallée

Caractérisation technique dans les démarches « zéro pesticides »

Conclusion : questionnaire de Choisey - M. le Maire

CCPHTO Centre national de l'écologie et de la santé des collectivités, avec l'appui de la Région Bourgogne-Franche-Comté

CCPHTO Centre national de l'écologie et de la santé des collectivités, avec l'appui de la Région Bourgogne-Franche-Comté

CCPHTO Centre national de l'écologie et de la santé des collectivités, avec l'appui de la Région Bourgogne-Franche-Comté

CCPHTO Centre national de l'écologie et de la santé des collectivités, avec l'appui de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Il faut évoluer naturellement vers une acceptation d'espaces entretenus différemment et se dire que les espaces sont plus propres au niveau sanitaire qu'auparavant et que nous pouvons les fréquenter sans risque !

Depuis l'année dernière la commune a supprimé totalement l'usage des produits phytosanitaires plus communément appelés « désherbants ».



En 2017, la commune a participé au label Villes et Villages Fleuris. Elle a été proposée, par le jury Départemental, à la labellisation « 1 fleur ». En conséquence, cette année, le jury Régional auditera la commune.

Mais que signifie et à quoi sert la labellisation « Villes et Villages Fleuris » ?

Le label Villes et Villages Fleuris bénéficie d'une forte notoriété et souligne la qualité de vie et l'attractivité des territoires. Le fleurissement n'est qu'un des aspects du label. Il regroupe la gestion environnementale et sociétale mise en place par la commune.

Sont pris en compte, entre autres, les aménagements paysagers, le choix des plantes par rapport au sol et la gestion des ressources.

Pour protéger la santé, les ressources naturelles et la biodiversité, la commune a décidé de s'engager au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics.

Au mois d'avril, le comité de labellisation de la Fredon FC a décidé d'attribuer à la commune ce label de niveau 3, ce qui lui permet de débiter les formalités de demande du label « Terre Saine, communes sans pesticides », de fait accessible avec l'obtention du label de niveau 3 de la Charte d'Entretien des Espaces Publics.

Hôtel à insectes



La biodiversité est l'ensemble des êtres vivants qui occupent un milieu, ou niche écologique. Le jardin constitue un très bon exemple de niche écologique.

La diversité des espèces du jardin est une richesse importante. Les variétés (potagères, fruitières, ornementales) de plantes que vous cultivez, mais aussi les animaux qui fréquentent votre jardin sont les gages d'un jardin en bonne santé. Plus la diversité est importante, plus le système tend vers un équilibre. Certaines pratiques ou aménagements peuvent être mis en place dans le jardin pour augmenter la biodiversité.

Créer un refuge pour les insectes, installer des mangeoires pour les oiseaux, aménager une haie ou une mare, c'est respecter les équilibres et la biodiversité de votre jardin.

Les produits utilisés pour lutter contre les pucerons ou les limaces, pour détruire les mauvaises herbes ou pour combattre les maladies, ne sont pas des traitements anodins. Ce sont des pesticides. Ces produits ont des conséquences sur l'environnement, les nappes phréatiques, la biodiversité et la santé. C'est pourquoi, il est important d'apprendre à jardiner autrement pour en limiter les usages.

Les pesticides sont dangereux, je m'en passe ...

La plupart des pesticides ne sont pas sélectifs. Autrement dit, en utilisant des produits chimiques, on porte atteinte au bon fonctionnement de l'ensemble du jardin : élimination d'insectes utiles pour la pollinisation des fleurs, plantes ou des insectes auxiliaires naturels de culture, dégradation de la qualité des sols, fragilisation de la plante elle-même, etc.

C'est tout l'équilibre de la nature qui est bousculé. De plus, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. D'ici là (et depuis le 1^{er} janvier 2017), les pesticides chimiques de synthèse n'ont plus le droit d'être vendus en libre-service. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.



Chaque année, depuis 1991, les services régionaux de l'archéologie (SRA) publient le bilan scientifique régional (BSR). Édité par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), celui-ci est destiné à assurer la diffusion rapide des résultats des travaux archéologiques de terrain conduits sur le territoire de chaque Région.

Constitué de courtes notices des opérations de l'année, rédigées par leur responsable scientifique et classées par département, il s'ouvre sur une présentation synthétique des résultats les plus significatifs de la recherche archéologique régionale.

Une série de plusieurs indices géographiques chronologiques permettent d'identifier rapidement chaque opération décrite dans le bilan. Voici l'extrait concernant notre commune lors de fouilles faites en 2010.

POUILLEY-LES-VIGNES

La Combotte

2010 ; OPD ; FER, GAL, MA

Motivé par la réalisation projetée d'une nouvelle zone d'activités économiques sur le territoire communal de Pouilley-les-Vignes (Doubs) au lieu-dit « La Combotte », un diagnostic archéologique a été mené sur le terrain du 3 au 15 mars 2010. L'emprise de 65 526 m² accessible à l'engin, inférieure à la surface déclarée de 75 361 m², a fait l'objet de 87 sondages représentant 7,8 % de l'espace autorisant l'étude.

Sensible à l'érosion du fait de sa géologie et de sa topographie, le secteur ne livre aucun élément archéologique en place. Trois zones d'accumulations assurant le piégeage à courte distance des flux sédimentaires livrent néanmoins les témoins mobiliers d'une fréquentation/occupation humaine ancienne. Recueillis en position secondaire, 321 fragments de céramiques renvoient à une mise en valeur des terrains à la fin de la Protohistoire, à la période antique et au bas Moyen Âge.

Olivier SIMONIN (INRAP)

13 juillet 2018

19h30

**Soirée dansante
avec feux d'artifice
Barbecue, saucisses, frites...**

**Devant la salle des fêtes
ou à l'intérieur (suivant la météo)**

Pour la 1^{ère} fois
Pouilley-les-Vignes
reçoit une fleur !!

Le jeudi 11 octobre a eu lieu, à Micropolis, la remise des prix des Villes et Villages fleuris. C'est avec beaucoup de fierté que notre commune s'est vue attribuer sa première fleur. Cette récompense est le fruit d'un travail engagé par la commune depuis quelques années, avec des acteurs très impliqués dans la démarche, à savoir les employés communaux, les élus et les bénévoles.



Pour mémoire, le label comporte 5 niveaux, les communes non labellisées ne peuvent prétendre à aucune fleur. On répertorie le niveau un (une fleur) jusqu'à la quatrième fleur, sans oublier la fleur d'or qui ne concerne que cinq communes en 2018.

Le premier concours de fleurissement a eu lieu en 1920 et il concernait le fleurissement des gares. Les moyens de transport de l'époque se faisaient essentiellement par chemin de fer.

Au fil des années, les critères de sélection d'obtention du label, ont fortement évolué, le fleurissement n'est que peu pris en compte par le jury. D'ailleurs, il est maintenant qualifié de label de qualité de vie.

Le dossier de présentation de la commune qui est remis au jury doit comporter différents items identifia-

bles lors de la visite de terrain du jury :

- améliorer la qualité de vie,
- améliorer l'image et l'accueil,
- développer l'économie locale,
- favoriser le lien social,
- agir en faveur de l'environnement.

Lors de l'élaboration de ce document, l'équipe fleurissement/environnement a listé toutes les actions engagées ces

dernières années.

Ce travail de longue haleine a consisté à valoriser la démarche, l'animer et la promouvoir, identifier notre patrimoine végétal et surtout gérer notre environnement.

Le dossier de présentation remis au jury est à la disposition du public en mairie ou sur le site



La commune a également reçu un trophée, un diplôme et 300€ de la part de la région Bourgogne Franche-Comté.



LABEL TERRE Saine

Attribué par le ministère de la transition écologique et solidaire, c'est la reconnaissance par l'Etat de l'engagement pris par des collectivités de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, mais pas seulement.

Les collectivités souhaitant obtenir ce label doivent participer à diverses actions de communications que ce soit envers les habitants mais également auprès des élèves du primaire.

Ces actions ont été menées au cours de l'année 2018, elles vont se poursuivre cette année.

Epaulée par la FREDON, la commune a obtenu en 2018, le plus haut niveau de la charte d'entretien des espaces publics ; cela lui a permis de prétendre à l'obtention du label.

Après examen du dossier constitué par la commune, le jury a convié les collectivités lauréates le 21 mars dernier à la cérémonie de remise des prix au ministère de l'écologie.



Remise du label terre Saine le 21 mars 2019

Après les discours de circonstance, l'après-midi fut ponctué par plusieurs interventions de personnalités scientifiques afin d'expliquer aux participants tous les enjeux de la transition écologique. Il a surtout été question de la préservation urgente de la biodiversité.

Ce label a été attribué à 426 collectivités territoriales depuis sa création, il y a 5 ans.

En Franche Comté, seules deux communes possèdent ce label dont POUILLEY-LES-VIGNES !

La commune est très fière de ce label qui récompense ainsi tous les efforts entrepris ces dernières années par l'ensemble des acteurs (Conseil Municipal, commission environnement et agents techniques).

Ensemble continuons à préserver cette belle et généreuse nature.

INAUGURATION LE 6 JUIN 2019, DE LA PISTE CYCLABLE RELIANT, POUILLEY, CHAMPVANS ET CHAMPAGNEY !



LES JONQUILLES DU MONT



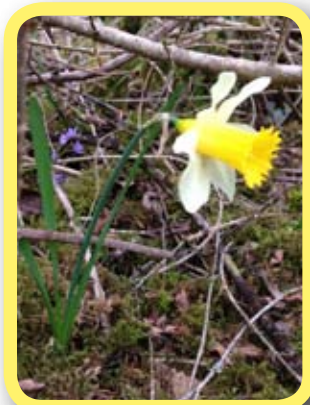
«Qu'elles sont jolies les jonquilles du Mont et célèbres : on vient les cueillir depuis Besançon et même de plus loin ! Début mars, on ne trouve plus que les feuilles vertes : tous les petits calices jaunes ont été cueillis.

J'aime aller à cette date car il reste des survivantes : celles qui ont fleuri plus tardivement ou qui se sont cachées sous les épines et les ronces et je m'empresse de les prendre...en photos .

Ce serait bien si les cueilleurs limitaient leur razzia et se contentaient d'un bouquet par personne, bouquet que l'on peut tenir entre le pouce et l'index formant une boucle.

Ce qui est rassurant c'est que chaque année tout est cueilli et piétiné et l'année suivante ça repousse et refleurit ! (constaté depuis 1982 !)

» Un Appulien



Découvertes au hasard
des rues de Pouilley-les-
Vignes !



Au bord de la route devant
la brasserie CUC



Au bout du pont de la
Lanterne face à la salle des
fêtes.

13 juillet 2019

19h30

**Soirée dansante
avec feux d'artifice**
Barbecue, saucisses, frites...

Devant la salle des fêtes
ou à l'intérieur (suivant la météo)

Au sortir de Pouilley-Les-Vignes, après avoir passé le pont du Bief d'Ormes, la voie douce bifurque avant l'autoroute et emprunte l'entrée principale de Champvans-Les-Moulins.

Vous apprécierez de faire un arrêt à côté du lavoir qui jouxte la Mairie. Construit en 1828, les enfants et les plus grands auront plaisir à voir évoluer des poissons rouges dans ces bassins, jalousement gardés et nourris par un ancien du village depuis des décennies.

Après ce plaisir aquatique, deux directions s'offrent à vous.

- La première, après avoir enjambé l'autoroute, les plus courageux peuvent gravir la colline de Champagney et déboucher, pour une halte salutaire, derrière l'église qui domine ce village. Les plus économes de leur énergie où ceux munis d'un vélo pourront rester sur le chemin et contourner la colline pour rejoindre la voie aménagée pour aller saluer les Champagnou-lais par l'entrée principale.

- La seconde, prendre la direction de Serre-Les-Sapins. Toutefois, je vous conseille un petit détour historique. En effet, face à la mairie de Champvans, il vous est loisible de tracer tout droit sur 200 mètres, puis de prendre le petit raidillon en terre qui monte sur la droite. Il débouche sur la rue des Noyers. Face à vous, entre les numéros 19 et 21, un chemin de terre discret descend vers le vallon où coule le Bief. Après quelques centaines de mètres, surgissant du brouillard automnal, apparaîtra en périphérie d'un bosquet **la Fontaine de Bourdon**.

Construite en 1786 et à l'abandon depuis des décennies, sa rénovation s'est achevée en 2019

Léonard Grevet.

Adjoint Champvans les Moulins



la Fontaine de Bourdon avant et après sa rénovation.

POUILLEY-LES-VIGNES VILLAGE FLEURI : CONCLUSION DU JURY

Le jury encourage la municipalité à poursuivre les efforts engagés. l'embellissement de la commune est notable et rapide, porté par de beaux projets et par un souci global de gestion environnementale et de valorisation du patrimoine. Les initiatives vont dans le bon sens : la 2ème fleur peut être atteinte à court terme.





MAISON PROPRE

Catherine Roussey Brancher

Ménage Vitrage Repassage
Repas Courses Toilette

A VOTRE SERVICE

03 81 55 01 94

Aide à domicile
Assistante de vie

Paiement en CESU
25115 Pouilley les Vignes



Le Salon

Ouvert du mardi au vendredi : 9h-18h30
Le samedi : 9h-16h

32 rue de lausanne
25115 Pouilley-les-Vignes

Tél: 03.81.58.05.38
Facebook: Le salon

LA FORÊT DE POUILLEY LES VIGNES

L'AFFOUAGE !

Vous rencontrerez peut-être en forêt des personnes qui font leur bois de chauffage grâce à l'affouage. Comment procèdent-ils ?

L'affouage est une pratique qui remonte au Moyen-Âge. À cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer d'où le nom de cette pratique (affouage).

L'affouage se fait en hiver, période sans feuilles. Le bois de chauffage est empilé en stères.

Parmi les coupes prévues à l'aménagement et marquées par l'ONF, notre commune décide de les vendre à un prix raisonnable à ses habitants : ce sont celles destinées à l'affouage.

Les arbres sont marqués par les forestiers de l'ONF dans les jeunes peuplements à éclaircir et dans les taillis. Leur diamètre ne dépasse généralement pas 35 cm à hauteur d'homme.

Il y a aussi les têtes d'arbres qui ont été exploités par les bûcherons pour fournir du bois d'oeuvre.

Les bois sont d'abord sectionnés en morceaux d'un mètre de long pour

pouvoir être empilés. Les plus gros sont fendus pour à la fois réduire leur poids et faciliter le séchage.

La récolte du bois de chauffage a toujours lieu dans le cadre d'un plan d'aménagement de gestion forestière. Les affouagistes participent à la gestion sylvicole de notre forêt communale ; en prélevant un certain nombre de jeunes arbres identifiés par le garde forestier de l'ONF, ils permettent aux autres de mieux se développer.

Cette activité leur permet aussi d'apprécier à sa juste valeur le patrimoine de la forêt communale.

L'affouagiste utilise principalement une tronçonneuse, complétée par une hache, un merlin à fendre, une serpe et des coins en acier.

Les bois désignés par l'ONF dans le cadre de la gestion forestière de la forêt communale sont « délivrés » à la commune. Le permis d'exploiter est donné au maire.

Le conseil municipal décide si les bois seront vendus ou destinés à l'affouage.

Il invite les affouagistes à se faire connaître, fixe le montant de la taxe d'affouage, répartit les lots par tirage au sort selon le nombre d'affouagistes inscrits, précise dans un règlement intérieur le déroulement de l'exploitation qui comprend le délai d'exploitation fixé par l'ONF.



Ensuite la commission des bois matérialise elle-même les lots, l'occasion pour elle d'une balade en forêt communale.



Les affouagistes doivent impérativement respecter le règlement de l'affouage en prenant soin de ne couper que les arbres indiqués (marqués par les agents de l'ONF) ; ils doivent prendre garde à sortir les bois dans de bonnes conditions de débardage, en respectant les sols et les chemins prévus à cet effet.

L'affouagiste utilise les Équipements Individuels de Protection (EPI) : des chaussures de sécurité hautes à bouts renforcés, un pantalon de sécurité, un casque avec visière, une paire de gants, et des protections anti-bruit.



Un stère pour quel volume ?

Le stère, l'unité de mesure du bois de chauffage, représente un volume d'encombrement de 1 mètre de large sur 1 mètre de long et 1 mètre de haut.



Bûches de 1 m
1 stère = 1 m³



Bûches de 50 cm
1 stère = 0,8 m³



Bûches de 33 cm
1 stère = 0,7 m³

Quels sont les meilleurs bois de chauffage ?

Leur choix a une influence sur la qualité et la valeur énergétique du chauffage. Les feuillus durs (charme, chêne, hêtre...) sont très appréciés. Le bois de résineux brûle rapidement en diffusant une forte chaleur mais encrasse la cheminée à cause de la résine.



FERMETURE DE LA TRÉSORERIE !

Dans le cadre d'une démarche d'optimisation de son réseau, la Direction départementale des Finances Publiques du Doubs a acté un nouveau schéma de proximité qui se concrétise par la fermeture de plusieurs trésoreries dont celle de Pouilley les Vignes. Outre le service à la population, la "perception" contrôlait la gestion d'une quarantaine de collectivités depuis 1978.

A compter du 1^{er} janvier 2021, vous devrez contacter ou prendre rendez-vous auprès des structures suivantes :

Pour le calcul et le paiement de vos impôts (taxe foncière, taxe d'habitation, impôt sur le revenu, prélèvement à la source) et amendes

*Service des impôts des particuliers
Besançon amendes
SAID Besançon périphérie
Boulevard Charles de Gaulle
25043 Besançon cedex
sip.besancon@dgfip.finances.gouv.fr
amendes.besancon@dgfip.finances.gouv.fr*

Pour le paiement de vos factures locales (eau, ordures ménagères, etc ...)

*Trésorerie du Grand Besançon
16, place Cassin - BP 2129 -
25052 Besançon cedex
Tél : 03.81.61.60.60
t025005@dgfip.finances.gouv.fr*

Pour le calcul de votre impôt foncier

*Service des impôts fonciers du Doubs
Cellule foncière départementale
Boulevard Charles de Gaulle
25043 Besançon cedex
Tél : 03 81 65 65 50*

Vous pouvez également régler vos factures, fiscales et locales, en vous connectant sur le site :

www.impots.gouv.fr

ou en vous rendant chez un buraliste agréé auprès de la DDFIP, ce qui est le cas pour le tabac presse du

Super U.

En effet, si votre avis comporte un QR code, vous pourrez payer chez un buraliste agréé sans que ce dernier n'ait connaissance de vos données personnelles.

Plus d'infos : www.pouilleylesvignes.com

LA NATURE À POUILLEY AU MOMENT DU CONFINEMENT

« Comme le faisait remarquer notre maire dans le précédent numéro de l'Appulien, Pouilley-les-Vignes est resté un village au sein de la communauté urbaine du Grand Besançon. »

« Pouilley a été un havre de paix et de sérénité au cours de cette époque où prévalait la peur du virus (et du genre) ».

Le beau temps nous a aidés à explorer le kilomètre autour de chez nous et à y découvrir en détail sa superbe biodiversité. Du mont de Pouilley à celui de Pirey, du chemin de Vauresson à la rue de Masson, de la Grosse-Aige à Serre-les-sapins, la floraison printanière a révélé des végétaux magnifiques, parfois peu courants : tulipes sauvages, ancolies, pervenches..., mais aussi des animaux : papillon paon-de-jour, pie-grièche écorcheur, lièvre, chevreuil. »

Texte et photos de Jacques MUDRY



Chemin stratégique



Le Mont : Tulipe sauvage



Ail des ours



Tulipe sauvage



Grosse Aige : Pervenches



Le Mont : Scolopendre



Le Mont : Silène



Grosse Aige : Orchis mâle (satyrion mâle)



Grosse Aige : Parisette



Pirey : Eglantine



Chemin de Rougeau



Le Mont : Ail des ours



Mont de Pirey : Sceau de Salomon



Mont Pirey : Oeillet des Chartreux



Mont Pirey : Silène



Mont Pirey : Paon de jour



Pie grièche écorcheur



Le Mont : Chevreuil



GARAGE GERDY

Père et Fils

Mécanique - Carrosserie - Peinture

42, rte de Lausanne 25115 POUILLEY LES VIGNES

Tél. 03 81 58 00 29 - Fax 03 81 59 07 82

MAISON PROPRE

Catherine Roussey Brancher

Ménage Vitrage Repassage
Repas Courses Toilette

A VOTRE SERVICE
03 81 55 01 94

Aide à domicile
Assistante de vie

Paiement en CESU
25115 Pouilley les Vignes

ENVIRONNEMENT

Comme on a pu le constater, les mesures de confinement établies afin d'enrayer la propagation du coronavirus ont fait un bien fou à la planète.

Alors que la pollution était en forte diminution (moins d'avions, de paquebots de croisière, de voitures...) on a vu les animaux pointer à nouveau le bout de leur nez, les oiseaux chanter, les papillons voler autour de nos massifs.

C'est pourquoi, encouragée par le jury des villes et villages fleuris, la commune poursuivra ses efforts en matière de gestion environnementale. Toujours soucieuse de préserver la flore pour le bien-être de tous, elle n'utilise plus de produits phytosanitaires. De ce fait, certains s'étonnent de voir pousser des « herbes folles » mais celles-ci sont nécessaires pour maintenir un équilibre écologique.



Malgré la crise sanitaire et la sécheresse, les employés communaux se sont impliqués pour embellir notre village en réalisant des aménagements : fontaine de la Perrouse, massif de la Grosse Aige, massif face à la pharmacie (en cours de finalisation), plantes aquatiques dans le lavoir du centre.

Un grand merci aux Appuliens qui entretiennent les espaces verts jouxtant leur propriété.

Avec le jury des Villes et Villages Fleuris, la commission environnement et les agents de la commune travaillent sur l'aménagement d'un massif rue du Repos (au croisement avec la rue de la Perrouse), en utilisant des plantes adaptées au soleil et à l'ombre, et qui fleurissent aux différentes saisons.

Au niveau du terrain en bas de la rue de la Perrouse, avant le groupe scolaire (hôtel à insectes), la commune va maintenir une partie de l'espace en tonte raisonnée en y intégrant des bulbes qui donneront une floraison échelonnée ainsi que des arbustes mellifères. Pour agrémenter l'espace, un banc pourrait y être installé ainsi qu'un ou deux arbres pour l'ombre.

D'autres projets sont à l'étude : aménagement de la rue d'Emagny lors des travaux de voirie, abords du groupe scolaire...



Bien entendu, dans un souci de gestion de l'eau, la commission environnement choisira des plantes vivaces et peu gourmandes en eau.



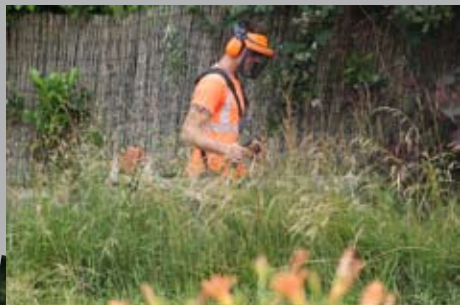
Sortie dans le village des membres de la commission, des employés communaux, avec le jury des villages fleuris. (ce dernier donnant des conseils techniques).



Les labels obtenus



Trois employés communaux pour l'entretien et l'embellissement de votre village



UN CENTENAIRE À POUILLEY LES VIGNES !



Bon anniversaire Michel

Michel Bruey est né à Gray le 6 décembre 1920, il est l'aîné d'une famille de cinq enfants. Il fait sa scolarité à Gray, puis à Besançon où il est interne. En 1939 et ses deux bacs en poche, il commence des études de droit à Dijon dans le but de reprendre un jour l'étude de son père, avoué à Gray. La guerre interrompt ce projet et en juin 1940, il part avec sa famille, dans le Tarn d'abord chez des cousins qui les accueillent, puis à Mende où, par le scoutisme, il fait la connaissance de Geneviève, sa future femme. Après huit mois dans les Chantiers de Jeunesse, il reprend ses études, à Montpellier cette fois, jusqu'en août 1943, où il doit partir en Allemagne, enrôlé de force dans le Service du Travail Obligatoire. Libéré par les troupes russes en juillet 1945, il rejoint Montpellier pour terminer enfin son cursus universitaire et obtenir sa licence en Droit. De retour à Gray, il poursuit ses études juridiques en tant que stagiaire.

Il se marie avec Geneviève le 18 juillet 1947 à Mende.

Ne pouvant reprendre l'étude de son père qui doit continuer à la gérer, Michel entre alors aux Etablissements Mischler Fermetures à Frétilly, puis à Besançon où la famille s'installe en 1957. Il y fait carrière jusqu'au jour où, cadre commercial, il doit partir en retraite en juillet 1979. Dix ans plus tard, il s'installe avec Geneviève à Pouilley-les-Vignes.

Geneviève et Michel auront trois enfants, deux petits-enfants et trois arrière-petits-enfants. Ils ont eu la grande douleur de perdre leur unique petite-fille, Marie, en 2016 et Michel, celle de voir partir Geneviève deux ans plus tard, après 71 ans de mariage.

Michel aime l'amitié, la lecture, l'histoire, la poésie d'hier, la musique classique, la nature, les arbres et les ruisseaux, tout particulièrement ceux de sa région d'adoption et de cœur, la Lozère et les Cévennes. De tout cela, il parlait volontiers avec l'équipe de la bibliothèque communale et particulièrement celle des bénévoles dont il fit d'ailleurs partie durant plusieurs années et dans laquelle il a noué de fidèles et précieuses amitiés.

Homme sympathique, Michel est très apprécié dans le village, pour sa vivacité d'esprit, son humour et sa discrétion.



Depuis le confinement, le SYBERT constate une recrudescence des erreurs de tri.

Voici un rappel de quelques consignes simples à respecter pour un tri efficace.

Dans le bac jaune : pas de sac et emballages non imbriqués

Lorsque les emballages sont déposés dans le bac de recyclables, ils doivent l'être en vrac, pas dans des sacs et non imbriqués. En effet, lorsque des déchets de différentes matières sont emboîtés les uns dans les autres, le centre de tri n'a pas les moyens techniques et humains de les séparer. Ils partent donc en refus de tri, à l'incinération.



Les sacs de déchets ménagers vont dans le bac gris

Les ordures ménagères résiduelles, en sacs, ne sont pas à déposer dans le bac jaune. En effet, une fois acheminés au centre de tri par les camions de collecte, ces sacs seront écartés de la chaîne de tri, mis au refus et de nouveau transportés en camion à l'usine d'incinération. Ces déchets subissent de ce fait plusieurs transports et traitements, avec des coûts associés, ce qui n'aurait pas été le cas s'ils avaient été déposés directement dans le bac gris. Ces erreurs de tri contribuent à l'augmentation globale du coût de traitement des déchets. Quel qu'il soit, un déchet mal trié a des conséquences financières qui, à terme, se répercutent sur les usagers, mais aussi des incidences environnementales et sanitaires : transports de déchets superflus, pollutions, déchets non recyclés et donc non valorisés, mise en danger de la santé des agents...

Masques : attention danger !

Ce type de déchet est considéré comme des déchets de soin. Ils représentent donc un risque infectieux élevé pour toute personne susceptible de les toucher comme les agents de collecte, de tri ou encore de la voirie. C'est pourquoi il est impératif de les mettre dans la poubelle grise, avec les déchets ménagers non recyclables. Il en est de même pour tous les textiles sanitaires : lingettes, gants, couches...

TRAVAUX D'ISOLATION
SOUFFL'ISOL
 25115 POUILLEY LES VIGNES

Thierry CHEVRE
 06 60 86 77 63
 Tél. 03 81 57 62 86 / Fax. 03 81 59 94 38
 thierry.soufflisol@gmail.com
 www.soufflisol.fr

Joyeuses fêtes



BELLE RÉALISATION DES AGENTS COMMUNAUX



Lors de sa visite, le jury des Villes et Villages Fleuris avait donné des conseils à la commission environnement, pour l'aménagement de cet espace.



PROTECTION DU MONT

Installation de barrières par l'entreprise FCE, pour interdire le passage des motos et des quads, des deux côtés du Mont.



La commission environnement en concertation pour l'élaboration du dossier des travaux.



Les animaux peuplant le Mont seront enfin tranquilles...
les promeneurs aussi.

LA FORÊT DE POUILLEY LES VIGNES

Dans le cadre de l'aménagement forestier, une coupe de chênes a été menée par l'agent de l'ONF en charge de cette gestion, Quentin Metz. C'est l'entreprise NJC forêts à Pouligney-Lusans, qui a été retenue pour ce travail d'abattage, façonnage, débardage et cablage de feuillus. Ces coupes se sont déroulées dans le bois de Barmont en novembre 2020.



Les troncs d'arbre abattus et ébranchés (les grumes), de grande valeur, notamment lorsqu'il s'agit de chênes, seront vendus à une scierie pour être transformés. Le reste sera pris en charge par ONF énergie.

Pour préparer ces ventes, il faut procéder à un cubage des grumes. Cette opération consiste à estimer le volume de chaque tronc abattu. Les mesures de la longueur du tronc sont réalisées avec un mètre ruban et celles de circonférence à mi-longueur avec un compas forestier.

Cette opération d'évaluation de la valeur marchande des bois, préalable à toute action commerciale, requiert de solides compétences et une bonne dose d'expérience. Le recours à des professionnels (experts, ingénieurs, techniciens...) se révèle conseillé dans la plupart des cas.

Cubage par billons successifs



On décompose fictivement la grume en une suite de billons. Chacun des billons est cubé ; le cumul de ces cubes donne le volume de la grume. L'estimation étant d'autant meilleure que les billons sont plus courts.



Ces données sont notées sur une tablette électronique et permettront d'obtenir le volume de bois à vendre.

Certains arbres présentant des défauts dans le bois, tel que de la pourriture, la roulure (fente circulaire au centre de l'arbre), ont besoin d'être purgés. Ces parties seront retranchées par le forestier pour ne proposer à la vente que du bois de bonne qualité.



Suite au cubage des chênes de la Commune, plus de 200 m3 de bois de qualité ont été mis en vente par l'ONF le 28 janvier 2021.

QUALITE	Nombre de grumes	VOLUME en M3
A	18	67.038
A	22	56.641
B1	24	66.024
C2	5	33.981
D	1	2.938
TOTAL	70	226.62

C'est la scierie Mutelet et Cie installée à Rahon qui a emporté le lot en faisant la meilleure offre.

Exploitant les ressources des plus beaux massifs forestiers de Franche-Comté et de Bourgogne, cette scierie de chênes a su depuis 1899 fidéliser sa clientèle en privilégiant la qualité des produits qu'elle a réalisés. Cette entreprise est spécialisée dans les plots destinés à la rénovation et la restauration de bâtiments anciens et classés monuments historiques.

Le bois-énergie (BE) est un coproduit de l'exploitation forestière ou de l'activité des scieries (sciures et chutes), il est indissociable du bois d'œuvre (BO) et du bois d'industrie (BI), puisque ce sont les parties du bois sans autre usage qui alimentent la filière BE.

En France, on ne déboise pas la forêt, on la gère durablement, et elle conti-



L'aménagement forestier est soumis au code forestier établi par l'ONF pour une durée de 20 ans. Ce code fixe les principales dispositions pour une gestion durable des forêts publiques

Les coûts d'abattage et de façonnage par la société NJC forêt, ont été d'un montant de 5950 €, la gestion de la forêt par l'ONF pour l'année 2020 s'est établi à 3900 €.

Le montant de la vente des chênes à la scierie Mutelet, quant à lui, a été de 64 000 €. À cela s'ajoutera, après une année d'attente en forêt, la vente des déchets laissés sur place (220 tonnes) et pris en charge par ONF énergie. Le prix de vente serait de 11,90 € la tonne.



Les bois, en attente au bord des chemins de nos forêts, sont destinés à être valorisés en bois énergie.

nue de s'étendre. L'exploitation est vitale pour lui permettre de se renouveler. Dans un contexte de changement climatique, d'épidémies de scolytes et autres maladies, si on laissait nos forêts livrées à elles-mêmes, elles périraient dans de nombreux cas. Une forêt qui ne se développe plus, c'est moins de carbone emmagasiné !

PLUS QUE JAMAIS, PRIVILÉGIEZ LES CIRCUITS COURTS

Faites vos achats aux quatre coins de la ville, plutôt qu'aux quatre coins du monde !

Face à la crise sanitaire et économique sans précédent que traverse le pays, le soutien aux commerçants, artisans et entrepreneurs locaux est plus que jamais essentiel pour préserver le tissu économique et la vitalité de notre village.

Depuis mars 2020, un virus s'est brusquement invité dans notre quotidien. Cette crise dont nous continuons à subir les assauts ébranle durablement notre économie. Et au niveau local, les commerçants paient un lourd tribut. De nombreuses boutiques ont été obligées de baisser leur rideau entraînant un manque à gagner important qu'il leur sera difficile de combler.

Des commerçants créatifs et solidaires

Toutefois, cet événement a aussi révélé la formidable capacité de ces commerçants à s'adapter, voire à réinventer, parfois avec audace et courage, afin de poursuivre leurs activités et permettre aux Appuliens de continuer à s'approvisionner en produits du quotidien. Des services de vente à emporter, de livraison ou de « clic and collect » ont été mis en place.

Encourager l'achat de proximité

Côté population, les deux confinements ont permis à un certain nombre d'Appuliens de redécouvrir leurs commerçants, artisans et entrepreneurs de proximité et de mettre en valeur le rôle majeur de ces acteurs locaux sur le plan économique et social mais également au niveau de l'animation du village et de ses environs.. Privilégier les circuits courts, c'est sauvegarder la planète en limitant les déplacements des consommateurs et des livreurs.

Vous pouvez consulter la liste des commerçants et artisans locaux sur l'application "Intramuros", n'hésitez pas à l'installer sur votre téléphone.



JE M'INFORME, JE PARTICIPE

8870 vues en un an et plus de 600 habitants qui ont fait le choix d'installer cette application sur leur téléphone.

Faites comme eux, pour vous informer et participer à la vie locale.

Répondez aux sondages, alertez votre mairie, donnez votre avis,

abonnez-vous aux notifications de votre association ou d'un commerce.

Recevez des notifications concernant les moments importants de la vie de votre commune, c'est ce que vous propose cette application «intramuros».

Allez sur Google Play ou apple store, recherchez et téléchargez l'application gratuite «Intra Muros».

Application gratuite

Vous pouvez aussi scanner ce QR_code



Plus d'infos : www.pouilleylesvignes.com

LE PLAN CLIMAT DE GRAND BESANCON METROPOLE PRESERVER LES RESSOURCES, ATTENUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à l'urgence climatique, l'ambition de ce plan territorial est de diviser par 2 les consommations d'énergie d'ici 2050 et de diminuer l'empreinte carbone, c'est-à-dire l'impact de l'homme sur le réchauffement climatique via la quantité d'émissions de gaz à effet de serre. Cette empreinte est six fois trop élevée et l'objectif en matière de climat consiste à ne pas dépasser un réchauffement planétaire de + 1.5° C par rapport à l'époque préindustrielle. Il s'adresse à tous car nous sommes tous concernés : collectivités, entreprises, citoyens.

On note une prise de conscience générale sur les sujets climatiques mais nous avons du retard et trop souvent, nous considérons que l'action doit prendre place ailleurs que chez soi.

Ces actions sont réalisables sans investissement et une baisse de 5 à 10 % de l'empreinte carbone pourrait être réalisée.

Les 7 ambitions de GBM (Grand Besançon Métropole).

- ❖ Aménagement du territoire : végétalisation, développement d'énergies renouvelables ...
- ❖ Gouvernance et Mobilisation de Grand Besançon et de ses communes : inciter les citoyens à s'engager
- ❖ Bâtiment et habitat : rénovation énergétique dans les bâtiments
- ❖ Mobilité moins carbonée : encourager le covoiturage, le vélo, la marche
- ❖ Biodiversité et santé : protection des milieux naturels (forêts, zones humides), valoriser les circuits courts
- ❖ Transition numérique au service du climat
- ❖ Management durable : réduction des déchets, gestion de l'énergie.

Il est vrai que chaque individu est limité par le « système socio - technique », c'est-à-dire l'environnement social et technologique dont il dépend mais en tant que citoyen, nous pouvons facilement adopter quelques petits gestes au quotidien : acheter une gourde ou équiper son logement de lampes LED par exemple.

Des changements de comportement plus ambitieux : faire systématiquement du covoiturage, privilégier les circuits courts alimentaires, ne prendre l'avion que lorsque cela est incontournable, le vélo pour les trajets courts, moins d'achats de vêtements neufs, baisser la température de son logement...



Au sein de notre commune, diverses actions ont déjà été mises en place : extinction de l'éclairage public la nuit, suppression des produits phytosanitaires, engazonnement du cimetière, tonte raisonnée, choix de plantes moins gourmandes en eau, hôtels à insectes, panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie, groupe scolaire à énergie positive, protection de la faune et de la flore du mont par la pose de barrières. D'autres actions sont en projet : création de voies douces (comme celle reliant Pouilley à Champvans), rénovation de la trésorerie (chaudière bois, isolation extérieure, panneaux photovoltaïques), fourniture d'électricité 100 % renouvelable pour l'ensemble des bâtiments communaux, création d'une zone humide (l'étang) etc...

Vous pouvez consulter le lien suivant, qui résume bien la situation sur notre territoire (petite vidéo) :
<https://www.oreca-bfc.fr/f/ressources/11776/fiche/>

Pour vous aider lors de la transition énergétique de votre logement :
ADEME :
44 rue de Belfort - Besançon. Tél.03 81 25 50 00
Maison de l'habitat - Cette maison regroupe : L'Adil et le CAUE - 1 rue Ronde de Fort Griffon - Besançon.
Tél.03 81 61 92 41

Les adresses :
www.adil25.org
adil25@wanadoo.fr
www.caue25.org
caue25@wanadoo.fr

ENVIRONNEMENT BIODIVERSITE

Des Appuliens nous ont fait part de leurs remarques :

- « Bravo pour les poissons et les plantes aquatiques dans les fontaines »,
- « Félicitations pour les massifs rue de Lausanne et autour de l'église »
- mais d'autres sont moins agréables à entendre :**
- « Dans certains quartiers, vous ne tondez plus ? »
- « Vous laissez pousser les pissenlits et autres plantes indésirables sur les accotements » ...

Evidemment, la météo pluvieuse a été particulièrement favorable à la pousse des « mauvaises herbes » et a compliqué le travail des agents communaux. Habituellement, un seul désherbage pendant l'été est suffisant mais cela n'a pas été le cas en 2021.

Le cimetière et les massifs ont nécessité un désherbage à plusieurs reprises. La commune a fait appel aux chantiers départementaux pour un nettoyage des bords de route aux abords du colège et au cimetière.

Mais, en ce qui concerne la tonte de certains espaces, nous rappelons que c'est la volonté de la commune de pratiquer « une gestion raisonnée » des espaces verts et des herbes folles au profit des insectes pollinisateurs et des oiseaux.

Merci aux habitants qui participent aux différentes opérations d'embellissement dans leur quartier, le long de leur clôture longeant les voies publiques.



Certains vont même jusqu'à planter quelques fleurs sur un bout de talus ou au coin d'un banc ou d'un ouvrage communal (fontaine du Niton, château d'eau...)

Leur engagement doit encourager les habitants à avoir les bons gestes en matière d'environnement et il faut rappeler que les habitants doivent :

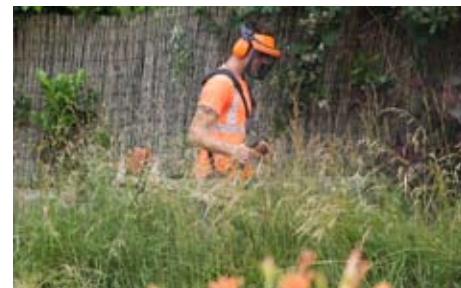
- Entretenir les abords de leur propriété (tonte, taille de haie, débroussaillage) le long des voies mais aussi pour que les haies ne nuisent pas aux réseaux électriques et téléphoniques.
- Déneiger en bordure de terrain et mettre du sel ou de la saumure en cas de verglas

Malheureusement, certains sont loin de respecter ces préconisations et on ne compte pas les interventions pour ramasser les dépôts sauvages.

Nous sommes tous concernés ! Il faut bien comprendre que ces incivilités polluent l'environnement et que leurs répercussions financières sont à la charge de l'ensemble des citoyens.



Fontaine du Niton





SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ÉDITO	3
LES TRAVAUX RUE D'EMAGNY	4
RUE DE LA PERROUSE	6
ÉTAT CIVIL	7
URBANISME	8
ENVIRONNEMENT	10
LE CCAS	12
LE BUDGET	14
MÉDIATHÈQUE	16
LES OISEAUX À POUILLEY	18
RANDONNÉES	22
DÉFIBRILLATEURS À POUILLEY	24
LE CONCILIATEUR DE JUSTICE	25
LE CONCILIATEUR FISCAL	26
AGENDA	28
COMMÉMORATIONS	29
ASSOCIATIONS	30
INFOS DE LA COMMUNE	36
ANNUAIRE DE LA COMMUNE	39



UN VILLAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE

Le palmarès des «villes et villages où il fait bon vivre», publié récemment classe notre commune 22^{ème} sur 573, au rang départemental et 4^{ème} parmi les 143 communes de 500 à 2000 habitants.

Au niveau national, notre commune n'a pas à rougir, puisqu'elle est située à la 2850^{ème} place sur 34 827 communes, 336^{ème} sur 11182 parmi les communes de 500 à 2000 habitants.

<https://www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com>



Directeur de la publication :

Jean-Marc BOUSSET

Comité de rédaction :

Catherine BONNAMOUR

Catherine BOUSSET

Monique GAYOUS

Marie-Agnès GUEZET

Rkia IDRISI

Jacques MUDRY

Michel PETITCOLAS

Jean-Paul REVERT

Françoise SCHMIDT

Bernadette THOMAS

Crédit photo :

Jean-Marie GUIERDET

Jacques MUDRY

Michel PETITCOLAS

Jean-Paul REVERT

Impression : Est'Imprim à Autechaux

ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA RUE D'EMAGNY

La commission environnement souhaite privilégier la biodiversité et diminuer les îlots de chaleur avec des plantations diverses : arbustes, arbres, ou plantes aromatiques et autres. Deux bancs seront installés afin de permettre aux promeneurs de se reposer et aux riverains de se retrouver.



ATELIER PARTICIPATIF :

Un appel a été lancé à tous les Appuiliens souhaitant rejoindre la commission environnement afin de confectionner des décors de Noël qui seront pour la plupart réalisés en bois, puis peints par les bénévoles.

Si vous voulez participer adressez-vous à la mairie.

CENTRE DU VILLAGE - EGLISE :

Le décapage des portes de l'église a révélé leur très mauvais état.

Une restauration n'est pas judicieuse. Dans un premier temps la porte principale sera changée. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Touvre. En 2023, la porte latérale (face à la poste) sera remplacée elle aussi.

La remise en peinture des colonnes du lavoir ainsi que des potelets et barrières en métal du tour de l'église sera effectuée.





GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre des activités, les élèves ont participé aux plantations devant leur école, sous la houlette des employés techniques. Une belle réussite, doublée d'un aspect pédagogique : choix de plantes s'adaptant au changement climatique et, respect des plantations.

Les enfants n'aimeraient pas voir leurs efforts anéantis.

Merci aux employés communaux pour leur implication.



AMÉNAGEMENT DES MASSIFS

En 2021 les employés techniques ont pu suivre une formation organisée par la FREDON sur l'ambrosie (plante invasive) ; Ils ont également participé à une journée sur l'aménagement des jardins à la Saline d'Arc et Senans.



C.D.E.I.

La commune continue de faire appel aux chantiers départementaux pour les gros travaux d'élagage et de désherbage (cimetière etc..).



Nous déplorons le vol de fleurs et de plantes dans les massifs. Les employés communaux s'efforçant de rendre notre village agréable, ce genre de comportement est inadmissible.

LES OISEAUX : CES CHERS VOISINS MÉCONNUS

Samuel Maas, pédagogue expert de l'avifaune et salarié de la Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO), a animé en décembre dernier, à la médiathèque, une conférence sur les oiseaux de Franche-Comté. Devant le succès de cette soirée et le regret de certains de n'avoir pu y assister, nous avons souhaité qu'il nous fasse partager ses connaissances dans ce journal.

Merci à lui pour ses explications détaillées et tellement intéressantes.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Dans un monde qui s'est coupé de la Nature, qui peut citer 10 noms d'oiseaux ?

Qui peut dire où ils nichent, d'où ils viennent ?

À quelle période, peuvent-ils être observés ?...

Le sujet est vaste ; c'est pourquoi, dans ce numéro, nous avons sélectionné la partie sur les espèces rencontrées en Franche-Comté et plus précisément à Pouilley-les-Vignes.

Il faut savoir que les oiseaux se distinguent en 3 catégories :

- Les hivernants lorsqu'ils passent l'hiver dans nos contrées
- Les migrateurs lorsqu'ils se déplacent entre les saisons
- Les nicheurs lorsqu'ils se reproduisent sur notre territoire.

Ils peuvent se classer dans une seule ou plusieurs catégories simultanément. Par exemple, le Rougegorge familier est nicheur, migrateur et hivernant en Franche-Comté. En conséquence, le rougegorge qui vient à votre mangeoire l'hiver, n'est pas le même qu'au printemps ; il vient de contrées plus nordiques ! Les hirondelles rustiques de votre grange ou garage, sont des migrateurs au long cours, puisqu'elles sont dites migratrices transsahariennes et passent l'hiver en Afrique équatoriale.

A POUILLEY-LES-VIGNES,

Depuis 1950, on a mis en évidence la présence de 117 espèces recensées, dont 82 nicheuses sur le territoire et 58 hivernantes.

Certaines espèces ont disparu depuis les années 1990, du fait de l'urbanisation (contexte démographique et proximité d'une grande ville) comme la Caille des blés (disparition de son milieu, les prairies) ou la Pie-grièche à tête rousse (disparition des anciens vergers et du milieu bocager).

D'autres espèces sont rares sur la commune et ne comptent qu'un seul couple. On peut citer :

- Le petit Pouillot de Bonelli, qui affectionne les milieux boisés de pente très ensoleillée (on dit « à tendance thermophile »), qui revient des savanes sahéliennes d'Afrique occidentale du haut de ses 8 grammes.
- Le Petit gravelot, un limicole qui établit son nid à même le sol sur les étendues de graviers dépourvues de végétation.



Pouillot de Bonelli © Bertrand Etevenard (LPO BFC)



Petit.gravelot © Christophe Jacques (LPO BFC)

- La Bondrée apivore, rapace étonnant de la taille d'une Buse variable qui ne se nourrit que d'hyménoptères (famille des guêpes et abeilles) et de de leurs couvains*, ce qui en fait une des espèces ayant le temps le plus court en région, de mi-mai à mi-juillet, période qui couvre la reproduction des hyménoptères.

Enfin, il reste évidemment les plus communes, celles que nous pouvons observer quotidiennement dans nos jardins ou celles qui nous honoreront d'une fugace observation lors des passages migratoires, contribuant à notre émerveillement.

Bondrée apivore © Samuel Maas (LPO BFC)



Parmi ces petits bonheurs inespérés, nous pouvons citer les haltes remarquées des Cigognes blanches. La Franche-Comté étant une voie importante de migration pour l'espèce, et particulièrement la vallée du Doubs pour faire le lien entre l'Europe centrale et le couloir du Rhône, il n'est donc pas rare d'entrevoir les échassiers sur les pylônes du stade, l'église ou les grands résineux du centre village.



La Cigogne blanche.

Il y a également dans nos jardins les chanteurs invétérés comme la Fauvette à tête noire, avec son chant rythmé, flûté et très sonore, le très coloré Rougequeue à front blanc (à ne pas confondre avec son proche cousin le Rougequeue noir) ou encore le Serin cini qui émet un pépiement poussif et prolongé depuis un perchoir exposé ou en vol. Son chant rappelle celui des canaris dont il est un proche ancêtre !

** le couvain est l'ensemble des œufs, larves et nymphes, protégé, soigné et alimenté par les nourrices dans une colonie d'insectes hyménoptères sociaux tels que les Apidae, les Vespoidea, les Fourmis ainsi que chez les Isoptères tels que les Termites.*

Rougequeue à front blanc © Michel Balanche (LPO BFC)

D'autres sont évidemment présentes :

- En forêt (Pic mar, Pouillot véloce, Grive musicienne, Troglodyte mignon, etc.),
 - Au bord de l'étang (Gallinule poule d'eau, Râle d'eau, Canard colvert, etc.),
 - Dans les milieux plus ouverts avec haies (Bruant jaune, Tarier pâle, Pie-grièche écorcheur, etc.)
 - Liées aux bâtiments (Hirondelle de fenêtre, Tourterelle turque, Faucon crécerelle, etc.)
- mais nous ne pouvons les présenter toutes...

EN FRANCHE-COMTÉ

En Franche-Comté, il reste 280 espèces régulières dont 202 qui s'y reproduisent.

En 2018, la LPO Franche-Comté (devenue LPO Bourgogne-Franche-Comté depuis 2021) a sorti un livre conséquent qui résume l'ensemble des connaissances acquises par l'association depuis 1950. Pour tout savoir sur les oiseaux de l'ex-région, il est devenu incontournable ! (voir page 31)

Depuis 1950, 430 espèces ont été observées dont 151 sont vraiment très rares : « apportées » par les tempêtes », comme les deux mentions de Fou de Bassan en 1998 à Etupes (25) et en 2006 à Dole (39) ou les 3 mentions de Flamant rose en 1961 à Faveirois (90), en 1969 à Cernon (39) et en 1992 à Fontainebrux (39) ou n'ont été observées qu'une seule fois comme le Bécasseau falcinelle en 2011 à Marnay (70) ou le Bruant roux en 1995 à Vuillecin (25).



Fauvette à tête noire © Samuel Maas (LPO BFC)

Pic mar © Michel Balanche (LPO BFC)



AGIR POUR QUE LES OISEAUX S'INSTALLENT DURABLEMENT

Sachez qu'il est possible d'agir à toute échelle, en soutenant des associations qui réalisent des programmes de sauvetage, en favorisant la biodiversité dans votre jardin :

- Tondre moins souvent et laisser des taches d'herbes hautes,
- Faire des tas de bois, de cailloux,
- Poser des nichoirs à oiseaux et à insectes,
- Ne pas tailler les haies entre mars et juillet,
- Planter des essences locales,
- Disposer des points d'eau.

Deuxième partie dans l'Appulien de décembre...

ÉLAGAGE DES ARBRES : DES OBLIGATIONS BIEN RÉGLEMENTÉES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !

Les arbres et les arbustes peuvent être plantés en limite séparative, à condition de respecter une distance minimum selon la hauteur de la plantation :

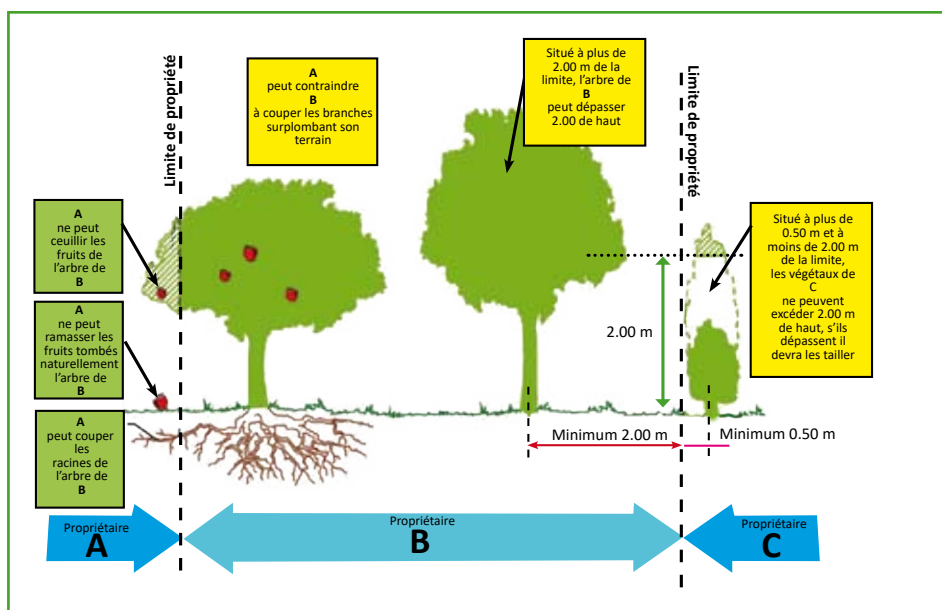
RÈGLES DE PLANTATION DES ARBRES ET HAIES SUR VOTRE TERRAIN

- Lorsque la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum est de 50 centimètres.
- Lorsque la hauteur est supérieure à 2 mètres, la distance minimum est de 2 mètres.

Voir schéma

Les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs arbres pour éviter que les branches dépassent les limites de propriété, avec les voisins ou le domaine public en particulier le long des routes.

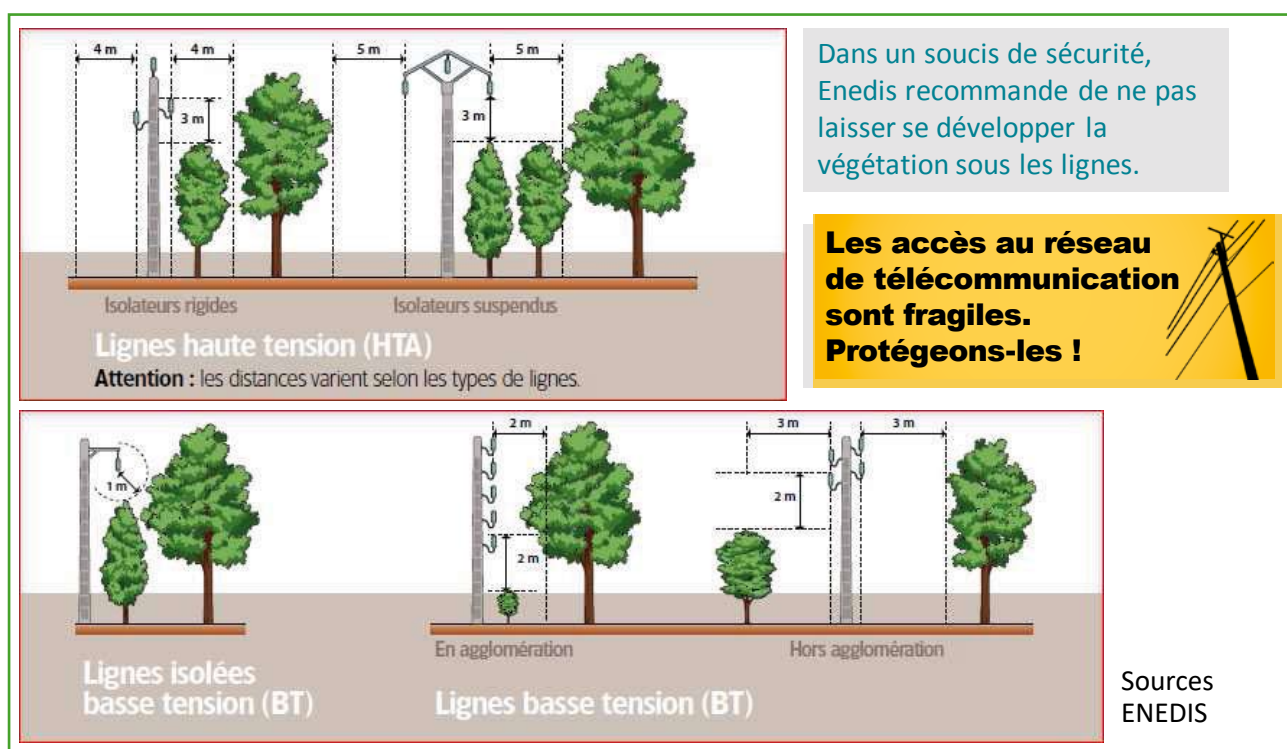
En cas de location, la responsabilité de l'élagage des arbres et arbustes pèse normalement sur l'occupant. Cette tâche figure parmi les réparations locatives listées par le décret n°87-712 du 26 août 1987 au même titre que l'entretien de la pelouse, des allées, des bassins d'eau et du jardin en général. Si le bailleur décide de s'en occuper et paye un professionnel pour faire les travaux à ce titre, il n'a pas la possibilité de récupérer la somme acquittée auprès de l'occupant du logement.



DROITS ET DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE FACE À ENÉDIS.

Le propriétaire d'arbres doit assurer les travaux d'élagage, à sa charge, lorsque les branches se développent trop près

des lignes électriques (ou téléphoniques) et éviter ainsi que sa responsabilité civile ou pénale soit engagée.



Comment réduire ses déchets, maîtriser sa facture tout en produisant gratuitement un terreau fertile pour son jardin ou ses plantes d'intérieur ? En compostant vos biodéchets ! Quel que soit votre type de logement, le SYBERT vous propose une solution de compostage adaptée !

Pour les habitants en maison, le SYBERT vend des composteurs individuels en bois, à tarif subventionné par la collectivité. Des sessions de vente sont organisées régulièrement dès le printemps : sur inscription sur le site internet sybert.fr

Bon à savoir : les composteurs sont fabriqués dans le Jura, à partir de bois d'origine française !

COMPOSTEZ AVEC LE SYBERT !

Pour les résidents de logements collectifs qui disposent d'un espace vert, le SYBERT propose la mise en place de composteurs en pied d'immeuble. Ces derniers sont gérés directement par les habitants et bénéficient d'un accompagnement sur une durée de deux ans du SYBERT et de son prestataire, l'association Trivial'Compost. Une méthode vertueuse qui a déjà été adoptée par plus de 300 habitats collectifs sur le territoire du SYBERT.

Pas d'espace extérieur ? Optez pour le lombricompostage ! Le SYBERT organise des sessions de formation et de vente régulièrement (sur inscription sur sybert.fr). Vous compostez déjà, ou vous souhaitez vous lancer, et vous avez besoin de conseils ? Le SYBERT propose des formations gratuites au compostage, animées par l'association TRIVIAL COMPOST. + d'infos sur : sybert.fr (rubrique « comment réduire mes déchets ? » / « je composte mes biodéchets »)



DES PAYSAGES DU GRAND BESANÇON S'EXPOSENT SUR LES CAMIONS D'ORDURES MÉNAGÈRES.

En mai et juin, 18 camions bennes à ordures ménagères et 1 camion grue se parent des plus beaux paysages de Grand Besançon Métropole.

Depuis 2012 et 2015, les messages diffusés sur les camions bennes étaient incarnés par deux enfants : la jeune fille aux couettes et le garçon aux lunettes rondes, qui, soucieux de la réduction du poids de la poubelle grise, invitaient au tri des déchets.

Grand Besançon Métropole choisit un nouvel angle pour sensibiliser les habitants : Interpeller.

Quatre paysages sortis de Grand Besançon sont associés à un message clé « Ne vous gâchez pas la ville/ la vue. » Des images esthétiques mettent en avant la beauté du territoire mais sont perturbées par des déchets abandonnés. L'objectif est de montrer aux usagers que les richesses de Grand Besançon pourraient être davantage préservées par des gestes de tri simple et la lutte contre les dépôts sauvages.



Un message en accord avec les problématiques actuelles d'environnement et de cadre de vie au niveau local et national, qui d'ici l'été, sera diffusé par les équipages en régie de la Direction Gestion des Déchets et ceux de son prestataire Veolia.



ENVIRONNEMENT

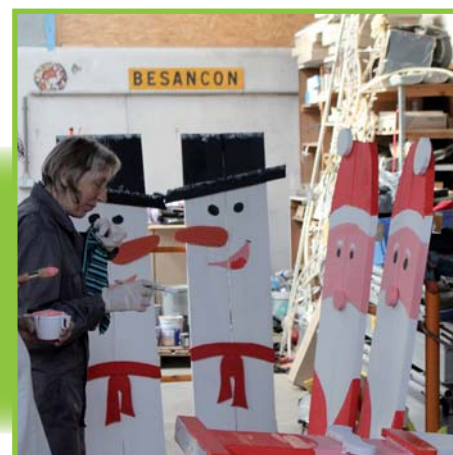


La nouvelle porte de l'église a été posée pour la Toussaint. Cette belle porte en chêne a été réalisée par Romain Touvrey, menuisier à Champagny.



ATELIER PARTICIPATIF :

Bravo à l'atelier participatif (élus et bénévoles)



C'est dans la bonne humeur que les membres de l'atelier participatif se sont retrouvés depuis le mois de mai, pour peindre les décors de Noël confectionnés par Jean-Paul Revert et Gérard Muller, à partir de palettes et de bois de récupération. L'atelier a tenu compte des idées des élèves de CM2, en particulier pour l'utilisation de matériaux durables et les restes de peinture.

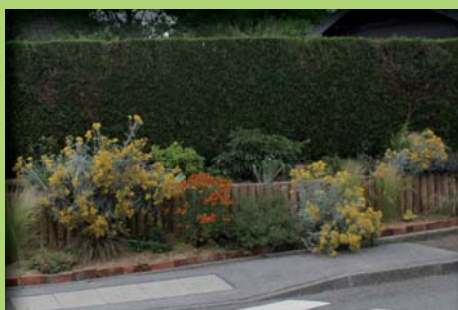
Ces jolis décors sont dispersés dans le village et, bien sûr, sur le parvis du groupe scolaire.

Toujours dans le souci d'utiliser des matériaux durables, un sapin en bois remplacera désormais le sapin issu de la forêt communale, dans l'entrée de la mairie.



SACHETS CANINS

Le chien est le meilleur ami de l'homme à condition que son maître l'éduque et respecte les règles. Lors de vos promenades, pensez à ne rien laisser sur les trottoirs ; pour vous y aider, la commune va installer dans le village des distributeurs de sachets pour déjections canines.



MASSIFS

La commune poursuit sa démarche de fleurissement en tenant compte du changement climatique.

Les plantes vivaces seront prépondérantes dans les massifs (en particulier devant l'église).

Malheureusement, comme cela s'était déjà produit au printemps, alors que les employés communaux venaient d'achever les plantations, un nouveau vol de plantes et d'arbustes a été constaté au niveau de la route de Serre (au-dessus de la Pommeraie) et devant l'église.

Ces pratiques sont navrantes et intolérables. Une plainte a été déposée par la commune.

TORTUE



Cette tortue carnivore peut se montrer très dangereuse.

En août, alors qu'ils récupéraient un panneau tombé dans la Lanterne, les agents techniques ont découvert une tortue serpentine de 20 kilos. Cette espèce, originaire d'Amérique du Nord, a été confiée au centre Athénas dans le Jura.

AMÉNAGEMENT

du terrain communal rue de la Perrouse.

Le terrain face à la « Bergerie » va être réaménagé sous forme de petit square, tout en maintenant la biodiversité. Des bancs seront installés, permettant ainsi aux Appuliens de se retrouver.

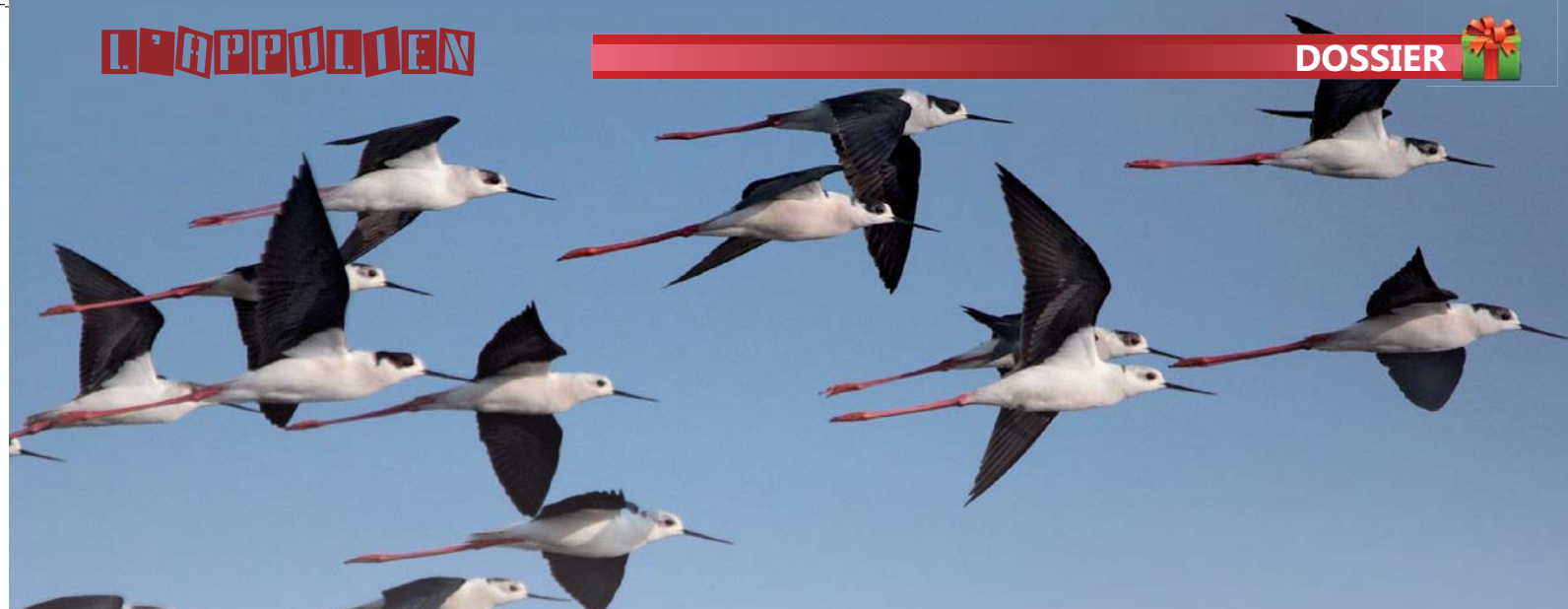
La table de l'aire de jeu du centre, a été remplacée. Comme prévu, des bancs vont bientôt être installés dans le village. La commune a privilégié des matériaux recyclés et durables.



FORMATIONS

Les employés municipaux et une élue ont participé à une formation organisée par le CAUE, concernant la végétalisation au centre des villes et des villages.

Ils ont également participé à une présentation faite par la Société Naturalis sur les diverses façons d'aménager des massifs : trame de plantes vivaces (économiser l'eau, paillage et rétenteurs d'eau).



LES OISEAUX : CES CHERS VOISINS MÉCONNUS, 2^{ÈME} PARTIE

Samuel Maas, pédagogue expert de l'avifaune et salarié de la Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO), a animé en décembre 2021, à la médiathèque, une conférence sur les oiseaux de Franche-Comté. Devant le succès de cette soirée et le regret de certains de n'avoir pu y assister, nous avons souhaité qu'il nous fasse partager ses connaissances dans ce journal (1^{ère} partie dans l'Appulien de juin).

Merci à lui pour ses explications détaillées et tellement intéressantes.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BIODIVERSITE - DISPARITION DES ESPECES

Malheureusement, les oiseaux, comme beaucoup d'autres espèces, disparaissent. Nous nous lamentons sur le sort tragique et funeste de l'ours blanc ; la symbolique est juste différente mais la perte toute aussi grande pour notre survie future et l'empreinte que nous laissons sur cette planète.

Avec la disparition d'un tiers des populations d'oiseaux communs de nos campagnes françaises en 15 ans, ou encore avec 41 %, soit près de la moitié, de l'avifaune comtoise menacée d'extinction à plus ou moins court terme, les oiseaux « se portent mal ». Le déclin est bel et bien là ! Déjà inquiétant à la fin du 20^{ème} siècle, il se poursuit inexorablement mais il atteint, aujourd'hui, des seuils à la limite de la résilience de certaines espèces et il menace indirectement notre survie par les services écosystémiques que les oiseaux procurent.

Le déclin des oiseaux est le résultat de causes multifactorielles agissant en synergie, bien que les principales menaces restent la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats, ainsi que l'agriculture intensive. En apportant son lot de pesticides, d'intrants chimiques, de suppressions de haies et autre dénaturation des sols, l'intensification des pratiques agricoles a un effet important sur la faune

inféodée à ces milieux.

Les suivis nationaux montrent que les espèces agricoles communes ont diminué de 40% en Bourgogne-Franche-Comté sur les 20 dernières années. Cette tendance corrobore malheureusement les résultats des publications récentes du Muséum national d'Histoire naturelle et du Centre national de la recherche scientifique de Chizé sur le déclin des oiseaux des campagnes françaises.

Selon les mêmes analyses, les espèces d'autres milieux ne sont guère en reste, avec une baisse des oiseaux communs forestiers de 15% (exploitation sylvicole s'intensifiant) et des spécialistes du bâti de 23% (rénovation du bâti, destruction directe des nids, artificialisation des sols).

Les zones prairiales humides connaissent également leur lot de tracasseries, puisque 33% des espèces inscrites sur la liste rouge comtoise sont inféodées à ces milieux. Nous pouvons ainsi prendre entre autres l'exemple



Le Vanneau huppé.

du Vanneau huppé, espèce phare des prairies humides comtoises, dont la population nicheuse a drastiquement diminué ces dernières années, avec un déclin avoisinant les 75 % pour la période 1996/2010.

Trois quart de la population ! Ainsi, le Jura a vu sa propre population passer de 800 couples en 1993 à seulement 25 en 2016, et la moitié de cette population est visible à Pagny sur le site de l'ancienne gravière.



Plus globalement, ce sont les espèces autrefois communes qui deviennent fortement menacées aujourd'hui ; il est important de continuer à lutter quotidiennement pour la préservation de nos milieux naturels et de nos espèces. Certains programmes de conservation ont ainsi eu un succès considérable, permettant à des populations au bord de l'extinction de retrouver une certaine stabilité de leurs effectifs.

C'est le cas par exemple du faucon pèlerin, dont la population estimée à plus qu'une vingtaine de couples seulement dans les années 1960, s'est peu à peu reconstituée grâce aux nombreuses actions menées, entre autres, par le Groupe Pèlerin Jura.



Le Faucon pèlerin.

Ainsi, la mise en place d'une protection nationale des rapaces, le bannissement des organochlorés, et la surveillance et l'aménagement des aires ont permis à la population d'atteindre les 129 couples en 2017. La cigogne blanche, au bord de l'extinction en France dans les années 1970 et encore absente de Franche-Comté jusque dans les années 1990, a vu ses populations sauvées grâce au projet de réintroduction mené conjointement par

nos voisins suisses et alsaciens. Suite à la première nichée franc-comtoise de 1991, le territoire accueillait l'an dernier 66 couples, ce qui constitue un record local ! Notons enfin que certaines espèces ont su trouver dans la Franche-Comté un territoire accueillant. Le harle bièvre, d'installation récente, a ainsi colonisé les vallées de l'Ain et du Doubs dans les années 1990 pour atteindre plus d'une centaine de couples aujourd'hui.



Agissons en soutenant des associations qui réalisent des programmes de sauvetage.

Il n'y pas de petites actions, chacun peut faire son « colibri ».

AGIR POUR QUE LES OISEAUX S'INSTALLENT DURABLEMENT

Sachez qu'il est possible d'agir à toute échelle, en soutenant des associations qui réalisent des programmes de sauvetage, en favorisant la biodiversité dans votre jardin :

- Tondre moins souvent et laisser des taches d'herbes hautes,
- Faire des tas de bois, de cailloux,
- Poser des nichoirs à oiseaux et à insectes,
- Ne pas tailler les haies entre mars et juillet,
- Planter des essences locales,
- Disposer des points d'eau.

Pour aller plus loin, il existe de nombreux livres pour inviter la faune dans nos jardins ou pour débuter en ornithologie, voire carrément des livres spécialisés pour se perfectionner dans le domaine, tel le « Guide ornitho » aux éditions Delachaux et Niestlé, un incontournable.

LPO Franche-Comté (collectif, 2017). Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté. LPO Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, 24 p.

SOUS NOS PIEDS...

La commune de Pouilley-les-Vignes s'est développée sur une unité géologique qu'on appelle les Avant-Monts, appartenant à la bordure nord-ouest du Jura. Cette zone est située entre le plateau calcaire de Besançon et la vallée alluviale de l'Ognon (**Figure 1**).

Le paysage de notre commune est calqué sur la géologie, il est caractérisé par deux grands types de terrains :

- les crêtes ou barres boisées sont formées de calcaires durs. On en connaît deux types sur notre commune. Au fond de la dépression au sud-est de la route de Miserey, le calcaire à gryphées (bleu foncé sur la carte) a une couleur gris-bleu, il renferme des coquilles d'huîtres fossiles (**Figure 2**).

C'est sous ces calcaires qu'existe la couche de sel qui a été exploitée dans la zone « des Salines », en contrebas du centre commercial.

Sur le Mont de Pouilley et la Roche de Pirey, on observe des falaises de calcaires jaunes (en jaune sur la carte - environ 175 millions d'années), puis blancs.

- les dépressions couvertes de prés ou de champs sont entaillées dans les marnes du Lias (en violet sur la carte, entre 200 et 175 millions d'années). Par exemple, sur le chemin qui prolonge la rue de Masson, sur la route de Serre, sur le chemin de Rougeau ou à l'amont de la vallée de la Lanterne (route de Miserey).

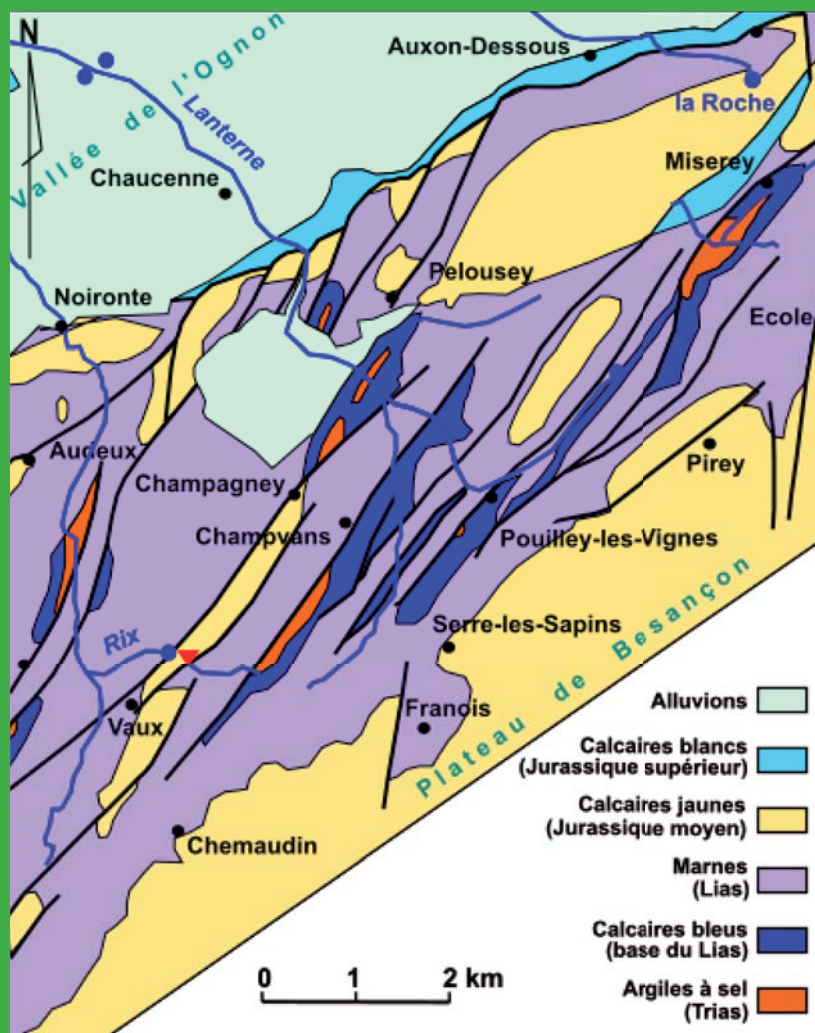


Figure 1 : Carte géologique des Avant-Monts, entre Audeux et École.



Figure 2 : La Gryphée arquée, un coquillage marin âgé d'environ 194 millions d'années.

Nous verrons dans le prochain numéro de l'Appulien les problèmes de stabilité des terrains et la circulation des eaux (souterraines et de surface) qui sont étroitement liés à ce contexte géologique calcaire et marneux.

EN 2023 L'APPULIEN CHANGE SES DATES DE PARUTION !

Afin de mieux vous tenir informés des manifestations de votre commune le comité de rédaction de l'Appulien a décidé de modifier les dates de parution de votre journal.

Dorénavant vous ne recevrez plus le premier exemplaire de l'année au mois de juin mais au mois de mai et le second au mois d'octobre et non plus en décembre.

En espérant mieux satisfaire nos fidèles lecteurs.

Alors rendez-vous en avril 2023 pour le prochain exemplaire.

Le comité de rédaction





SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ÉDITO	3
LES VOEUX DU MAIRE	5
URBANISME	6
UN CITY STADE À POUILLEY	8
LE CCAS	9
LE BUDGET	10
ÉTAT CIVIL	13
ENVIRONNEMENT	14
MÉDIATHÈQUE	16
SOUS NOS PIEDS	18
RANDONNÉES	20
FAMILLES RURALES	24
PERSONNE À L'HONNEUR	28
AGENDA	29
L'AMBROISIE	30
INFOS DU SYBERT	32
INFOS SCOLAIRES	34
ASSOCIATIONS	35
ANNUAIRE DE LA COMMUNE	38

Directeur de la publication :

Jean-Marc BOUSSET

Comité de rédaction :

Catherine BONNAMOUR

Catherine BOUSSET

Monique GAYOUS

Marie-Agnès GUEZET

Rkia IDRISSE

Jacques MUDRY

Michel PETITCOLAS

Jean-Paul REVERT

Françoise SCHMIDT

Bernadette THOMAS

Crédit photos :

Jacques MUDRY

Jean-Paul REVERT



UN VILLAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE

Le JDD, le Journal Du Dimanche, a publié le top 500 des villes et villages de France où il fait bon vivre. 198 critères ont été définis pour départager les 34.841 communes françaises. Qualité de vie, sécurité, santé, transports et loisirs, commerces, protection de l'environnement, ... ont été passés au crible. Dans le Doubs, Chalezeule, Pouilley-les-Vignes et Nommay apparaissent dans le palmarès des villages labellisés. Dans le Jura, on notera la présence de Perrigny, Choisey, Messia-sur-Sorne, Macornay, l'Etoile et Le Pin.

Sur les 145 villes de 500 à 2000 habitants dans notre département, Pouilley-les-Vignes se classe au 2^{ème} rang des villages où il fait bon vivre. Avec une progression de 2 places par rapport à l'année 2022, la commune se situe à la 16^{ème} place parmi les 571 communes du Doubs.

L'association des « villes et villages où il fait bon vivre », créée en 2017, a travaillé sur ce classement basé sur 198 « critères officiels, fournis par l'Insee ou par des organismes étatiques », rassemblés en 10 catégories : qualité de vie, sécurité, protection de l'environnement, santé, commerces et services, transports, éducation, sports et loisirs, solidarité, attractivité immobilière.

Leur ordre de priorité est déterminé par un sondage exclusif, réalisé, chaque année, auprès d'un panel représentatif constitué de plus de 1 000 personnes : la « Qualité de vie » (78 %), la « Sécurité » (69 %) et la « Santé » (55 %) arrivent en tête.

Au cœur de ce palmarès 2023, la catégorie « Protection de l'environnement » fait irruption dans l'ordre de priorité des Français à hauteur de 41 % (6^{ème} catégorie la plus

importante). Elle dépasse nettement « l'Éducation » (32 %), la « Solidarité » (25 %), et les « Sports et loisirs » (25 %). La qualité de l'air, critère déterminant, est mesurée avec un indicateur, appelé indice ATMO, calculé quotidiennement par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), représenté nationalement par la Fédération Atmo France.

Pour être plus proches du terrain, les données collectées ne sont plus globalisées au niveau départemental mais municipal. Le classement ainsi effectué bouscule l'idée que pour bien vivre, il faut vivre dans une métropole.

<https://www.villesetvillagesouil-faitbonvivre.com>

Édité par : Mairie, 1 rue de Gray
25 115 Pouilley-les-Vignes
Impression : Est'Imprim à Autechaux



ENVIRONNEMENT

UN NOUVEAU SQUARE RUE DE LA PERROUSE

Le terrain communal rue de la Perrouse, à côté du groupe scolaire, vient d'être aménagé en « square ». Cet espace convivial respectera la biodiversité par une tonte raisonnée : les allées de cheminement seront tondues et les mamelons de terre (issue des travaux du city stade) seront laissés en jachère.

Une boîte à livres viendra compléter l'ensemble.



Les bancs ont été façonnés dans des grumes issues de la forêt communale.

ATELIER PARTICIPATIF POUR UN VILLAGE AGRÉABLE

Après avoir réalisé des décorations de Noël, l'atelier participatif, composé d'élus et de bénévoles, va se lancer dans la fabrication de sujets à installer dans des massifs ou autres espaces, au fil des saisons.

Bien sûr ces décorations seront élaborées à partir de matériaux recyclés (palettes, bois de récupération, restes de peinture...) pour agrémenter et égayer notre village.

Venez rejoindre l'équipe pour apporter de nouvelles idées ou exprimer vos talents. Inscrivez-vous en mairie et vous serez contacté(e) pour le prochain atelier.

D'autre part, si vous souhaitez embellir votre quartier, vous pouvez proposer à la commune des petites réalisations (plantes, décorations) tout en respectant les préconisations liées aux contraintes climatiques, que ce soit par la plantation d'espèces peu gourmandes en eau ou des décorations préservant la biodiversité.



Pour aider les propriétaires de chien, 5 distributeurs de "sacs ramasse crottes" sont installés dans la commune.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

L'association Familles Rurales, en partenariat avec la commune, vous invite à offrir un peu de votre temps afin de ramasser les déchets sauvages dans le village :

Le samedi 13 mai de 9h à 12h.

Des sacs et des gants seront fournis par la commune.

Plus vous serez nombreux, plus votre participation sera allégée ! Rendez-vous devant le groupe scolaire.

Le pot de l'amitié offert par la mairie clôturera cette action solidaire.



Début février, lors de la réunion avec toutes les communes labellisées, le jury départemental a consolidé la 1ère fleur obtenue en 2018, a félicité la commune et l'a proposée à la 2ème fleur. C'est le jury régional qui statuera, lors d'une visite en juillet, sur l'attribution de ce label 2 fleurs.

La charte des villes et villages fleuris concerne surtout l'engagement des communes dans une démarche climatique : choix des plantes sachant s'adapter au changement climatique c'est à dire plus de vivaces et moins d'annuelles, ainsi que des pratiques d'entretien différentes de celles que l'on connaissait il y a une dizaine d'années (fauche raisonnée et tardive, gestion de l'eau etc.). La protection du patrimoine ainsi que le choix d'énergies renouvelables comptent pour une grande part dans l'évaluation du jury.



Le jury a retenu les points remarquables suivants :

- Projets annoncés réalisés : achat de l'étang.
- Travaux de voirie rue d'Emagny avec voie « modes doux ».
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.
- Adhésion de la commune au club climat de Grand Besançon Métropole, pour répondre aux principaux axes d'action suivants : adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables.
- Création d'un city-stade
- Lien avec une entreprise d'insertion pour l'entretien de certains secteurs (cimetière)
- Création de nombreux massifs (fontaine de la Perrouse et rue du Repos) bien entretenus.
- Création d'un jardin potager au pied de l'église



Conclusion du jury : de nombreux projets sont en cours et vont dans le sens d'une amélioration du cadre de vie et de la préservation de l'environnement. La commune est proposée au label 2 fleurs.



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

LA FREDON
Fédération Régionale de Défense
contre les Organismes Nuisibles.
récompense terre saine.

Depuis décembre 2017, la commune suit le plan de désherbage élaboré par la FREDON.

Labellisée niveau 3 par la FREDON, la commune poursuit sa collaboration avec cet organisme afin de parfaire sa démarche environnementale et obtenir un label complémentaire.

Rappelons que seules 2 communes de Franche-Comté ont été labellisées «**Terre saine**» en 2019 pour l'arrêt des produits phytosanitaires, dont Pouilley-les-Vignes.

SOUS NOS PIEDS... (SUITE)

Dans le précédent numéro de l'Appulien, nous avons vu que le territoire de notre commune était composé de marnes (terrains en violet sur la carte) et de calcaires (terrains en bleu foncé et en jaune).

Propriétés mécaniques

Les deux types de roches n'ont pas les mêmes propriétés mécaniques : les calcaires sont résistants à l'érosion, ils sont fracturés mais durs. Les constructions entièrement fondées sur les calcaires ne subissent pas les phénomènes de tassement et de gonflement que rencontrent les constructions sur les marnes. Avec le dérèglement climatique, les précipitations en Franche-Comté sont maintenant plus rares et plus intenses (régime plus méditerranéen). Une longue période de sécheresse estivale amène les marnes à

s'assécher en profondeur, à perdre du volume, donc à faire s'affaisser les constructions, parfois en partie. A l'automne, l'eau re-sature les marnes et fait remonter les parties affaissées des bâtiments. Dans un cas encore moins favorable, un bâtiment peut reposer à cheval sur des calcaires et des marnes et se tasser de façon différentielle. Les fondations et les murs des bâtiments peuvent se trouver endommagés, on observe ainsi des fissures récentes dans les maisons, consécutivement aux longues sécheresses de ces dernières années (Figure 1).



Fig. 1 : Fissure dans le mur d'une villa fondée sur les marnes du Lias (rue du Château d'eau).

Propriétés hydrauliques

Calcaires et marnes ne présentent pas non plus les mêmes propriétés vis-à-vis de l'eau. Sur les calcaires, l'eau s'infiltre dans les fissures et les élargit, pour aboutir à des sources bien localisées, comme celle de la Lanterne, qui fut captée, située au pied de la barre de calcaire à gryphées près de la route de Miserey (Figure 2).

Sur les marnes au contraire, l'eau ne pénètre pas profondément, ce qui permet l'établissement de mares, d'étangs comme près du collège Pompidou. Ce sont ces marnes peu perméables qui permettent à la Lanterne de s'écouler en permanence. Les marnes sont à l'origine de petits sourcilons comme au pied nord du Mont (Figure 3), près du chemin qui prolonge la rue de Masson. La Fontaine du Niton est aussi dans cette situation (Figure 4).



Fig. 2 : Le captage de la source de la Lanterne, près de la route de Miserey.



Fig. 3 : Une petite source au nord du Mont de Pouilley.



Fig. 4 : La Fontaine du Niton, au bout de la rue de Masson.



Les eaux circulent souvent à faible profondeur sous la surface du sol, à la limite des marnes altérées, plastiques de surface et des marnes saines (Figure 5).

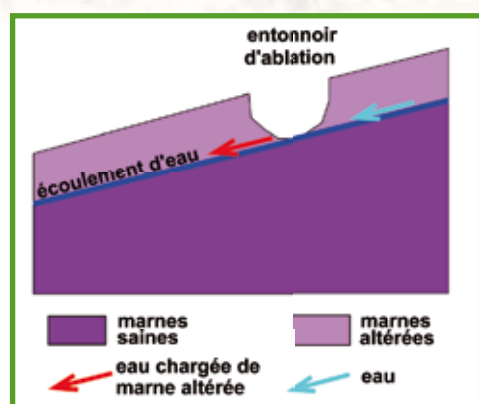


Fig. 5 : Formation des entonnoirs d'ablation sur un versant marneux.

Parfois, cette circulation d'eau peu profonde soutire les marnes altérées meubles de surface, comme dans le quartier de Vauresson où des entonnoirs d'ablation se forment dans les prés (Figures 6a et b).



Fig. 6 : Les entonnoirs d'ablation du quartier de Vauresson.

La Lanterne

Née chemin des Salières au croisement de la route de Miserey, la Lanterne traverse le village pour se diriger vers Chaucenne.

A l'aval de Pouilley, le ruisseau traverse la barre calcaire du château d'Uzel, dont il reçoit le trop-plein d'une source captée, puis à partir de Chaucenne, il court sur les alluvions de la vallée de l'Ognon.

Au-delà, la Lanterne passe près du moulin de Jéricho et l'Abbaye de Bellefontaine. Elle rejoint l'Ognon entre Emagny et Chevigny-sur-l'Ognon, après un parcours de 12,4 km.

Les travaux de restauration de la Lanterne ont commencé en aval (Chaucenne et Pelousey).

A la traversée du village de Pouilley, certains riverains en ont réduit la section en construisant des murs, ce qui a pour conséquence des débordements lors des épisodes d'orages ou de longues pluies. En outre, sa qualité est rendue médiocre par les déversements d'effluents agricoles, d'eaux usées et d'eaux de voirie.





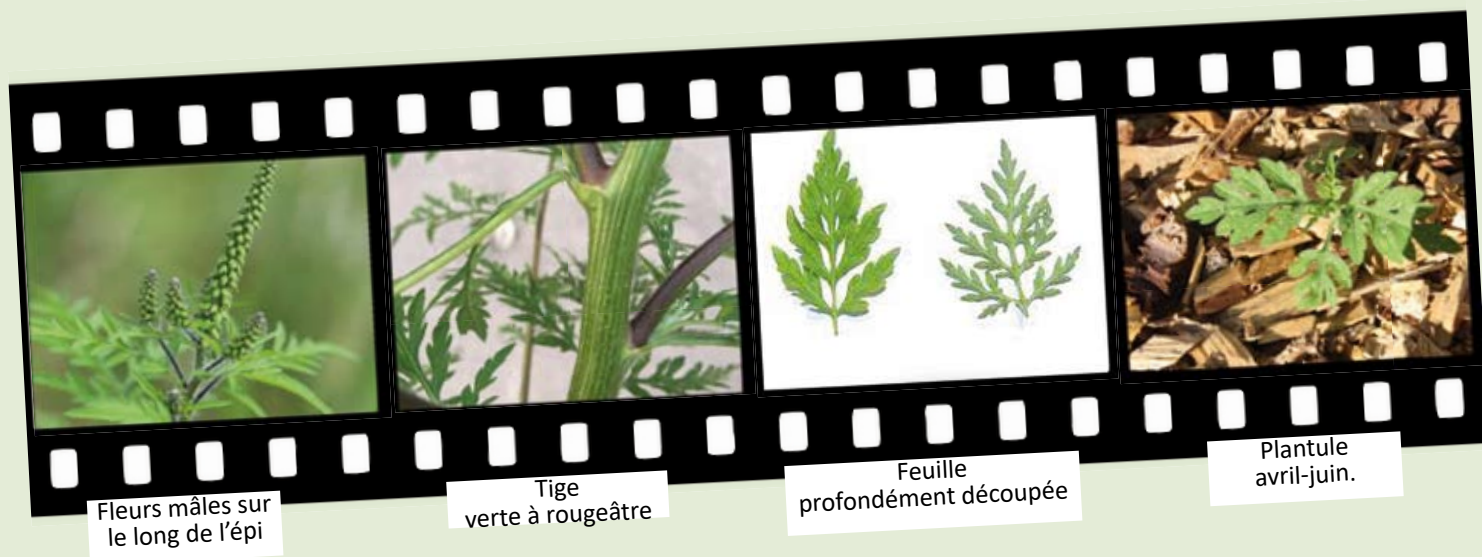
VOUS INFORME

ATTENTION À L'AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L. est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du Nord par introductions accidentelles successives, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.

Son pollen, très allergisant, cause un problème majeur de santé publique. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins » (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma...) peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.). En cultures, elle peut être la cause des pertes de rendement partielles voir totales lorsqu'elle envahit une parcelle.



Fleurs mâles sur le long de l'épi

Tige verte à rougeâtre

Feuille profondément découpée

Plantule avril-juin.

Chaque pied d'ambrosie est capable de produire chaque année sur la période été-automne à la fois :

- des milliers de grains de pollen pouvant affecter les personnes allergiques ;
- plusieurs centaines à plusieurs milliers de semences qui représentent autant de nouveaux pieds d'ambrosie pouvant se développer les années suivantes.

Ainsi, pour éviter un envahissement par les ambrosies tel que le connaissent certains territoires où la lutte devient très coûteuse, il est fortement recommandé de mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces.

Par ailleurs, aux coûts de prévention et de lutte qui s'accroissent au fur et à mesure que les plantes se propagent, s'ajoutent des dépenses de santé. En effet, en région Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus concernée, l'ARS a estimé qu'en 2017 plus de 660 000 personnes de la région (soit environ 10% de la population régionale) ont été allergiques au pollen d'ambrosie, ce qui a représenté un coût total en termes de santé de l'ordre de 40 millions d'Euros pour la seule année 2017.



Apprenez à reconnaître l'ambrosie et surveillez vos terrains. Il faut par exemple faire attention aux environs des mangeoires pour oiseaux car les sachets de graines commercialisées pour leur alimentation contiennent parfois des graines d'ambrosie.

Si vous pensez avoir trouvé de l'ambrosie :

1- Faire confirmer l'observation par un expert (ex : Observatoire des ambrosies, conservatoire botanique national, etc.)

2- Si c'est de l'ambrosie, vous pouvez la signaler utilisant la plateforme suivante : <http://www.signalement-ambrosie.fr/> (elle permet de signaler la présence d'ambrosie en ligne). Si vous préférez, vous pouvez aussi écrire à contact@signalement-ambrosie.fr ou téléphoner au 0 972 376 888.

3- S'il y a peu de plantes, le mieux est d'arracher avec des gants avant la floraison.

4- S'il y a trop de plantes, il existe différentes techniques à utiliser avant qu'elle ne fasse de graines : fauchage, brûleur thermique, broyage, binage, broutage par les moutons, etc.

Pour plus d'information et accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des ambrosies : www.ambrosie.info



Retrouvez toutes les coordonnées de la fredon sur le site pouilleylesvignes.com à la rubrique services/associations/environnement

LE FRELON ASIATIQUE

En 2004, des poteries chinoises ont été importées en France. Elles contenaient une reine de frelon asiatique fécondée, qui s'en est échappée pour créer le premier nid dans le Lot-et-Garonne.

En 2011, le frelon asiatique a colonisé la moitié ouest de la France. En 2021, c'est la totalité du territoire qui est colonisée, à l'exception de quelques départements.



Redouté par les apiculteurs et leurs ouvrières, le frelon asiatique est présent dans notre région

Mars est là, période de sortie d'hivernage des reines et de la constitution des premiers nids. **Alors, comment se prémunir de cet insecte qui, chaque année, décime des ruches entières ?**

Se fier à la couleur de ses pattes...

Tout d'abord, le frelon asiatique, ou frelon à pattes jaunes, est facilement reconnaissable. C'est la seule guêpe sociale en Europe à posséder une livrée aussi foncée : les adultes sont brun noir et apparaissent, de loin, comme des taches sombres sur le nid.

Une tête orangée, un front mi-noir, mi-brun, un thorax bordé d'une fine bande jaune, tout comme les extrémités des pattes, voilà ce qui définit le *Vespa velutina*, dont la taille est comprise entre 17 et 32 mm.

Lever la tête pour repérer les nids

Il n'est pas rare de détecter la présence de ces insectes dès le début du mois de mars, en milieu forestier comme en zone périurbaine. Leurs nids, sphériques et particulièrement volumineux (ils peuvent dépasser 80 cm de diamètre), sont situés en hauteur, dans un endroit abrité : dans les arbres, sous les toits, dans les murs, etc. À l'intérieur, « plus de 2 000 individus » peuvent s'y faire une place.

Le nid est composé de plusieurs galettes d'alvéoles entourées d'une enveloppe faite de larges écailles de papier, striées de beige et de brun.

L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le frelon d'Europe. Si l'environnement devient défavorable ou l'emplacement trop étroit pour la colonie en croissance, celle-ci se délocalise dans un nouveau nid dès que les ouvrières l'ont construit dans un endroit plus favorable (en général au cours du mois d'août).

Attention

Bien que douloureuse, leur piqûre n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille mais les personnes allergiques au venin d'hyménoptères doivent bien sûr rester très prudentes, précise l'INPN. Les rares personnes piquées l'ont été en tentant de détruire un nid ou en touchant une ouvrière par inadvertance.

En revanche, le frelon asiatique est l'ennemi numéro un de nombreux insectes. Outre les abeilles, il s'attaque également aux guêpes, papillons, mouches, araignées...

À qui signaler un nid ?

Pour éviter leur prolifération, la destruction des nids est devenue chose courante. Il est conseillé de faire appel à des professionnels. Vous pouvez en parler à l'un de vos apiculteurs amis qui connaîtra très bien le problème..

Pour signaler un nid, et de fait ne pas risquer de se faire piquer, contacter la mairie est sans doute la solution la plus simple.



SOUS NOS PIEDS...

Une curiosité karstique tout proche de Pouilley : le ruisseau du Rix à Vaux-les-Prés.

Le karst est l'ensemble des formes de relief superficielles et souterraines engendrées par la dissolution des calcaires.

On peut visiter le site entre les villages de Champagny et de Vaux-les-Prés.

Le Rix est un petit ruisseau tributaire de l'Ognon qui prend sa source dans le bois de Fouré sur la commune de Vaux-les-Prés, à proximité des limites de Franois et de Serre-les-Sapins (Fig. 1).

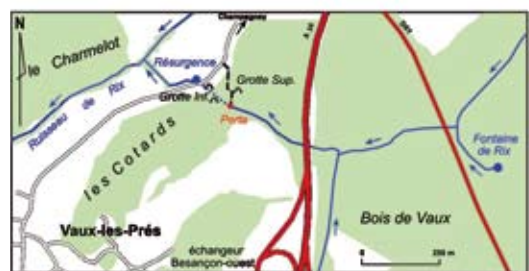


Fig. 1 : Le Rix.

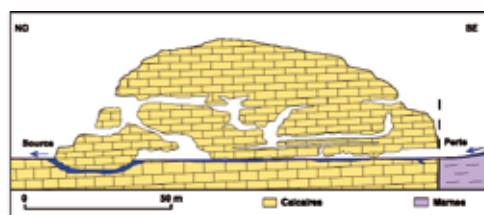


Fig. 4 : La grotte de Vaux-les-Prés.

Près de la source, des étangs sont implantés sur des marnes. En se dirigeant vers l'ouest, le ruisseau passe sous la D 67, puis sous l'autoroute. Il atteint la petite bande de calcaire des Cotards, que longe la petite route de Champagny à Vaux-les-Prés. Il se perd au contact des calcaires (Fig. 2) et ressort de l'autre côté de la barre, sous la route (source seconde du Rix, Fig. 3).

On observe plusieurs niveaux de galeries dans ce petit massif (Fig. 4). Le réseau parcouru actuellement par la rivière souterraine est inaccessible, mais le réseau supérieur débouche sur plusieurs entrées, facilement accessibles (Fig. 5 & 6).



Fig. 5 : La grotte supérieure. Photo PC

La traversée du petit chaînon calcaire des Cotards montre un phénomène d'adaptation du réseau hydrographique grâce au karst.

À l'origine, le ruisseau coulait à l'air libre (Fig. 7, A) sur une surface de marnes et de calcaires. L'abaissement du niveau du ruisseau et l'érosion des marnes facilement entraînées ont dégagé le relief de la barre calcaire qui a fait barrage à l'écoulement. Profitant des cassures qu'il a élargies par dissolution, le ruisseau s'est enfoncé dans les calcaires en creusant la galerie supérieure, puis au cours du temps, au fur et à mesure du dégagement des marnes, d'autres galeries plus basses se sont mises en place (Fig. 7, B) aboutissant à la structure karstique actuelle traversant le massif.



Fig. 6 : La grotte inférieure.

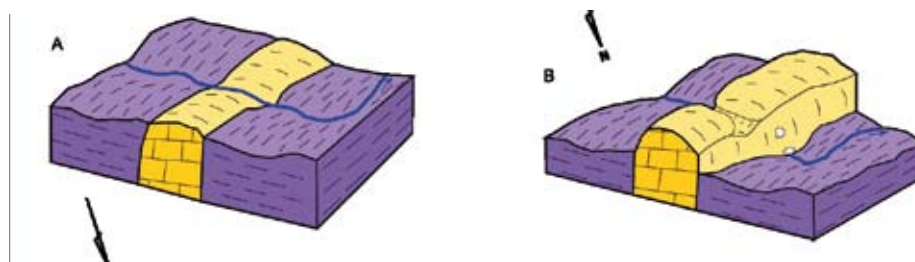


Fig. 7 : Traversée de la barre calcaire des Cotards par le Rix au cours du temps.

Le site peut être rapidement atteint en voiture depuis Pouilley, et même à pied ou à vélo. En voiture, prendre la route d'Audeux (D 70) pour rejoindre Champagny depuis Pouilley ; à pied ou vélo, suivre la piste cyclable. A pied, un raccourci à forte pente (ancien balisage jaune et bleu) permet de joindre la fontaine de Champvans à l'église de Champagny : après le pont de l'autoroute, dans le virage à droite, monter le sentier tout droit dans le bois. Traverser Champagny (D 264) et continuer tout droit sur le chemin du Grand Mont, petite route goudronnée

qui suit la crête, passe près de l'antenne, surplombe l'autoroute et mène à Vaux-les-Prés.

Environ 500 m après le passage sous la D 67, se garer sur le parking de chasse à droite.

À proximité du parking, sur la gauche, un sentier forestier débute par un panneau « Arrêté No chemin 05-19 » et monte le relief des Cotards jusqu'à un petit col encaissé.

Au col, sur votre gauche, s'ouvre l'entrée d'une ancienne grotte (grotte supérieure, Fig. 5) traduisant un ancien passage souterrain du ruisseau. À vos

pieds, le ruisseau actuel s'engouffre dans le calcaire (Fig. 2). Un sentier descend vers la perte.

Revenir à la route et la poursuivre en direction de Vaux-les-Prés. Sur la gauche, à environ 100 m, un court sentier donne accès à l'entrée de grotte la plus basse (au-dessus du chemin goudronné, Fig. 6). Presque en face, sous le muret de béton et où débute la végétation, émerge la résurgence du ruisseau appelée source seconde du Rix (Fig. 3).



Fig. 2 : La perte du Rix.



Fig. 3 : La source seconde du Rix.

Cet article est un extrait simplifié d'un livre à paraître fin 2023 :

Chauve P. & Mudry J. *Le karst franc-comtois. Un paysage original, une ressource en eau majeure.*

Rev. Sci. Bourgogne-Franche-Comté Nature. Hors-série 21, 254 p.

L'étagement en altitude de la perte, de la source seconde et des différentes grottes témoigne de l'enfoncement progressif des circulations souterraines au fur et à mesure du décapage des marnes au cours des temps géologiques.

Vous trouverez l'accès à ce site dans le numéro de juin 2021 sur le circuit de randonnée que nous vous proposons et que nous avons nommé «En passant par les chemins de Compostelle»

ET SI COMME NOUS, VOUS FABRIQUEZ UN NICHOIR À OISEAUX OU À CHAUVES-SOURIS ?

Réalisés par l'atelier participatif.

Nichoirs fabriqués par François Pêcheur de l'atelier participatif. Les bénévoles vont pouvoir sortir leurs pinceaux...



Pourquoi installer des nichoirs ?

Les oiseaux peuvent se classer selon leurs affinités en fonction de leurs sites de nidification. Il y a ceux qui construisent des nids savamment élaborés sur les branches des arbres et ceux qui se contentent d'assembler quelques branchettes. Il y a aussi ceux qui nichent par terre à même le sol ou sur les murs, et puis ceux qui affectionnent l'intimité des cavités. C'est précisément à cette catégorie d'oiseaux que s'adressent les nichoirs. En effet, le rôle premier d'un nichoir est de suppléer au manque de cavités dans l'environnement.

Des nichoirs et beaucoup d'imagination

Les oiseaux qui utilisent les nichoirs recherchent surtout la sécurité et l'abri qu'offre une cavité plus ou moins ajourée. C'est ainsi qu'il n'est pas forcément nécessaire d'être bon bricoleur pour fabriquer des nichoirs. Certes, la qualité de la façon et des matériaux sera garante d'une certaine longévité. Cependant, les oiseaux savent aussi parfois être déconcertants dans le choix de leur site de nidification.

Et si le mot d'ordre était « soyez imaginatif et créatif !! »

Quand installer des nichoirs ?

La période d'installation recommandée est l'automne ou le début de l'hiver.

En effet, certains oiseaux recherchent très tôt des sites favorables. C'est souvent le travail du mâle. Généralement, on estime que si vous installez votre nichoir jusqu'à fin février vous avez des chances pour qu'il soit occupé dès le printemps.

L'utilisation d'un nid ne se fait pas forcément la première année de son installation. Il faut donc rester patient.



Les gîtes à chauves-souris ou les nichoirs à oiseaux peuvent être installés contre une façade de maison ou dans un arbre. Cependant, nous vous conseillons de privilégier l'installation des nichoirs à oiseaux sur des arbres et d'implanter les gîtes à chauves-souris sur des façades.



INAUGURATION ÉCOCENTRE ROLAND MORALES

Le jeudi 28 septembre 2023, la déchetterie de Placey-Noironte devenait officiellement l'écocentre Roland Morales.

Élu-délégué au SYBERT dès 2010, puis vice-président en charge des déchetteries à compter de 2017, Roland Morales a marqué l'histoire du SYBERT par ses nombreuses contributions et son engagement sans faille.

Sa disparition en janvier 2023 a profondément touché l'ensemble des agents et des élus du SYBERT.

Afin de lui rendre hommage, le site de Placey-Noironte portera désormais son nom. Pour l'occasion, une nouvelle signalétique a été dévoilée en présence de la famille Morales, des membres du Bureau du SYBERT et de nombreux invités officiels.



LE COMPOSTAGE, UN GESTE CITOYEN

Que l'on soit économe, écolo, bon citoyen ou simplement fan du tri, on a tous une bonne raison de trier ses déchets de cuisine.

Au 1er janvier 2024, dans le cadre de la loi AGECE, le tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

Les nombreux atouts du compostage

Simple, écologique et économique, le compostage présente de nombreux avantages :

1. En triant ses biodéchets, on peut réduire d'environ 30 % le poids de sa poubelle grise, permettant ainsi de maîtriser sa facture déchets. Sur le territoire du SYBERT, ce sont 17 kg de déchets compostables qui sont jetés chaque année par habitant dans la poubelle grise, soit autant de déchets qui auraient pu être valorisés en compost. Un chiffre auquel il faut ajouter 13 kg de gaspillage alimentaire par an et par habitant (source MODECOM SYBERT 2021).

2. Composter ses biodéchets permet d'éliminer et de valoriser naturellement des déchets organiques composés à 70% d'eau et d'ainsi limiter son impact environnemental. Jetés avec les ordures ménagères, les déchets compostables sont destinés à être incinérés, ce qui revient à brûler de l'eau, un véritable non-sens écologique.

3. En transformant naturellement ses biodéchets en compost, on crée une ressource très utile et bénéfique pour le monde végétal, et à moindre coût ! Plus besoin d'acheter du terreau en jardinerie, vous produisez votre propre terreau à la maison.



Comment se procurer un composteur ?

Que vous habitiez en maison ou en appartement, en ville ou à la campagne, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins.

Pour les personnes résidant en maison avec jardin, le SYBERT propose régulièrement des sessions de vente de composteurs individuels à tarif subventionné. Fabriqués dans le Jura ou dans l'Ain à partir de bois d'origine française, les composteurs sont disponibles en deux formats, 300 ou 570 litres, pour s'adapter à la taille de votre foyer.

Pour les habitants ne disposant pas d'un extérieur ou d'un espace vert suffisant, le SYBERT propose des ventes de lombricomposteurs à tarif subventionné, couplées à une formation d'une heure pour acquérir les bases.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur sybert.fr ou prenez contact avec le service valorisation organique par mail à compostage@sybert.fr ou au 03 81 21 15 60.

Credit photo - Jack VARLET

Credit photo - Nicolas BRUAND



POUILLEY-LES-VIGNES OBTIENT LA 2^{ÈME} FLEUR !

Sur proposition du jury départemental, le comité régional a attribué une 2^{ème} fleur à la commune.

« Villes et Villages Fleuris » est un label national qui récompense les communes qui s'engagent pour l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyens notamment dans son volet environnemental en s'adaptant au changement climatique.

Les principaux critères sont les suivants :

- la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics ;
- la protection de l'environnement ;
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- la valorisation du patrimoine botanique français ;
- l'attractivité touristique ;
- l'implication du citoyen au cœur des projets.

Une belle récompense pour notre commune qui poursuit une démarche responsable et respectueuse de l'environnement.



Le jury a retenu les actions en faveur de la transition énergétique :

- Projet de mise en place d'auto-consommation collective sur les bâtiments communaux et les entreprises de la zone artisanale.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes et de l'ancienne trésorerie en complément de ceux déjà posés sur le toit de la mairie et du groupe scolaire.
- Extinction de l'éclairage public depuis mars 2013 et passage progressif en led de l'éclairage public.
- Chauffage réglé à 19 degrés dans tous les bâtiments communaux.

Les actions en faveur de la protection de l'environnement :

- Création d'un square rue de la Perrouse avec plantation d'arbres et bancs façonnés dans des grumes de la forêt communale. Installation d'hôtels à insectes.
- Projet de création d'une zone humide à la place de l'étang et implication de la commune pour la restauration de la lanterne.
- Depuis 2016, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. Les agents communaux pratiquent la tonte raisonnée des espaces verts et proposent des plantes vivaces ou peu gourmandes en eau. Pour limiter l'arrosage, les agents utilisent le paillage qu'ils se procurent auprès d'horticulteurs ou en provenance du broyage des arbres de la commune.
- Une citerne a été installée sur le terrain du local technique.



Le 16 novembre 2023, à Dijon, obtention de la 2^{ème} fleur.



Le 8 février 2024, à Sancey, remise d'un diplôme par le Conseil Départemental aux communes labellisées "Villes et Villages Fleuris".



Les actions pour améliorer la qualité de vie et l'implication des Appuliens :



→ Création d'un city stade, plateau sportif pour tous, à côté du groupe scolaire. Il permet la pratique du basket ou du volley. Il y a également une zone pour la pratique du fitness (labellisée handisport) ainsi que des bancs et tables pour pique-niquer.

→ La médiathèque très dynamique offre de nombreuses animations. Le poste de l'agent communal est passé à temps complet ; les locaux sont en cours de restructuration et d'agrandissement.



Les agents communaux installent les nichoirs fabriqués par les membres de l'atelier participatif.



→ Création d'une voie cyclable nouvelle entre Besançon et Pouilley, grâce à Grand Besançon Métropole, en complément de celle créée entre PLV et Champagny-Champvans.

→ Création d'un parcours de running en collaboration avec Pirey sur les deux territoires.

→ Dans le cadre des activités périscolaires avec Familles Rurales, les enfants du groupe scolaire et les adolescents participent à des actions telles que le « nettoyage de printemps » du village, les plantations dans les massifs du groupe scolaire avec les agents techniques, fabrication de cartes de vœux insérées dans les colis de fin d'année aux séniors.



→ Dans le cadre scolaire et périscolaire, des carrés potagers ont été mis à disposition des élèves de primaire.

→ Un atelier participatif a été créé à partir de la commission environnement (élus et bénévoles) pour la fabrication de décors (Noël ou massifs) à base de matériaux recyclés.

→ Les associations sont très nombreuses et offrent un très grand choix d'animations grâce à leurs bénévoles.

→ Des expositions de peintres locaux sont proposées tout au long de l'année à la mairie.

→ Dans le cadre du CCAS, divers ateliers sont organisés à destination des personnes de 60 ans et plus.

Et n'oublions pas la fête du 13 juillet qui remporte un vif succès !



LA FREDON
Fédération Régionale de Défense
contre les Organismes Nuisibles.
récompense terre saine.

Depuis décembre 2017, la commune suit le plan de désherbage élaboré par la FREDON.

Labellisée niveau 3 par la FREDON, la commune poursuit sa collaboration avec cet organisme afin de parfaire sa démarche environnementale et obtenir un label complémentaire.

Rappelons que seules 2 communes de Franche-Comté ont été labellisées «**Terre saine**» en 2019 pour l'arrêt des produits phytosanitaires, dont Pouilley-les-Vignes.

SOUS NOS PIEDS... (SUITE)

Le karst peut être ainsi défini : Région de formation calcaire caractérisée par la prépondérance du drainage souterrain et par le développement d'une topographie originale due à la corrosion de la roche (grottes, gouffres, résurgences, etc.).

Il peut y avoir deux voies pour l'infiltration (Figure 1) : ou bien une infiltration diffuse à travers les fines fissures du calcaire, c'est le cas par exemple sur le sommet du Mont de Pouilley, où l'on n'observe pas de cours d'eau, où chaque goutte de pluie s'infiltre dans la roche au voisinage de son point de chute sur le sol.

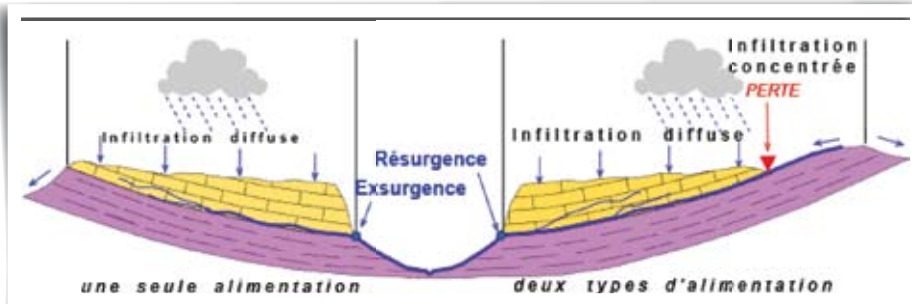
En revanche, il existe un autre mode d'entrée de l'eau dans les calcaires, plus massif, c'est l'infiltration concentrée où des ruisseaux se perdent au contact du calcaire et réapparaissent à des résurgences. C'est ce que nous avons vu dans le précédent Appulien avec le Rix au voisinage de Vaux-les-

Prés et c'est ce que va nous faire découvrir notre promenade.

Lorsqu'on suit la route (D 465) de Pouilley à Miserey, juste après l'intersection de la route de Pelousey (D 5) et presque en face de celle de la route des Auxons (D 230), on surplombe la station d'épuration de Miserey.

La station est située sur le flanc nord de la petite vallée du ruisseau de l'Épine, dont l'eau disparaît dans les pertes de la Borne. Plus au sud, la perte du Seu absorbe un petit ruisseau temporaire à faible distance de la route de Pouilley.

Fig. 1 : Les deux voies de l'infiltration



Connaître le devenir des eaux qui disparaissent dans une perte de ruisseau ?

Depuis plus d'un siècle, l'homme a été intrigué par la disparition des cours d'eau superficiels dans le sous-sol. La méthode la plus simple employée pour en connaître le point de sortie s'appelle traçage artificiel. Elle consiste à injecter dans l'eau qui se perd une substance facilement identifiable à son point de sortie. Les premiers essais ont été effectués avec des substances solides : paille, son,... repérées à l'œil nu sur la résurgence. Par la suite, on a eu recours à une substance soluble détectable à la source à l'œil nu : la fluorescéine. Ce produit, rouge foncé en poudre ou faible-

ment dilué, prend une teinte verte caractéristique lorsqu'il est fortement dilué. La fluorescéine présente une propriété optique appelée fluorescence : éclairée par un rayon lumineux, elle émet une lumière caractéristique. Cette propriété permet de mesurer sa concentration dans l'eau, alors qu'elle est invisible à l'œil nu, lorsqu'elle est très diluée, et ainsi de limiter les quantités de colorant injectées et donc le coût de l'opération.

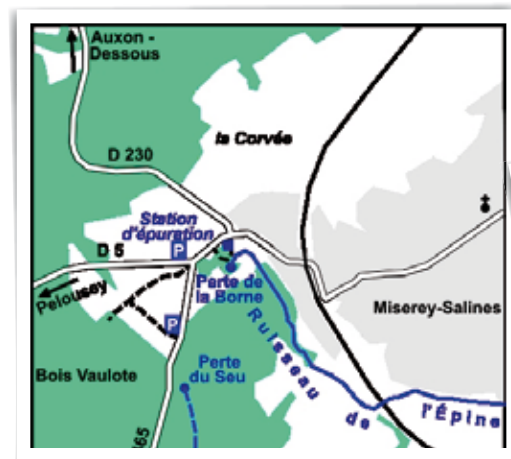


Fig. 2 : Localisation des pertes de la Borne à Miserey



Fig 3 : Perte principale de la Borne à Miserey

Fig 4 : Perte secondaire de la Borne à Miserey



Fig. 5 : Résurgence de la Roche à Auxon-Dessus

Deux traçages à la fluorescéine ont été effectués sur la commune de Miserey, l'un en 1911 à la perte de la Borne, le second en 1979 à la perte du Seu. Les deux sont réapparus à la fontaine de la Roche à Auxon-Dessus, résurgence qui alimente le ruisseau d'Auxon, affluent de l'Ognon au niveau de Cussey-sur-l'Ognon.

Les distances minimales parcourues dans le sous-sol sont 1850m pour le Seu, 1400m pour la Borne. On ne connaît pas le tracé exact de l'écoulement souterrain, on retient donc la distance à vol d'oiseau entre point d'injection et point de sortie.

Pour la perte du Seu, la seule pour laquelle on dispose des conditions de l'expérience, le temps de passage du colorant était de 27 heures, ce qui donne une vitesse d'au moins 66 mètres à l'heure. Bien sûr, ce chiffre tient compte des conditions météorologiques : ce traçage a été effectué en conditions pluvieuses, et la vitesse aurait été plus faible par temps de sécheresse.

Nous pouvons visiter le site des pertes et la résurgence en voiture, ou alors en VTT ou à pied depuis l'entrée de Miserey.

Dans tous les cas, prenez la route Pouilley-Miserey (D 465) jusqu'à 600 m environ après le pont de l'autoroute. Gareez votre véhicule au départ du premier chemin à gauche, après l'orée du bois. Avec prudence, continuez la route à pied, passez l'intersection de la D 5 (route de Pelousey) et empruntez le premier chemin sur la droite, qui permet d'accéder à la station d'épuration. À travers le bosquet, contournez les pertes de la Borne : le ruisseau de la Vallée se perd en plusieurs points au contact des calcaires.

Suite de la visite en voiture :

- Revenez à votre véhicule, reprenez la route vers Miserey.
 - En face de la station d'épuration, tournez à gauche vers Auxon-Dessus.
 - Passez devant l'église, franchissez le pont sur le ruisseau.
 - À la première intersection, tournez à droite vers Auxon-Dessus.
 - Au 2^{ème} giratoire, tournez à droite en direction de la mairie et de l'église, suivez les marques rouges et blanche du GR 145 sur la rue de Vaux.
 - Garez-vous avant la barrière qui coupe le chemin (ancienne ligne de chemin de fer Besançon-Vesoul).
 - Remontez le chemin sur 50 m, prenez le sentier qui descend au fond du vallon jusqu'à la résurgence de la Fontaine de la Roche.
- Au passage, admirez le perré construit pour conforter l'ancienne voie ferrée. La source sort d'une grotte et dans des éboulis à la base d'une petite falaise de calcaires du Jurassique moyen.
- À la page suivante, nous vous proposons une randonnée qui vous permettra de découvrir ces 2 sites en vous promenant.



C'est quoi ce boulot ?

Nos forêts sont belles et paisibles, mais elles sont aussi une ressource économique importante et un écosystème précieux. Il faut donc les surveiller, les soigner si nécessaire et, face au dérèglement climatique, les aider à s'adapter et devenir les forêts du futur.



Bienvenue dans l'une des forêts où je travaille.

Je m'occupe de plusieurs forêts près de chez vous, et entre autres des 160 hectares que compte la forêt de Pouilley-les-Vignes

Sur ma zone de travail, il y a beaucoup de chênes, de hêtres et quelques sapins.

Ils n'ont pas le même diamètre, la même hauteur, le même âge. Il s'agit d'un ancien taillis sous futaie géré en futaie régulière*.

Dernièrement, j'ai marqué les plus vieux arbres et ceux qui étaient en moins bonne santé (points rouges), pour qu'ils soient coupés. Les jeunes chênes ont besoin de plus de lumière et de place pour pousser.

*Une futaie désigne des arbres issus de graines et une futaie régulière se caractérise par des arbres du même âge.

Fin février, les bûcherons de l'entreprise NJC ont coupé les hêtres et les chênes choisis, dans la forêt du "Chanois"

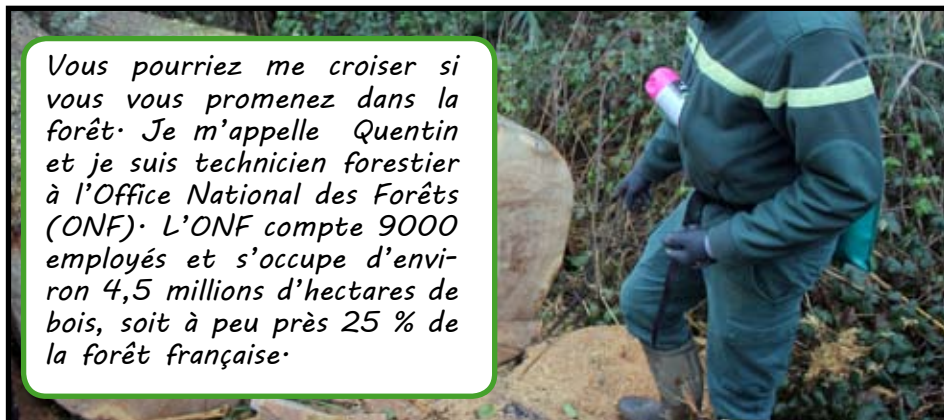
Il n'ont malheureusement pas pu le faire plus tôt car les pluies ont énormément détrem্পé les sols et les engins risquaient d'abîmer les bois et les chemins.



Les billes de bois seront ensuite vendues à des professionnels. Les plus beaux chênes peuvent se vendre parfois jusqu'à 500 euros le mètre-cube.



Vous pourriez me croiser si vous vous promenez dans la forêt. Je m'appelle Quentin et je suis technicien forestier à l'Office National des Forêts (ONF). L'ONF compte 9000 employés et s'occupe d'environ 4,5 millions d'hectares de bois, soit à peu près 25 % de la forêt française.



En France, la forêt répond à trois fonctions : le tourisme (sentiers de randonnée),



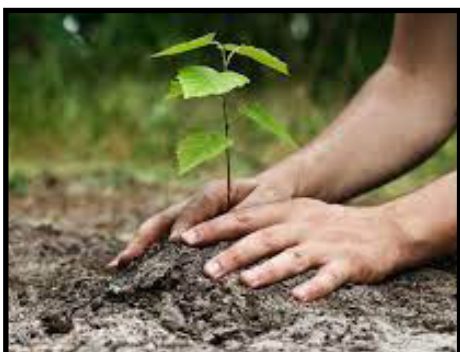
La production de bois (bois d'œuvre, chauffage, industrie).



Et l'écologie (réserve de biodiversité, absorption et stockage de CO₂, lutte contre l'érosion des sols...)



Mon rôle est surtout d'aider les arbres à bien grandir. Autrement dit, je fais de la sylviculture. Je plante, par exemple, certaines essences plus adaptées au climat d'ici.



Je surveille la pousse naturelle des jeunes arbres, je demande aux ouvriers forestiers de débroussailler certains endroits pour libérer les plants et les protéger.



Mon métier en fait est de fabriquer la forêt de demain, celle qui existera en 2100 et plus tard.



Evidemment, je ne décide pas seul, car il ne faut pas oublier que cette forêt appartient à la commune, c'est à dire à vous.

Tous les vingt ans, l'ONF met à jour un plan de gestion à partir des données collectées sur le terrain. Ce guide prend en compte la qualité des sols, la topographie, le climat de notre région et autres données dendrométriques*.

Ce plan, qui sera présenté au conseil municipal à la fin de cette année, posera les bases de l'entretien de votre forêt pour les années à venir.

Car il faudra s'adapter au réchauffement climatique



Les chênes et les hêtres meurent les uns après les autres par manque d'eau.

Il faudra choisir des arbres plus résistants à la sécheresse.

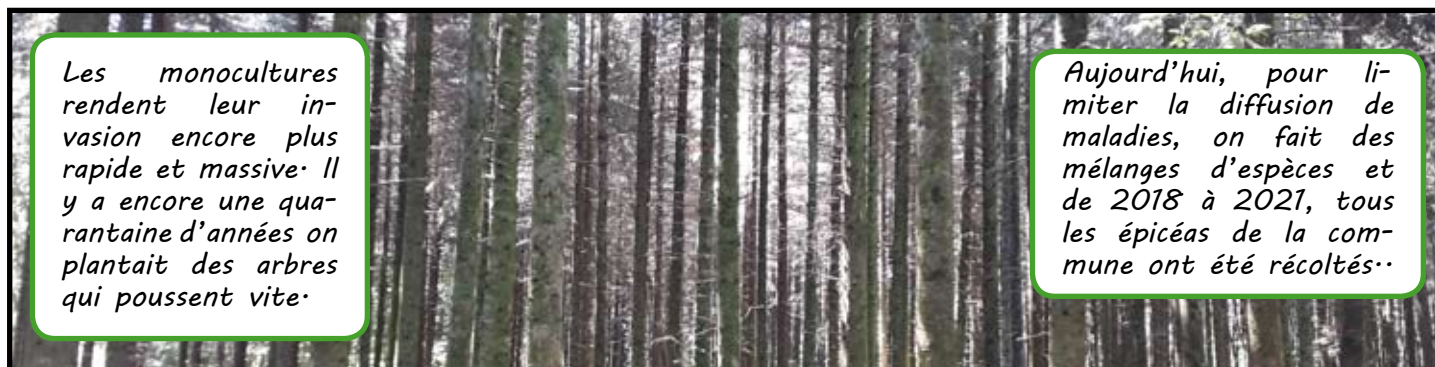
La sécheresse est l'une des pires ennemies de la forêt. Et elle entraîne d'autres problèmes... Le scolyte typographe, par exemple.



Quand ce coléoptère pond ses œufs dans l'écorce d'épicéa, la larve lui injecte un champignon qui l'empêche de produire de la résine pour se défendre et l'arbre s'affaiblit et meurt.



Les monocultures rendent leur invasion encore plus rapide et massive. Il y a encore une quarantaine d'années on plantait des arbres qui poussent vite.



Aujourd'hui, pour limiter la diffusion de maladies, on fait des mélanges d'espèces et de 2018 à 2021, tous les épicéas de la commune ont été récoltés.

*les "données dendrométriques" font référence aux données liées à la mesure et à l'analyse des caractéristiques des arbres, telles que leur diamètre, leur hauteur, leur densité, etc.

Gérer la forêt est un travail de longue haleine et il y a toujours quelque chose à faire.

Un rôle important est tenu aussi par les habitants dans notre forêt : celui des affouagistes. Ils sont huit à participer à la gestion sylvicole en récoltant les arbres identifiés par les forestiers et partagés en lots par l'adjoint en charge de la forêt, pour en faire du bois de chauffage, ils sont les premiers à apprécier à sa juste valeur le patrimoine de la forêt communale.

Les arbres marqués par les forestiers de l'ONF et destinés à l'affouage se trouvent généralement dans les jeunes peuplements à éclaircir et dans les taillis. Ou sur les houpiers, c'est à dire les têtes d'arbres coupés dernièrement.

L'affouagiste organise son chantier en fonction des chemins existants, pour préserver le sol. Son bois est d'abord sectionné en morceaux d'un mètre de long pour pouvoir être empilés. Les plus gros sont fendus pour à la fois réduire leur poids et faciliter le séchage et, ensuite empilés en stères pour en évaluer le volume. Ils seront transportés au cours de l'été, après un temps de séchage naturel.

Ce chemin offrirait de plus aux promeneurs et randonneurs un accès plus agréable vers la forêt du "Chanois"

Si je devais résumer ce que représente cette collaboration entre vous et moi, en une phrase je dirais que nous travaillons aux mieux pour les générations futures.

En 2024 le conseil municipal avec le soutien de GBM, envisage la création d'un chemin au bois du "Bar-mont" qui permettrait aux camions grumiers d'accéder plus facilement au plus près des futures coupes de chênes.

Quentin METZ

Le hérisson est un petit mammifère attachant et familial mais il est assez peu étudié par les scientifiques. Pourtant nous savons à quel point il est précieux pour la santé des écosystèmes ! Cette espèce, protégée depuis 1981, est fortement impactée par les activités humaines.

“ J'emprunte quotidiennement la départementale 70 qui relie notamment le village à Besançon pour mes trajets domicile-travail. Sur cette route, j'ai pu constater, comme beaucoup d'usagers, que de nombreux cadavres de hérissons y sont très régulièrement observés. Ces dix dernières années, sur la commune de Pirey, **19** signalements de cadavres ont été faits, contre **58** aux alentours de la commune de Pouilley-les-Vignes, ce qui est malheureusement élevé.



Cela montre toutefois deux choses, l'une positive et l'autre moins. Tout d'abord les hérissons sont encore bien présents sur les communes, mais ils payent un lourd tribut au trafic routier. Grâce à ces **77** signalements tous géoréférencés par de nombreux observateurs et visibles sur la carte jointe, on peut remarquer que certains secteurs sont plus concernés”

Un habitant de Champvans-les-Moulins.

Quand on parle d'espèces menacées, on pense souvent à des animaux qui vivent à des milliers de kilomètres. Or, il y en a juste à côté de chez nous, dans nos jardins. La population des hérissons en France a chuté de 70% en 20 ans.

Pourquoi faut-il les protéger ?

Le hérisson est ce que l'on appelle une « sentinelle écologique », il sert d'indicateur précoce des changements d'un écosystème donné. Le hérisson révèle les problèmes d'un environnement par des signes cliniques visibles (maladies, surmortalité...), il est un peu le « lanceur d'alerte » sur la santé de nos écosystèmes mis à mal par l'agriculture intensive et l'urbanisation galopante. Il est aussi considéré comme une espèce « parapluie », il protège les autres espèces avec lesquelles elle partage son habitat. Grâce à la restauration de l'habitat des hérissons (haies, végétation naturelle, bocages), on améliorera l'habitat d'un grand nombre d'autres espèces, et par conséquent la biodiversité d'écosystèmes plus grands encore. Protéger les hérissons, c'est protéger l'ensemble de la biodiversité !

Quelles solutions pour le protéger ?

Des solutions existent, à différentes échelles. Tout d'abord, en tant que particulier, vous pouvez faire en sorte que le hérisson soit à son aise dans votre jardin : ménagez de petits coins sauvages pour qu'il puisse s'installer, évitez d'utiliser des produits toxiques et faites particulièrement attention lorsque vous passez la tondeuse. Soyez vigilant·e également si vous possédez une mare, une piscine ou toute autre étendue d'eau dans laquelle le hérisson pourrait se noyer.

Plus largement, dans les campagnes, la préservation et le retour des haies doivent être encouragés : elles offrent un gîte parfait pour les hérissons (et pas seulement pour eux, d'ailleurs !). Des mesures peuvent aussi permettre de limiter les collisions routières, par exemple en limitant la vitesse de circulation, en installant des panneaux pour inviter les automobilistes à faire preuve de vigilance ou encore en mettant en place des « passages à faune ».

Ainsi, à Besançon, de petits tunnels ont été perforés sur les bords d'une portion de route particulièrement meurtrière afin de limiter la mortalité des hérissons.

Le conseil municipal réfléchit fortement aux problèmes de circulation dans notre village, et ne cesse de travailler à la recherche de solutions pour réduire cet impact négatif.



France Nature Environnement mène depuis plusieurs années un grand recensement participatif pour mieux connaître ce petit animal et mieux la protéger.



Comment rejoindre l'Opération Hérisson ?

L'Opération hérisson est une opération de recensement national participatif menée par France Nature Environnement à l'initiative de FNE 25. L'objectif : évaluer les populations de hérissons en France, leur répartition et leur évolution dans le temps. Pour ce faire, nous avons besoin de vos contributions !

Si vous voyez un hérisson, vivant ou mort :

Prenez-le en photo

Partagez votre observation sur notre plateforme : <https://herisson.fne25.fr/#/>

LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE !

Introduite en France en 2004, cette espèce s'est parfaitement acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture.

RECONNAÎTRE ET NE PAS CONFONDRE !



Frelon asiatique à pattes jaunes

1.7 à 3 cm

Couleur foncée- thorax noir, tête noire et face orangée, bout des pattes jaune, abdomen noir avec une large bande orangée.

Vol rapide et agile

Nid avec entrée latérale



Frelon d'Europe

2.5 à 3.5 cm

Couleur foncée- Thorax brun/roux, tête brune et face jaune, bout des pattes brun, abdomen jaune rayé noir

Vol lourd

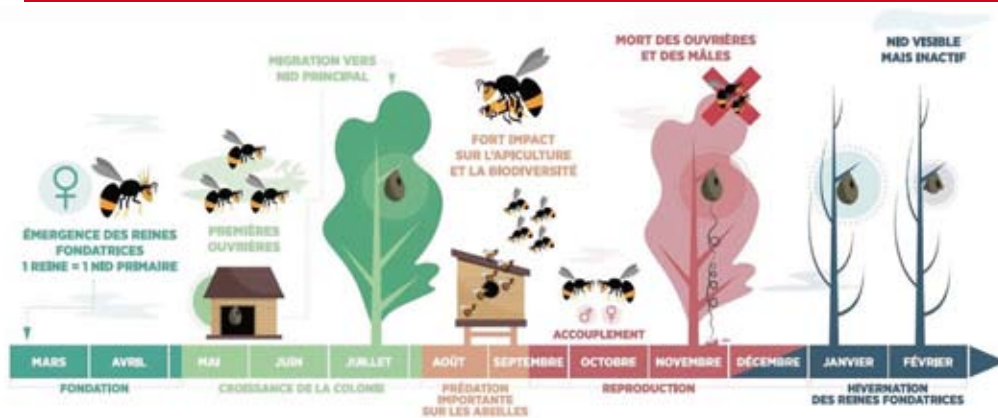
Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

L'impact sur l'environnement est terrible, le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes et particulièrement l'abeille : c'est un véritable fléau pour l'apiculture, par sa présence dans un rucher cela peut entraîner la disparition de la colonie entière.

Ils sont peu agressifs envers l'homme, mais à moins de 5 mètres il peuvent se sentir agressés et attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère, la piqûre, très douloureuse, peut entraîner une réaction allergique.

Il est très dangereux de détruire un nid soi-même

SON CYCLE DE VIE !



Exemple d'un nid détruit, rue de Serre au mois d'octobre

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Depuis le 22 juillet 2024, dans le cadre du Plan de lutte régionale la FREDON Bourgogne Franche-Comté propose une subvention à hauteur de 50 euros par le Fonds Vert pour chaque nid de frelons asiatiques détruit par une entreprise signataire de la charte de bonnes pratiques. Cette aide est destinée aussi bien aux collectivités qu'aux particuliers.

L'entreprise Doubs Guêpes Frelons, membre des EXPERTS Guêpes et Frelons spécialisée dans l'éradica-

tion de ces nuisibles, fait partie des signataires de cette charte et est donc éligible à cette aide.



Relire aussi notre article sur l'appulien du mois d'avril 2023 page 31.

E-mail : contact@dgf25.fr

Tél. : 07 81 26 24 65

Plus d'infos sur le site :

[DoubsGuêpesFrelons](http://DoubsGuêpesFrelons.com)

Et sur le site pouilleylesvignes.com : rubrique environnement/Le frelon asiatique et à la rubrique services/associations/environnement

Plus d'infos : www.pouilleylesvignes.com

POUILLEY-LES-VIGNES, UN VILLAGE FLEURI !

Le 16 décembre 2023, le comité régional des Villes et Villages Fleuris a décerné une deuxième fleur à la commune. Le 13 mars dernier, le conseil départemental a confirmé cette récompense par la remise d'un diplôme.



Cette récompense a été attribuée à la commune, essentiellement pour la poursuite de son adaptation au changement climatique : tonte raisonnée, plantation d'arbres, choix de plantes peu gourmandes en eau, coopérative photovoltaïque...



Massif au carrefour
rue de Masson - rue des Vignes



Rue du repos



En janvier, les agents techniques ont débuté des travaux à la mairie pour réaménager d'anciennes chambres situées au premier étage (précédemment, le bâtiment abritait un hôtel) afin de les transformer en salles d'archives.

Ils ont ensuite aidé les bénévoles à réaliser le déménagement temporaire de la médiathèque vers le troisième étage de la maison de la culture.

Le printemps a été une période difficile, en raison du départ d'un agent. Le recrutement d'un remplaçant est en cours.



Clément Sottiau, muté au conseil départemental, a intégré les services du collège de Saint-Vit. Nous lui souhaitons une excellente continuation dans ses nouvelles fonctions et pour la suite de sa carrière.

ATELIER PARTICIPATIF



EXPLORATION DE L'HÉLIUM DANS LE DOUBS : LE PER « AVANT-MONTS FRANC-COMTOIS »



En septembre 2022, le Permis Exclusif de Recherche (PER) « Avant-Monts franc-comtois » a été octroyé à 45-8 ENERGY pour explorer les ressources en hélium dans le département du Doubs. Ce permis couvre une superficie de 306 km² et concerne 58 communes, dont celle de Pouilley-les-Vignes.

Ce projet d'exploration trouve son origine dans des forages pétroliers réalisés entre les années 1950 et 1960 dans cette région mais rebouchés par la suite du fait de l'absence d'hydrocarbures. Ces forages avaient mis en évidence la présence de gaz ou des indices de gaz non combustible, gaz souvent associé à l'hélium, bien que ce dernier n'ait pas été mesuré, faute d'intérêt pour cette ressource à l'époque. Ces forages historiques se situaient sur plusieurs communes du permis, notamment Mazerolles-le-Salin, Miserey-Salines, École-Valentin et Serre-les-Sapins, ce qui en fait les zones visées pour l'exploration dans un premier temps.

Une nouvelle étape cruciale en 2025

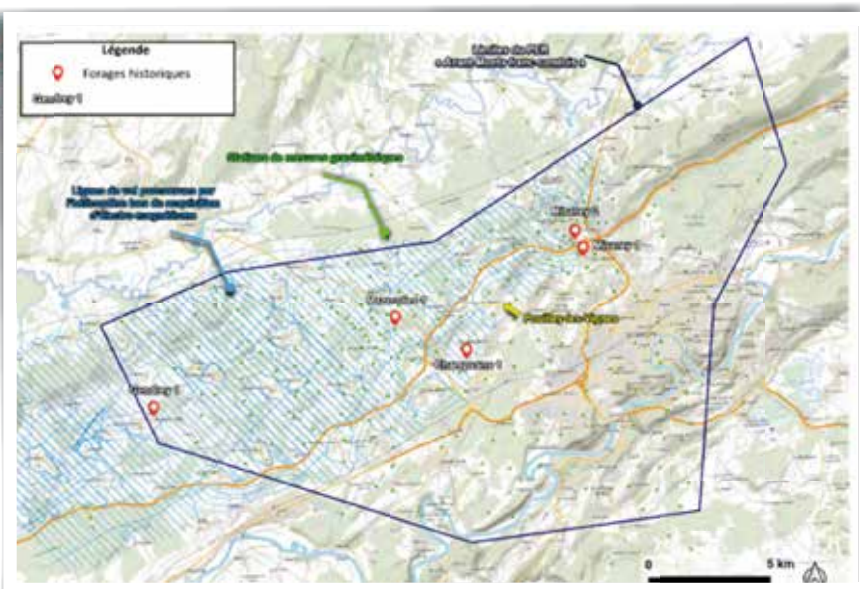
Les activités se poursuivent aujourd'hui avec une campagne de forage. Afin de confirmer et quantifier la présence d'hélium, une campagne de quatre forages est prévue en 2025 sur trois communes : Mazerolles-le-Salin (2 forages), Pirey et Berthelange, toutes situées à proximité de forages historiques ayant trouvé du gaz non combustible. Ces nouveaux forages, d'une profondeur oscillant entre 250 et 700 m, permettront de confirmer l'intérêt de la zone et de déterminer avec précision la concentration d'hélium dans le mix gazeux.

Si ces forages confirment la présence d'hélium en quantité exploitable, la commune de Pouilley-les-Vignes pourrait elle aussi être concernée dans un second temps car la structuration du sous-sol semble être également propice au piégeage de gaz en profondeur.

En effet, sa proximité avec l'ancien forage « Champvans 1 », situé à Serre-les-Sapins, laisse envisager de nouvelles perspectives d'exploration dans ce secteur. Un forage dans cette zone pourrait ainsi être envisagé afin de déterminer l'existence de gaz riche en hélium.

Une exploration scientifique et méthodique

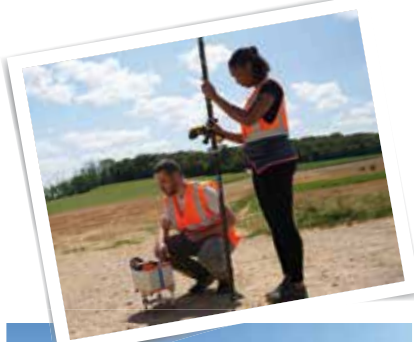
En 2023, 45-8 ENERGY a entrepris plusieurs campagnes de mesures géologiques et géophysiques en collaboration avec le Service Géologique National "BRGM" et l'Université de Franche-Comté à Besançon (laboratoire ChronoEnvironnement). Ces investigations ont permis d'appréhender précisément la structuration du sous-sol. Vous avez d'ailleurs peut-être aperçu ces équipes en action sur le terrain, à pied, en voiture, en camion vibreur ou même en hélicoptère puisqu'ils sont passés sur la commune !



Un enjeu stratégique pour l'hélium

L'hélium est un gaz rare et stratégique, utilisé notamment dans les domaines de la santé, de la recherche scientifique et de l'industrie technologique. Sa demande mondiale est en forte augmentation, alors que les sources d'approvisionnement restent limitées. Une découverte significative d'hélium dans le Doubs pourrait donc représenter une opportunité économique pour le département en maintenant une approche responsable et respectueuse de l'environnement pour assurer un développement durable du projet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre page dédiée au projet sur notre site internet : www.458energy.com/amfc



“LES MOUSTIQUES TIGRES” ATTAQUENT !

Aedes albopictus, communément appelé « moustique tigre », est un moustique originaire d'Asie implanté depuis de nombreuses années notamment dans les départements français de l'Océan Indien. Il s'est installé en métropole de manière continue et significative depuis 2004 et est désormais implanté dans la plupart des départements français dont la totalité des départements en Bourgogne Franche-Comté.

Sa capacité à être vecteur de maladies : dengue, chikungunya ou zika, en fait une cible de surveillance prioritaire en France durant sa période d'activité.

En 2024, la France métropolitaine a enregistré un nombre significatif de cas d'arboviroses, notamment de dengue.

Selon les données de Santé publique France, il a été comptabilisé 4831 cas d'arbovirose dont 4785 de dengue.

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, 63 cas importés de dengue ont été signalés pendant la période de surveillance, dont les 2/3 en provenance des Antilles françaises ; près d'un quart (23%) a été hospitalisé.

Rassurons-nous !

La seule présence du moustique tigre n'est pas suffisante pour provoquer une maladie dans la population. Le moustique lui-même doit d'abord être infecté en piquant une personne infectée pour pouvoir transmettre la maladie.

Surveiller minimise les risques inutiles.

LES SIGNALEMENTS CITOYENS

Le portail de signalement :

https://signalement.moustique.anses.fr/signalement_albopictus/ qui permet d'évaluer la dispersion du moustique tigre sur le territoire.

Ce site est mis à disposition de tous les citoyens.





Taxis Sage

Stéphanie & Christophe

03 81 59 04 89 Transports privés et conventionné toutes caisses

06 72 28 57 64 25170 CHAMPVANS-les-MOULINS



L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE RECONNU



Le 18 octobre 2025, la commune a officiellement reçu le label Charte +NATURE, niveau 2, une reconnaissance de son engagement en faveur d'une gestion durable et écologique de ses espaces extérieurs. Cette labellisation marque une étape importante dans une démarche entamée dix ans plus tôt.

Un engagement progressif

La dynamique commence à l'automne 2016, avec la réalisation d'un plan de désherbage communal. Cette initiative, portée collectivement par la CAGB et cofinancée par l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) visait à accompagner la commune dans la réduction progressive des pesticides, tout en facilitant le travail des agents municipaux.

En avril 2018, la labellisation «zéro phyto», valide l'abandon total des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

En août 2023, la commune franchit une nouvelle étape en adhérant à la **Charte +NATURE**.

Deux ans plus tard, en octobre 2025, cet engagement est couronné par la labellisation officielle au niveau 2.



Remise du label à J.M. BOUSSET

Une charte pour avancer pas à pas



Une charte pour avancer pas à pas

Proposée par la FREDON, la **Charte +NATURE** est un outil de progression en trois niveaux, ouvert aux collectivités, structures publiques et privées. Elle encourage une gestion écologique des espaces extérieurs, reposant sur plusieurs axes :

- réduction des déchets verts, par une gestion raisonnée des tontes, tailles et plantations,
- maîtrise de la consommation d'eau, pour s'adapter aux enjeux climatiques,

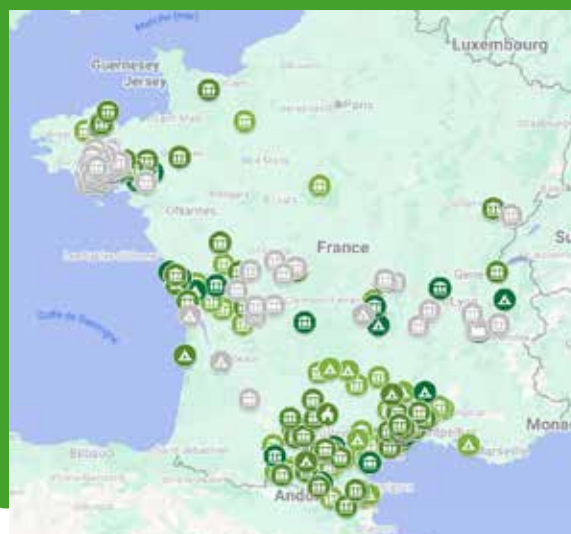
- préservation de la biodiversité, même dans les zones urbanisées,

- abandon des produits phytosanitaires, avec des solutions alternatives adaptées.

Le label, valable cinq ans, est attribué après une visite de contrôle et l'évaluation d'un dossier par un comité régional.

En 2025, 236 structures sont engagées dans la démarche en France, dont 154 déjà labellisées.

En Bourgogne-Franche-Comté, seules trois communes sont engagées : Pouilley-les-Vignes arrive en tête avec le niveau 2, suivie de Franois et Valdahon, niveau 1.



LA FORÊT COMMUNALE : UN PATRIMOINE VIVANT À PRÉSERVER

Nichée au cœur du territoire, notre forêt communale s'étend sur 160 hectares de collines verdoyantes. Derrière ses allées paisibles, tout un écosystème vit, se transforme et s'adapte. Sa gestion, confiée à l'Office National des Forêts (ONF), obéit à une règle d'or : garantir la durabilité de ce patrimoine naturel tout en répondant aux besoins des habitants et de la commune.

Une gestion durable et concertée

L'ONF accompagne la commune dans la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier, véritable feuille de route pour les vingt prochaines années.

Ce document fixe les grandes orientations pour la période à venir : protéger les sols, régénérer les peuplements vieillissants et anticiper les effets du changement climatique.

Comme pour la période précédente, l'ONF proposera chaque année un programme de coupes et de travaux, validé par la commune.

Une forêt riche... mais fragilisée

Majoritairement feuillue, la forêt abrite une belle diversité d'essences : chênes sessiles et pédonculés, charmes, hêtres, et quelques frênes aujourd'hui menacés par la chalarose, une maladie qui ravage cette espèce en Europe. Les résineux, introduits artificiellement, ont eux aussi souffert des fortes canicules entre 2018 et 2025.

Malgré ces fragilités, le site reste d'une richesse écologique exceptionnelle. Les zones humides du Chanois accueillent des aulnaies précieuses. D'autres parcelles abritent des plantes rares comme la tulipa sylvestris (tulipe sauvage, espèce strictement protégée).

Le site du Mont, avec ses anciennes batteries militaires, ses sentiers et ses paysages remarquables, attire de nombreux promeneurs.

Rajeunir la forêt...

Selon les experts de l'ONF, la forêt vieillit. Pour assurer sa pérennité, un rajeunissement progressif de 45 à 47 hectares est prévu sur les vingt prochaines années.

Le chêne, résistant et adapté au climat local, restera l'essence phare. Les résineux seront peu à peu remplacés, et des essences méditerranéennes seront testées en petite quantité, afin d'évaluer leur adaptation à ce nouveau contexte climatique.

L'objectif n'est pas de tout bouleverser, mais de rendre la forêt plus résiliente, plus équilibrée, plus vivante.

... pour mieux la protéger

La forêt communale, bien gérée, représente aussi une ressource économique locale.

Les recettes moyennes attendues, déduction faite des dépenses relatives aux travaux sylvicoles, à la maintenance des pistes et à la surveillance, devraient offrir un solde positif estimé à 122 € de l'hectare par an. Sauf aléas inattendus, cela permettra de réinvestir dans l'entretien et la modernisation du massif.

Pour information, la gestion 2004-2024 de notre forêt a rapporté en moyenne 196€ de l'hectare par an, alors que l'estimation était de 119€ en 2004.

Travaux, sentiers et patrimoine

Parmi les chantiers à venir, la création d'une voie forestière à Barmont au début de l'année 2026 facilitera l'exploitation du bois sans détériorer les sols.

Sur le site du Mont de Pouilley, la commune souhaite tout mettre en œuvre pour réhabiliter et valoriser ce patrimoine rural : (anciennes cabordes, murets, batteries...).

Pour améliorer l'accueil des visiteurs un effort financier de la commune sera nécessaire, avec appel au mécénat.

Une commission communale pourrait être créée avec la participation des Appuliens volontaires.

Autant de projets qui visent à renforcer le lien entre la forêt, la nature et les habitants.

Un engagement pour les générations futures

Lors du conseil municipal du 31 octobre, la commune s'est engagée à financer chaque année les travaux nécessaires à l'entretien et au renouvellement de la forêt.

Un choix fort, guidé par la volonté de préserver un patrimoine vivant, capable de produire du bois, d'abriter la faune et d'offrir à chacun un espace de respiration.

Dans vingt ans, si le pari est tenu, la forêt communale n'aura pas perdu de son attrait mais gagné une diversité nouvelle : une forêt mosaïque, plus résistante aux tempêtes, aux maladies et aux sécheresses, et toujours aussi accueillante pour les générations à venir.

Le plan d'aménagement forestier c'est :

- s'engager à maintenir une forêt riche et diversifiée,
- s'engager dans un plan d'action sur 20 ans en partenariat étroit entre la commune et les membres de l'ONF,
- maintenir un équilibre entre production, écologie et loisirs,
- assurer une gestion durable et responsable

JE TROUVE UN ANIMAL SAUVAGE, QUE DOIS-JE FAIRE ?



EST LÀ POUR VOUS AIDER !

Le Centre Athénas est un centre de sauvegarde de la faune sauvage dont la mission principale est la prise en charge d'animaux blessés ou très jeunes, le temps de leur incapacité. Il leur dispense les soins nécessaires, il assure la rééducation des animaux traumatisés et l'autonomie des plus jeunes. Une fois ces animaux devenus ou redevenus autonomes, ils sont relâchés dans le milieu naturel.



L'équipe du Centre, épaulée par les vétérinaires de l'association, dispense tout type de soins, de l'incubation d'œufs à l'élevage des tout jeunes oiseaux, de la réduction de fracture à la rééducation en volière ou en box d'animaux avec des ailes ou des pattes cassées. Les protocoles d'élevage et de soins nécessitent une présence réduite avec l'animal afin de lui garantir toutes les chances de retour à la nature.



Le Centre fonctionne sur le modèle des urgences. Ainsi, lorsqu'un particulier découvre un animal en détresse, l'un des membres de l'équipe lui transmet les premières consignes pour stabiliser son état.

L'équipe du Centre ne peut pas se déplacer pour réaliser les captures et les transports car elle consacre son temps à soigner les animaux. Ce sont les bénévoles les plus proches qui sont contactés par l'équipe pour leur transmettre les coordonnées du découvreur. La prise en charge et l'acheminement de l'animal sont assurés par les bénévoles dès que ceux-ci sont en mesure d'intervenir.

Les animaux blessés qui arrivent au Centre sont découverts dans diverses situations. En effet, ils peuvent être groggy à cause d'un choc avec un véhicule, désorientés car tombés du nid ou en état de choc.

N'oubliez pas que si vous pouvez l'approcher et l'attraper, c'est parce qu'il a extrêmement peur de vous, car les humains sont vus comme des prédateurs. Limitez donc vos contacts avec l'animal et placez-le au calme.



JE TROUVE UN ANIMAL SAUVAGE !

1

JE ME RENSEIGNE

en appelant le centre et en décrivant la situation. Je m'assure qu'il est nécessaire d'intervenir.

2

JE ME PROTÈGE

toute manipulation doit être faite avec des gants pour éviter blessures et risques infectieux.

3

JE LE PROTÈGE

en le plaçant au calme dans un carton fermé, avec un journal au fond il n'aggraver pas ses blessures.

4

JE M'EMPRESSE

de le confier au centre pour qu'il puisse être pris rapidement en charge par des spécialistes afin d'assurer sa survie.

5

JE M'ABSTIENS

de le nourrir et de le forcer à boire sauf si le centre m'a donné des consignes permettant de le faire en toute sécurité.

6

JE PATIENTE,

et je n'hésite pas à laisser si nécessaire, de temps en temps, un message de rappel au centre.

Un jeune animal est rarement abandonné. Ne le ramassez pas à tout prix ! Renseignez-vous au mieux avant une intervention sur un animal sauvage.



LES HIRONDELLES DE LA RÉSIDENCE DE L'ÉTANG

**La résidence de l'Etang comprend 18 appartements.
Mais savez-vous qu'elle en compterait beaucoup plus ?**



En levant les yeux, depuis le parking de la résidence, nous pouvons voir pas moins de 60 nids d'hirondelles sous les toits et aux coins des fenêtres de cet immeuble.

Quelques nids sont aussi visibles à la Maison de la Culture, côté rue des Marronniers.

Le 8 septembre, ces merveilleux oiseaux étaient plus de 120, rassemblées sur les fils électriques et téléphoniques de la rue d'Emagny : les hirondelles préparaient leur migration vers le Sud. On entendait beaucoup de gazouillis et trisses : il y avait tellement de choses à prévoir et préparer !

En effet le lendemain, le quartier paraissait très calme : on ne voyait plus ces petits oiseaux tournoyer à grande vitesse autour du Collège et de la prairie humide voisine. Seuls quelques-uns étaient encore là, sans doute restés pour l'état des lieux et la remise des clés.



Les hirondelles ont dû suivre l'évolution de l'habitat dans nos campagnes. Autrefois elles nichaient dans les écuries et sous les porches des granges, ainsi elles disposaient d'une nourriture abondante sur place grâce à la présence des bovins.



Les vieilles fermes se sont progressivement transformées : écuries et granges sont devenues des appartements. Le bétail, le fourrage et le matériel agricole sont dans des fermes modernes : des hangars éloignés des habitations. Nos braves petites hirondelles ont dû construire ailleurs leur logement.

Reste à espérer que le chantier d'enfouissement des réseaux aériens de la rue d'Emagny soit différé sinon il nous faudra investir dans des perchoirs à hirondelles car elles ne se posent pas au sol ni dans les arbres.

Après les nichoirs et les mangeoires allons-nous installer des fils perchoirs ?

Laurent BESSOT



Le 28 avril 2025, les services départementaux ont été dans l'obligation de couper l'immense frêne situé à l'entrée du lotissement de la Caborde. Cet arbre remarquable était malheureusement trop malade et rendu particulièrement dangereux pour les véhicules. Une victime supplémentaire du réchauffement climatique... Cette fois, l'automobile et l'urbanisation n'ont pas eu à mener de bataille.

LE PROTOXYDE D'AZOTE, UN FLÉAU !

Le phénomène de l'usage détourné du protoxyde d'azote continue de prendre de l'ampleur et constitue un véritable fléau sanitaire.

Utilisé, à l'origine, pour faire de la crème chantilly, le protoxyde d'azote est de plus en plus consommé en soirée par des jeunes adultes et adolescents. Les jeunes recherchent l'effet rapide, fugace, euphorisant et les distorsions sensorielles de ce produit. Pour eux, c'est drôle, cela fait rire... on l'appelle d'ailleurs « gaz hilarant ».

La consommation du protoxyde d'azote présente des risques importants sur la santé :

Les médecins alertent sur les risques de dépendance et de dommages neurologiques. Plusieurs dizaines de cas graves ont été rapportés au cours des deux dernières années.

Des risques immédiats : asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé, désorientation, vertiges, pertes de connaissance...

En cas de consommations répétées et rapprochées, de sévères troubles neurologiques, cardio-vasculaires, hématologiques ou psychiatriques peuvent survenir. Bien sûr, que la consommation associée à d'autres produits (alcool ou drogues) augmente les risques.

En cas d'urgence contactez le 15 ou le 112

Arrêté Préfectoral interdisant la détention et la consommation de protoxyde d'azote dans le Doubs à partir du 1er octobre 2025 jusqu'au 1er février 2026

Amende de 15000 euros pour consommation, de 3750 euros pour commercialisation et une amende de 3^{ème} ou 4^{ème} classe en cas de dépôt ou d'abandon d'un récipient sur le domaine public.



Le protoxyde d'azote constitue également une problématique au niveau du traitement des déchets.

Le 16 janvier 2025, à 4h45, une explosion a eu lieu à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYBERT à Besançon suite à un récipient sous pression. L'incident aurait pu avoir des conséquences très graves pour l'agent de l'exploitation qui a reçu des projections de mâchefers chauds.

En 12 mois, 214 explosions ont été détectées soit pratiquement 1 tous les 2 jours ! Les explosions plus ou moins violentes se produisent lors de l'incinération des ordures ménagères résiduelles et sont la conséquence des dépôts de récipients sous pression dans les poubelles grises. Très majoritairement, ce sont des bouteilles de protoxyde d'azote !

Jeter un récipient sous pression dans une poubelle est une incivilité. Le SYBERT fait appel à la responsabilité de chacun. Les récipients sous pression ne doivent pas être jetés dans les poubelles (jaunes ou grises) ni dans les déchetteries. Pour s'en débarrasser, il faut se rapprocher des revendeurs ou distributeurs.

Les bouteilles de gaz chez les revendeurs et pas ailleurs ! Elles doivent être déposées à un point de vente (supermarché, station-service, chauffagiste...) qui distribue la marque.

Les bouteilles d'hélium et les extincteurs sont à déposer chez un revendeur.



Les bouteilles de gaz chez les revendeurs, et pas ailleurs !

Les bouteilles de protoxyde d'azote, quant à elles, représentent un problème car aucune filière de traitement n'est organisée par l'Etat. C'est un « déchet orphelin » c'est-à-dire sans solution connue de recyclage. Hélas, les cartouches vides sont abandonnées dans l'espace public. Si vous trouvez une bonbonne, déposez-la en mairie.

MAISON PROPRE

Catherine Roussey Brancher

Ménage Vitrage Repassage
Repas Courses Toilette

A VOTRE SERVICE

03 81 55 01 94

Aide à domicile
Assistante de vie

Paiement en CESU
25115 Pouilly les Vignes

Taxi S.A.G.E.
Conventionné

06 72 28 57 64

taxisage70@gmail.com
25170 Champvans-les-Moulins

LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES : ET SI ON FAISAIT MIEUX ?

Pour améliorer la qualité du tri des déchets recyclables, Grand Besançon Métropole s'est équipé d'un Système de Détection des Erreurs de tri (SDE).



Au-delà de la perte de matières recyclables, ces erreurs représentent un surcoût important d'1,1 million d'euros par an, financé par l'ensemble des usagers. Plus préoccupant encore, en un an, certains déchets dangereux déposés dans les bacs ont provoqué 5 départs de feu dans les bennes, mettant en danger les agents et le matériel.



Cette innovation, fondée sur l'intelligence artificielle, est déployée depuis le mois de septembre pour repérer plus efficacement les erreurs de tri et accompagner les usagers vers de meilleures pratiques.

Pourquoi ce dispositif ?

Le tri dans les bacs jaunes s'est dégradé : le taux d'erreurs a atteint en 2024 le niveau record de 27 %, soit 3 500 tonnes de déchets mal triés ! Deux fois sur trois, il s'agit de déchets (recyclables ou non) déposés dans des sacs. Cette erreur trop fréquente doit être corrigée.



BAC DE TRI JAUNE LES RECYCLABLES

AVEC OU SANS BOUCHON...

EMBALLAGES PLASTIQUES

boissons / produits ménagers / produits d'entretien / produits vétérinaires

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

acier / aluminium

EMBALLAGES EN CARTON

boîtes / cartons / emballages alimentaires

PAPIRS

papiers / magazines / prospectus / journaux / feuilles / emballages

Les déchets dangereux (déchets de soin, déchets inflammables, déchets électriques et électroniques...) sont strictement interdits dans le bac jaune.

Pour bien trier tous vos emballages

1 BIEN EN VRAC

OUI **NON** **JAMAIS EN SAC**

2 BIEN SÉPARÉS

OUI **NON** **PAS IMBRIQUÉS**

3 BIEN VIDÉS

OUI **NON** **INUTILE DE LAVER**

Plus d'infos : www.pouilleylesvignes.com

JOURNAL COMMUNAL | novembre 2025

- 40 -

ÉLECTRICITÉ : AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE.

Vous avez sûrement entendu parler de l'autoconsommation « individuelle ». Pour rappel, elle consiste à consommer sur un même site une partie ou la totalité de l'électricité que l'on produit soi-même. Lorsque cette électricité produite est injectée sur le réseau public de distribution pour être partagée entre plusieurs personnes situées sur des sites distants géographiquement, on parle alors d'autoconsommation « collective ».

On peut, par exemple, partager cette énergie au niveau d'un immeuble, d'une copropriété, d'un quartier, d'une collectivité ou d'une zone d'activités. L'électricité ainsi autoconsommée est le plus souvent d'origine solaire, produite grâce à des panneaux photovoltaïques installés sur le toit d'une maison ou d'un bâtiment. Mais elle peut aussi être générée à partir de la force du vent via une éolienne ou encore de celle de l'eau grâce à une centrale hydro-électrique.

L'autoconsommation collective est un nouveau mode de production et de consommation.

Cette pratique est encore peu répandue aujourd'hui en France mais elle évolue !

Tout d'abord, le contexte actuel des prix de l'énergie incite à savoir d'où vient celle que l'on consomme chaque jour et à trouver des solutions pour moins subir leur volatilité.

Ensuite, l'achat de panneaux photovoltaïques et leur installation coûtent moins cher qu'il y a quelques années.

Malgré les écueils dus aux lentes évolutions réglementaires, le partage de l'électricité verte en local est possible.

L'électricité produite sur place ne suffit pas toujours à répondre à 100 % des besoins des participants à une opération d'autoconsommation collective. Un contrat avec le fournisseur d'électricité de son choix reste donc nécessaire pour le complément.

Mais il se peut aussi, que, dans les cas de grand soleil ou de grand vent, il y ait du surplus d'électricité ; il serait dommage de perdre cette énergie. Pourquoi ne pas la revendre en circuit court aux entreprises, aux collectivités et bien sûr aux particuliers ?

L'idée est ainsi venue de monter un projet de production, de consommation et de revente d'une électricité renouvelable locale à un prix, si possible, plus compétitif que celui du marché.

Porté par les communes de Pouilley-les-Vignes et Pirey, ce projet a associé des habitants des deux villages, des entreprises locales comme Super U de Pouilley ou France Clôture Environnement (FCE) de Pirey, ainsi que Grand Besançon Métropole et le SIVOS de la Lanterne.

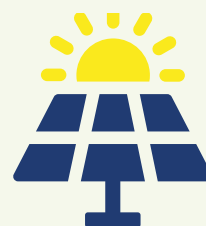
Après une phase d'expérimentation auprès de différents producteurs et consommateurs, la coopérative pourra être ouverte à d'autres utilisateurs des deux communes.

Le Conseil Municipal avait déjà anticipé cette démarche depuis 2015 lors de la création du groupe scolaire, en l'équipant de panneaux photovoltaïques et plus tard sur la mairie et la résidence Biloba de la Grosse Aige.

De ce fait l'électricité produite par ces panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux, les entreprises et les commerces pourra être ensuite mutualisé et revendu aux membres de l'ACC.



Autour du président, quelques membres de l'association



JE M'INFORME, JE PARTICIPE. J'INSTALLE INTRAMUROS !

Bien sûr tout cela ne s'est pas fait sans obstacle.

Grâce à la pugnacité des élus des deux communes, des responsables des entreprises participantes et de Dominique Perreux, président de l'association qui coordonne cette opération, Personne Morale Organisatrice (PMO), **ce projet serait le premier exemple français d'un système énergétique coopératif entre habitants, entreprises et collectivités.**



Dominique Perreux, président de la PMO.

Cette action nous permettra de garder le cap sur nos engagements vers une transition écologique au quotidien ; habitants, collectivités et entreprises devraient y trouver leur compte.

En ne laissant passer aucune opportunité, cette sobriété écologique permet des économies sur un budget communal toujours plus restreint.

Le groupe scolaire de la Lanterne économise 20 000€ par an, grâce à sa production d'électricité photovoltaïque.

La phase d'essai terminée, une campagne d'information sera lancée en direction des habitants de Pouilly et de Pirey.



25920 vues en un an, en 2025. De plus en plus d'Appuliens ont fait le choix d'installer cette application sur leur téléphone.

Faites comme eux, pour être informé, pour participer à la vie locale en répondant aux sondages, alerter votre mairie, donner votre avis.

Abonnez-vous aux notifications de votre association ou d'un commerce.

Recevez des notifications concernant les moments importants de la vie de votre commune, c'est ce que vous propose cette application

«IntraMuros».

Allez sur Google Play ou apple store, recherchez et téléchargez l'application gratuite «Intra Muros».

Application gratuite

Vous pouvez aussi scanner ce QR_code



Vous trouverez aussi toutes ces informations sur notre site pouilleylesvignes.com





LE FRELON ASIATIQUE À PATTES JAUNES

Dans l'Appulien du mois de mars 2023, nous vous parlions de la prolifération du frelon asiatique.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Grâce à la mise en place d'un partenariat entre les Organismes à Vocation Sanitaire dans le domaine animal, (GDS*) et végétal (FREDON*) et au concours financier du gouvernement via le Fonds Vert, un plan de lutte régional contre le frelon asiatique à pattes jaunes a pu être redéployé sur une grande partie de la région Bourgogne Franche-Comté en 2025.

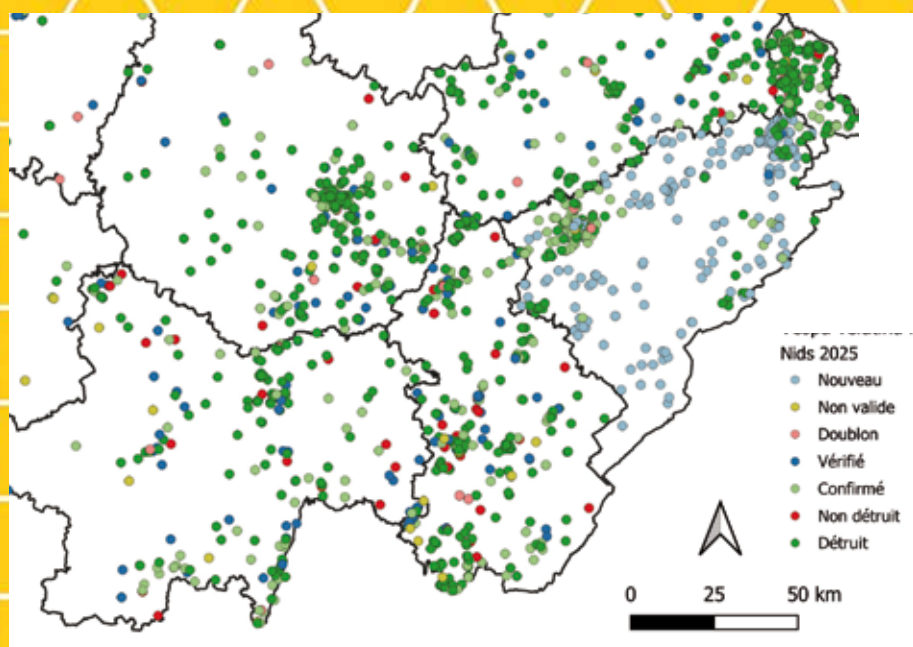
*Groupements de Défense Sanitaire.

*Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Les actions du plan de lutte.

- informer/sensibiliser, animer les réseaux de désinsectiseurs et de référents,
- participer à la gestion de la plateforme de signalement,
- indemniser financièrement les destructions de nids.

Répartition des signalements de nids en BFC, par statut sur la plateforme de signalement lefreelon.com. Plus 57 % de nids signalés par rapport à 2024, soit 1632 nids avec un pic de 810 nids en novembre.



Bien que le frelon asiatique soit reconnu espèce invasive de deuxième catégorie, il n'y a aucune obligation légale de détruire un nid.

Toutefois, il s'agit d'un véritable fléau néfaste pour l'abeille domestique et les insectes en général ; il représente également un danger sanitaire pour l'homme. C'est pourquoi il est opportun de le faire détruire.

La destruction est à la charge des particuliers lorsque le nid est sur leur propriété.

GDS et/ou la FREDON peuvent aider à son financement.

3752 nids détruits en BFC dont 900 dans le Doubs. Pour l'action spécifique relative à l'indemnisation des destructions de nids, les aides financières apportées par le Fonds Vert et le conseil départemental du

Jura ont permis d'accompagner financièrement 1301 destructions, réalisées par les 58 entreprises de désinsectisation adhérentes de la Charte de Bonnes Pratiques en 2025.

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, soutient les collectivités locales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale.

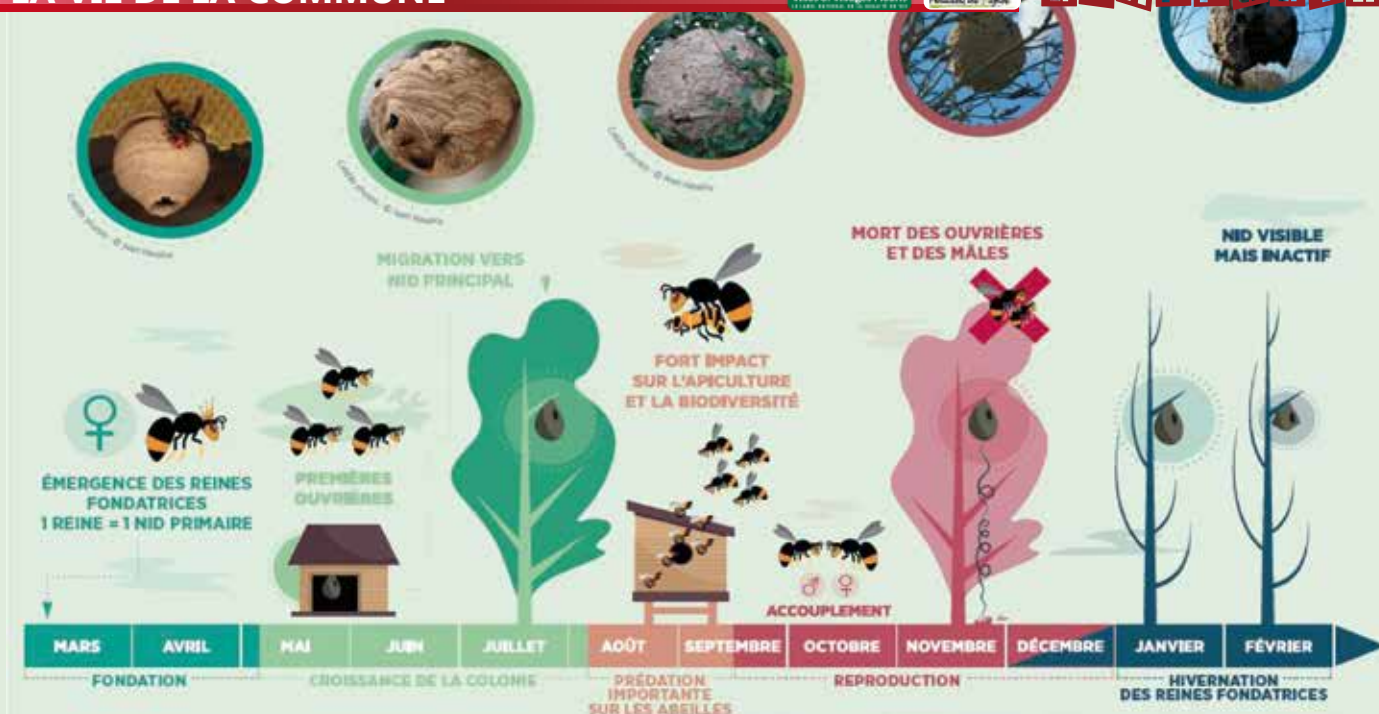
Depuis 2023, il a soutenu plus de 19 000 projets mobilisant 3,6 milliards d'euros de subventions et générant un total de 27,5 milliards d'euros d'investissements publics et privés.

Où trouver un professionnel pour détruire les nids ?

Les entreprises de désinsectisation adhérentes à la Charte de Bonnes Pratiques les plus proches de chez vous.

Vous pouvez prendre contact avec le GDS, la FREDON ou la mairie.

AGF ABEILLES GUÊPES FRELONS	EMAGNY	07 67 01 68 02	agfabeillesguepesfrelons@gmail.com
LE GUÊPIER	SAINT-VIT	06 70 04 14 75	leguepier25@gmail.com
RF - BIODIVERSITE	CHALEZE	06 72 86 89 25	rollinflorent@gmail.com



ATTENTION AU PIÈGEAGE !

L'efficacité du piégeage de printemps sur la réduction des populations de frelons à pattes jaunes n'est toujours pas démontrée. Par ailleurs, la coordination d'un piégeage de printemps est extrêmement compliquée à mettre en place (maillage du territoire, suivi du dispositif).

De plus, un piégeage mal réalisé est potentiellement très dommageable pour la biodiversité, puisqu'à cette période, les autres insectes capturés peuvent également être des reproducteurs, anéantissant donc de fait toute la descendance de ces insectes.

La destruction des nids reste la meilleure technique pour diminuer la pression des populations de frelons à pattes jaunes.

Si malgré tout vous décidez de mettre en place un piégeage, ne le faites qu'avec les pièges les plus sélectifs et vérifiez régulièrement le contenu des pièges afin de libérer au plus vite les insectes non-cibles piégés, à la limite retirez le piège.

Un moucheron, même s'il ressemble aux autres, peut appartenir à une espèce rare et/ou indispensable à l'écosystème.

A noter que même si les insectes ressortent, le séjour, même court, dans un piège peut avoir un impact sur leur survie ou leur fécondité (excès de chaleur, humidité, etc.).



NON



Plus d'information sur le site pouilleylesvignes.com à la rubrique environnement et sur le site fredon.fr/bourgogne-franche-comte/

MAISON PROPRE

Catherine Roussey Brancher

Ménage Vitrage Repassage
Repas Courses Toilette

A VOTRE SERVICE

03 81 55 01 94

Aide à domicile
Assistante de vie

Paiement en CESU
25115 Pouilley les Vignes

Taxi S.A.G.E.
Conventionné

06 72 28 57 64

taxisage70@gmail.com
25170 Champvans-les-Moulins

PROTÉGEONS LES HIRONDELLES DE RETOUR AU VILLAGE

Avec le retour du printemps, les hirondelles reviennent dans notre commune après leur migration.

Fidèles à leurs habitudes, ces oiseaux retrouvent chaque année les mêmes nids pour se reproduire.

Il est important de rappeler que ces espèces sont strictement protégées par la loi. En vertu de l'article L411-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 29 octobre 2009, il est interdit de détruire, déplacer ou enlever leurs nids, même en leur absence.

Ces pratiques, souvent liées à des travaux ou à la gêne occasionnée, contribuent au déclin préoccupant de ces oiseaux emblématiques de nos villages.

Nous comptons sur la vigilance et le respect de chacun pour accueillir ces messagères du printemps dans les meilleures conditions.



IL EST SI PETIT QUE VOUS POUVEZ LE RATER ! MAIS LUI NE VOUS RATERA PAS.

LE MOUSTIQUE TIGRE



Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

LE RECONNAÎTRE

- SILENCIEUX ET DIURNE, IL PIQUE PLUTÔT LE JOUR,
- RAYÉ BLANC ET NOIR,
- MESURE MOINS DE 0,5 CENTIMÈTRE

Fécondée, la femelle va partir en quête d'un hôte (homme, mammifère, oiseau...) à piquer. Le sang prélevé permet de lui fournir les protéines nécessaires au développement de ses œufs.

Ainsi, seules les femelles piquent. Les mâles, eux, se nourrissent uniquement de jus sucré, de nectar. La forte plasticité écologique du moustique tigre lui a permis une adaptation rapide dans un très large éventail d'habitats.

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain, en colonisant une multitude de récipients dans lesquels il pond ses œufs. Grâce au commerce international, *Aedes albopictus* a progressivement été introduit sur les cinq continents ces trente dernières années.

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus.

S'EN PROTÉGER

- PORTER DES VÊTEMENTS LONGS, AMPLES ET CLAIRS,
- UTILISER DES RÉPULSIFS CUTANÉS ET DES MOUSTIQUAIRES



PRÉVENIR SA PROLIFÉRATION

- VIDER ET RETOURNER LES SEAUX, COUPELLES, VASES...,
- RANGER À L'ABRI DE LA PLUIE, LES SEAUX, LE MATÉRIEL DE JARDINAGE, LES JOUETS...
- RECOUVRIR LES BIDONS DE RÉCUPÉRATION D'EAU À L'AIDE D'UN FILET MOUSTIQUAIRE OU DE TISSU,
- CURER LES GOUTTIÈRES

PARTICIPEZ À SA SURVEILLANCE
EN SIGNALANT SA PRÉSENCE SUR :
SIGNALEMENT-MOUSTIQUE.ANSES.FR